

793^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 13 décembre 2016

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 6 OCTOBRE 2017 (N° 8.350)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2017 (p. 754)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2016**

—
**Séance Publique
du mardi 13 décembre 2016**
—

Sont présents : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—

Absents excusés : M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, Conseillers Nationaux.

—

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; M. Antoine DINKEL, Directeur des Services Fiscaux ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mme Martine MORINI, Attachée.

—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Christophe STEINER.

—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de Mme Sophie LAVAGNA, retenue pour des raisons professionnelles, ainsi que celle de M. Jean-Louis GRINDA, et le retard de MM. Jean-Michel CUCCHI et Thierry POYET qui nous rejoindront plus tard.

Je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique est intégralement diffusé sur Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**POURSUITE DE L'EXAMEN
DU PROJET DE BUDGET GENERAL
PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2017**

M. le Président.- Hier soir, au terme de notre séance, nous avons terminé l'examen de la Section 7 de ce projet de Budget Primitif 2017. Nous reprenons donc nos travaux aux Recettes, Section 3 – Moyens des services, Chapitre 1 – Ministère d'Etat et Secrétariat Général du Gouvernement, page 12 du fascicule budgétaire, et nous concluons par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Je me permets de vous rappeler qu'il nous appartient de terminer l'examen de ce projet de Budget Primitif sachant que la séance de jeudi 15 sera consacrée aux explications de vote des Conseillers Nationaux, avant le vote de la loi de budget.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des chapitres de ce Budget Primitif.

M. le Secrétaire Général.-

SEC. 3 – MOYENS DES SERVICES

A) *MINISTERE D'ETAT*

Chap. 1 - Ministère d'Etat et Secrétariat Général du Gouvernement

301.111 - Traitements Titulaires	1.968.700
301.111 - Traitements non Titulaires.....	747.700
301.213 - Personnel Hôtel Particulier	449.400
301.261 - Frais de Représentation.....	80.000
301.010 - Frais de Personnel	<u>3.245.800</u>
301.251 - Missions & Etudes.....	150.000
301.2511 - Commission de Spoliation	5.000
301.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	<u>155.000</u>
301.262 - Déplacements.....	83.200
301.264 - Réceptions.....	155.000
301.2641 - Relations Publiques.....	488.000
301.323 - Frais d'Administration	67.000
301.030 - Frais de Fonctionnement	<u>793.200</u>
301.350 - Entretien Matériel.....	25.000
301.351 - Achat Matériel.....	21.400
301.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>46.400</u>
	Total chapitre 1
	<u><u>4.240.400</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'entamerai mon intervention par cette citation « La persévérance est la noblesse de l'obstination ». Notre pays a signé et ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le CEDAU. Nous devons certainement bientôt accueillir le Comité de contrôle du CEDAU et il faudra alors pouvoir montrer « patte blanche » comme nous avons su le faire avec le GREVIO, organe indépendant en charge de veiller à la bonne application de la Convention d'Istanbul, qui vient de passer quelques jours en Principauté pour s'assurer que nous étions

en conformité avec la Convention.

Gageons que Monaco a passé ce premier examen haut la main.

Je crois qu'il faille tout d'abord définir, pour la bonne information des compatriotes, ce qu'est une discrimination basée sur le genre. C'est tout simplement un traitement inégal relatif, par exemple, à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, ou encore au salaire, à la promotion, à l'accès à la formation et au perfectionnement.

Je souhaite donc, Monsieur le Ministre, que vous mettiez tout en œuvre pour que soit créé un poste qui se chargerait de toutes les problématiques liées aux droits des femmes. Je vous demande de me pardonner, je me répète, mais c'est là que je vais user de persévérance, ce fonctionnaire assurerait la liaison entre tous les Départements de votre Gouvernement par une action transversale et donc la cohésion de l'action

gouvernementale sur ces questions. Il ou elle serait aussi votre interface avec les entreprises et pourrait les aider à prendre les mesures en faveur de l'égalité.

Vous avez eu l'amabilité de me proposer, dans le cadre d'un pseudo consensus, un référent par département, mais c'est une option que je ne peux accepter.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je vous demande ce soir de contribuer, par cette création de poste, à transformer une égalité de droits en égalité réelle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet, sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux pas m'empêcher de répondre à Mme FRESKO-ROLFO, en lui disant que j'ai beaucoup d'admiration pour tous ses efforts en ce qui concerne la mutilation génitale féminine et d'autres sujets qui concernent Monaco. J'aimerais, franchement, qu'elle consacre autant d'énergie, qu'elle fasse preuve d'autant de talent à lutter contre la discrimination dont souffrent les femmes à Monaco qui consiste, bien entendu, dans la situation de chef de foyer puisqu'elles sont discriminées, cette discrimination nous oblige d'ailleurs à émettre des réserves à plusieurs textes internationaux qui défendent l'égalité des droits.

D'un côté je vous félicite, de l'autre côté j'aimerais bien que vous élargissiez un petit peu vos efforts pour s'occuper des gens de ce pays, non pas que ceux qui sont loin n'ont pas besoin d'aide, mais les Monégasques d'abord, n'est-ce pas ?

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 – Inspection Générale de l'Administration

303.111 - Traitements Titulaires	476.100
303.010 - Frais de Personnel	476.100
303.323 - Frais d'Administration	3.500
303.030 - Frais de Fonctionnement	3.500
Total chapitre 3	<u>479.600</u>

Merci, Madame.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- L'égalité des droits, dont je parle, Monsieur PASQUIER, concerne les femmes de notre pays. J'adhère à votre idée des chefs de foyers. Voyez-vous, Monsieur Pasquier, je ne suis plus dans la majorité et j'ai donc peu de poids sur cette dernière, mais j'appuierai votre demande au Président Steiner, de mettre à l'ordre du jour l'étude de votre proposition sur le chef de foyer.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté...

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILLARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,

Eric ELENA, Alain FICINI,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Jacques RIT,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA.

votent pour).

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILLARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Jacques RIT,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA.

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 – Direction de la Communication

304.111	- Traitements Titulaires	620.300
304.211	- Traitements non Titulaires.....	591.800
304.010	- Frais de Personnel	<u>1.212.100</u>
304.262	- Déplacements.....	140.000
304.264	- Réceptions de Journalistes	150.000
304.323	- Frais d'Administration	75.000
304.357	- Photocomposition.....	105.000
304.030	- Frais de Fonctionnement	<u>470.000</u>
304.325	- Publicité.....	1.210.000
304.347	- Chaîne Câblée.....	2.220.000
304.060	- Frais Propres Activité Service.....	<u>3.430.000</u>
	Total chapitre 4	<u><u>5.112.100</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Parmi tous les sujets souvent cruciaux pour la Principauté, la communication pourrait paraître

accessoire. Accessoire, la communication ne l'est pourtant pas sur le plan comptable si l'on examine de près le budget sur lequel nous nous exprimons, avec plus de 5 M€ pour la Direction de la Communication auxquels il faut ajouter, entre autres, les 2,5 M€ de partenariat avec les Clubs Sportifs professionnels de Football et de Basket.

Accessoire, la communication ne saurait l'être puisqu'elle est l'instrument pour modifier ou

affirmer l'image du pays. Mais je n'ai pas besoin de vous en convaincre puisque, Monsieur le Ministre, vous faites de la communication un véritable outil de gouvernance depuis votre arrivée. Vous me permettez donc ce soir de poser au communiquant que vous êtes des questions pour lesquelles l'humble Monégasque que je suis cherche encore des réponses.

La création d'une direction devait ouvrir une ère nouvelle avec une séparation claire de l'information publique et de la communication gouvernementale. Pour l'instant j'avoue ne pas bien saisir ce que cela veut dire concrètement, mais en tant que dépositaire de la voix des Monégasques, l'impression qui domine est celle d'un décrochage avec le pays réel.

Le pays réel, ce sont les témoignages que nous recevons des entreprises monégasques qui nous signalent qu'une seule et unique agence signerait sans appel d'offre la quasi-totalité des campagnes de communication du Gouvernement. Le pays réel, ce sont « Monsieur et Madame tout le monde » qui ne sont pas, c'est le moins que l'on puisse dire, convaincus par les propos lénifiants sur le respect des spécificités monégasques lorsqu'on lui parle, et ce n'est qu'un exemple, de l'Europe. Ces mêmes « Monsieur et Madame tout le monde », Monsieur le Ministre, ne sont pas très exigeants, ils demandent à savoir ce qu'il se passe chez eux en regardant Monaco-Info ou en consultant Monaco-Channel et, une fois par an, ils attendent avec ferveur, de se rendre quand ils le peuvent à la Place du Palais parce que leur âge, leur état de santé ou encore leur éloignement les en empêchent, pour pouvoir fêter leur Prince sur T.M.C..

Et bien cette année, la grande modernité aura été de priver tous les téléspectateurs en dehors de nos frontières de la retransmission du direct tant attendu.

En 2005, les Conseillers Nationaux, dont je faisais partie, se sont battus pour obtenir à l'occasion du rachat par TF1 et AB production de 80 % du capital de T.M.C. détenu par Pathé, la garantie que T.M.C. continuerait d'assumer pleinement son rôle de relais médiatique de la Principauté. Le 9 juin 2016, TF1 devient le seul propriétaire de T.M.C. en échangeant 20 % restant détenus par Monaco contre ce que le Gouvernement a nommé « une participation stratégique de 1 % » au capital de TF1.

Vous m'expliquerez donc, Monsieur le Ministre, quelle est la stratégie gagnante pour Monaco lorsqu'on prive une partie de sa population de sa fête nationale...

(Sonnerie).

... ne croyez-vous pas que la diffusion en dehors de nos frontières des viva u Principu et des viva la Principessa, clamés par le peuple Monégasque rassemblé et uni sous les fenêtres du Palais, démontre haut et fort que nous voulons rester ce que nous sommes, n'en déplaise aux normalisateurs européens donneurs de leçon de démocratie.

Certes, me direz-vous, il y a Internet et Monaco Channel, mais nous espérons qu'un outil qui donne la voix à tous les grands acteurs du pays dont le Conseil National, restent pour vous prioritaire, mais vous reconnaissez que la télévision est un média bien plus grand public.

Je n'arrive ni à admettre ni à comprendre qu'un des tous premiers signes que vous ayez voulu donner du renouveau de la communication de la Principauté soit de vider T.M.C. de sa substance monégasque qui plus est, sans en informer la représentation nationale.

Aussi, je m'interroge avec inquiétude. Quels sont les projets concernant l'avenir de notre télévision ? Son développement qui ne peut être que national et le sort envisagé pour ses équipes ? Par ailleurs, les initiatives sérieuses ont-elles été prises pour sauver Monaco Radio, son antenne, seule dans son genre en Principauté, est bien utile à chacun comme ses équipes de qualité.

J'espère, Monsieur le Ministre, ainsi que beaucoup de nos nationaux, que le Gouvernement n'aura pas à l'image de MAZARIN, dont vous aimez citer la référence, un regard cynique sur l'opinion du peuple. La communication n'est certes pas centrale mais tellement symptomatique dans ce contexte. Elle symbolise et entretient le lien tellement fragile entre le pays réel et ceux qui mettent en œuvre son destin commun.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Je vous ai laissé finir parce que votre sujet est important pour nos compatriotes, mais je demanderai à tout le monde de bien vouloir respecter le temps de parole qui lui est attribué.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Ministre vous avez souhaité, dès votre arrivée, modifier la Direction de la communication et revoir les contrats qui avaient été passés depuis cinq ou six ans avec un certain nombre de responsables de la communication française, de professionnels,

que nous avons reçus ici dans cette enceinte à deux ou trois reprises. Suite à une campagne politique interne il y a sept ans, notre Principauté avait été attaquée par un certain nombre de parlementaires français, qui avait fait un peu de Monaco bashing. Pour leur répondre cela s'est traduit par différentes campagnes, en France, en Europe, parfois également à Bruxelles et j'ai été très étonné du coût de cette campagne de communication, ainsi que des résultats qu'elles ont pu donner en termes d'image et en terme d'impact, de contre-image pour Monaco, ses habitants et les résidents.

Vous nous avez également expliqué que vous souhaitiez passer un partenariat avec les deux principales équipes sportives, notamment, l'A.S.M. et le Basket qui sont en train d'avoir un succès important dans le cadre de la saison et que vous souhaitiez, effectivement, mieux communiquer et exploiter tout l'impact et toute l'importance d'une communication Institutionnelle de l'image de ces Clubs qui représentent très bien la Principauté.

Egalement, vous nous avez expliqué dans les réponses aux questions que nous avons posées, le détail d'un investissement dans TV 5 Monde qui me paraît tout à fait intéressant. Or, je crois qu'à l'heure actuelle contrairement à M. CUCCHI qui vous fait déjà un procès – pour une fois ce n'est pas moi, vous voyez, Monsieur le Ministre, c'est M. CUCCHI – je crois qu'il faut laisser du temps à un certain nombre de professionnels de la communication et de la réorganisation pour les choses remises en place au sein du Ministère d'Etat. Pour autant, le temps est compté et comme nous avons des négociations en vue d'un accord d'association en cours avec l'Union Européenne et un certain nombre de personnes qui nous regardent, que sont également le Conseil de l'Europe et d'autres structures auxquelles nous appartenons, j'ai bon espoir que dans quelques mois les choses se mettent en place et que ce soit au profit de la Principauté, des compatriotes, de notre identité, de notre addition dans le cadre, je dirai, d'une communauté de cœur avec les différentes communautés vivants à Monaco et ceux qui viennent y travailler.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOUVION.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, m'adresser également à vous puisque concernant la communication de la Direction de la communication au profit du Gouvernement, les réseaux sociaux sont des médias très importants pour pouvoir transmettre au monde entier, parce que là il n'y a pas de frontière, les actions que le Gouvernement mène. J'ai eu le grand plaisir de voir il y a quelques jours sur un des réseaux sociaux dont je vais faire la publicité, qui est Instagram, « un post » comme on l'appelle, du Gouvernement, enfin de Monaco Info, informant de la tenue, pour la première fois, d'un journal télévisé en langue des signes.

Je vous avais interpellé lors de la Séance Législative où nous avons voté la loi sur le cadre bâti pour les personnes à mobilité réduite, les handicapés, et vous m'aviez dit « en off » que la proposition de faire « signer » les Séances Publiques de l'Hémicycle au profil des gens qui sont sourds et malentendants, serait onéreux et compliqué techniquement. Je vois qu'il y a un premier pas qui a été fait, j'espère que ce pas vous a donné satisfaction en termes de retombées pour la Direction de la communication et que ce premier pas pourra en engendrer d'autres, et qu'on en viendra un jour à la proposition que j'avais soumise, à savoir signer pour les personnes qui ont des déficiences auditives, les débats publics du Conseil National

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI, vous avez redemandé la parole, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour répondre à Monsieur NOUVION et lui dire que je ne fais pas du tout de procès à Monsieur le Ministre d'Etat. Lors de nos Commissions Plénières d'Etude j'étais, je pense, l'un des plus enthousiastes et des plus convaincus sur la nécessité de modifier la communication et de séparer ce qui était l'information du pays et la communication. Je me permets juste de réagir peut-être un peu avec mon cœur « rouge et blanc », parce que j'ai été très peiné du fait que la Fête Nationale, entre autres, ne soit pas retransmise. Et, comme je vous l'ai dit, je trouve que comme premier signe, ce n'est pas le meilleur. L'avenir nous a montré, Monsieur NOUVION, lorsqu'on ne réagit pas assez, après on perd du temps et il est difficile de le rattraper. Donc, je préfère d'emblée m'exprimer.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

M. Laurent NOUVION.- C'est votre droit.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, on avait parlé en séance privée, vous êtes en train d'initier une nouvelle forme de communication. J'approuve totalement vos démarches et – vous en aviez parlé, et sûrement vous allez me le confirmer – vous allez prendre des prestataires pour cela. Ce que j'attends, c'est de pouvoir voir sur les ondes des reportages sur la Principauté. On oublie, bien sûr, ces horribles reportages que l'on a vus sur Monaco qui ne représentent pas du tout l'image de la réalité, mais il faut des reportages qui évoquent réellement ce qu'est la Principauté. Nous le disons tous depuis longtemps, concernant le sport, la culture, l'économie, la finance et bien d'autres domaines que l'on pourrait évoquer et, on peut le dire, en toute transparence pour avoir une vision générale de la Principauté. Je dirai, en des termes qui ne sont peut-être pas très agréables, « vendre la Principauté » à l'extérieur. Il faut qu'un téléspectateur – si un jour on a la chance de paraître sur la 5 par exemple – qui découvre un reportage sur Monaco ait envie d'y venir, d'y venir pour vivre, pour venir séjourner à Monaco, pour acheter à Monaco, pour créer une société à Monaco, pour pouvoir être soigné à Monaco, puisqu'on a un système de santé extraordinaire, pour venir à l'Opéra, voir l'Orchestre philharmonique. Nous avons des outils extraordinaires. Si on sait communiquer sur ces questions, on peut avoir là, véritablement, de l'attractivité.

Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci beaucoup, merci à tous.

Alors la communication est un sujet difficile sur lequel chacun a une opinion et donc j'ai aussi la mienne, elle est souvent assez proche de la vôtre et la mienne est partie d'un constat dont je vous ai

déjà parlé à savoir, je pense que nous sommes les mieux placés pour parler de nous. On parlait avec M. ALLAVENA de ce que représentent en musique les musiciens du Prince et c'est clairement ce genre de choses qui donne à Monaco un rayonnement qu'il faut organiser, structurer et diffuser.

Alors, pour cela, laissez-nous un peu de temps, nous sommes en train d'y travailler, je vous ai dit qu'on allait séparer communication et information, mais l'objectif est vraiment celui que vous décrivez tous.

Nous avons envie, je crois que c'est un souhait commun, de donner une autre image de nous-mêmes.

Alors, les partenariats avec les Clubs de Football, cela marche d'autant mieux qu'aujourd'hui ils ont des résultats tout à fait remarquables. On voit bien qu'on a encore une petite faiblesse sur le Basket et on en a parlé en fin de matinée parce qu'il faut que cette équipe soit davantage perçue comme une équipe Monégasque dans le championnat de France et elle commence à l'être au niveau européen et on parle de Monaco au niveau européen sur le Basket ce qui avait été le cas, je comprends, il y a une dizaine ou une quinzaine d'années et on se réapproprie cette image et c'est évidemment positif.

La direction est à peu près tracée, on voit le cap. Malheureusement, c'est vrai, Monsieur CUCCHI, qu'il y a eu ce couac sur la Fête Nationale. Un technicien de T.M.C. a oublié d'appuyer sur le bouton et nous n'avons pas eu cette diffusion en direct. Pour autant et pour la première fois pendant deux jours, dans les journées de T.M.C., avec une audience de 500 000 personnes on avait les vingt minutes – alors je sais que ce ne sont que vingt minutes et que probablement les personnes qui souhaitaient voir la Fête Nationale en direct et qui n'avaient pas forcément accès à Internet, parce que cette manifestation était en direct sur Internet – mais pour la première fois on a eu, en échange du direct sur T.M.C., deux jours dans les journaux, en replay, dans les journaux de T.M.C. avec une très très grande audience. Je ne dis pas qu'il faut arbitrer entre les deux, il faut faire les deux. Il faut faire du direct sur T.M.C. et il faut programmer des reprises dans le journal sur les vingt minutes qui parlent de nous, les vingt minutes de la Fête Nationale qui sont « exportables » parce que cinq heures de Fête Nationale avec le Te Deum, etc... vous décrochez quand même beaucoup de gens lorsque vous n'êtes pas à Monaco-Ville. Donc, évidemment, il faut re packager en termes de communication cette information, c'est ce qui a été fait après ce petit

couac, dû à des erreurs humaines et qui sont tout à fait regrettables. Mais la couverture T.M.C. a été remarquable, la couverture des réseaux sociaux a été absolument remarquable, nous avons eu plus de 300 000 vues sur les réseaux sociaux, ce qui était du jamais vu.

Alors, cela peut paraître anodin mais c'est une façon de parler des institutions monégasques, de la vie monégasque, de faire adhérer des gens à une façon d'être et une façon de vivre à Monaco que l'on ne faisait pas avant.

Donc, voilà, c'est un petit pas dans cette direction.

L'idée est toujours la même, c'est d'essayer de faire mieux. François CHANTRAIT doit rendre son rapport à la fin de l'année sur l'organisation de ce service d'information. Je vous ai dit qu'on en parlerait ensemble, on a besoin d'en parler ensemble et je trouve utile qu'il y ait un échange parce que sur ce projet nous ne sommes pas partisans, entre le Gouvernement et le Conseil National il n'y a pas une différence entre l'Exécutif et le Législatif, on a le même intérêt supérieur qui est de parler de Monaco différemment.

Nous sommes en train de le faire, cela prend du temps, je le regrette autant que vous, cela prend du temps, cela prend des moyens, cela prend des gens, nous ne sommes pas non plus dotés à Monaco de ressources humaines infinies, il faut faire cela en plus du reste mais cela va se faire.

Donc, je suis désolé, Monsieur CUCCHI de décevoir quelques-unes des personnes dont vous vous faites l'écho. Sachez que sur la Fête Nationale il y a eu une erreur technique, on essaiera d'y remédier pour les années à venir et pour le reste, on continue dans cette direction. Je vous informerai au fur et à mesure des prises de décisions ou des arbitrages à rendre et je pense que nous avons vraiment tout intérêt, compte tenu de ce que nous sommes, de ce que nous faisons en Principauté, à avoir une communication qui parle de nous et encore une fois M. ALLAVENA m'a parlé des musiciens du Prince avec Cecilia BARTOLI, on doit se réjouir et se féliciter d'avoir cette qualité de musique et de plateau à offrir au monde. C'est à travers ce genre d'événement que l'on parle le mieux de Monaco.

Donc, mon souhait est de structurer toute cette information, toute cette masse, pour non pas d'ailleurs redorer l'image de la Principauté, mais communiquer différemment en matière d'événements en Principauté, pour donner de Monaco une image qui est celle de cette Principauté que tout le monde aime, mais aussi d'un lieu où on fait autre chose

et vous le savez mieux que moi, que des bals, des fêtes... on travaille, on écoute de la musique, on a des plateaux d'Opéra, on a des équipes de sport formidables et c'est tout cela que nous sommes en train d'en faire, un produit non pas d'appel mais juste une basse continue de ce qu'est Monaco en 2017.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur CUCCHI et ensuite M. ALLAVENA.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Ministre, je préfère une erreur technique à la faute professionnelle qui aurait pu être le choix de ne pas diffuser sur T.M.C. la Fête Nationale. Donc ce n'est pas le cas, tant mieux, je suis très heureux d'entendre que cela ne se reproduira plus. Mais j'y ai été particulièrement sensible également parce que des élus présents des deux côtés de nos rangs aujourd'hui, se sont battus à une époque pour maintenir la spécificité monégasque de T.M.C. qui, comme vous l'avez reconnu d'ailleurs, nous sert et doit encore nous servir et sur lequel on doit s'appuyer grandement.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

En écho à ce que vient de dire Monsieur le Ministre et aux propos de Monsieur CUCCHI, en regardant les chapitres sur la communication il vous faut du temps, vous l'avez mis en route, il y a la communication, il y a l'information, il y a les outils de communication et les gens que l'on doit mettre en valeur. Vous avez cité, effectivement, ce qui s'est passé hier soir, il y a moult autres événements à Monaco qui servent l'image de la Principauté et vous l'avez dit, pour des coûts parfois tout à fait raisonnables par rapport à des campagnes strictement promotionnelles comme celles auxquelles Laurent NOUVION a fait écho et dont on peut a posteriori douter de l'efficacité. Donc, poursuivez dans cette voie et laissons le temps. Les propos de M. CUCCHI sur T.M.C. sont une réalité de toute façon, je crois qu'on s'en était fait l'écho l'année dernière lorsque M. CASTELLINI avait annoncé la session, la perte d'identité est de toute façon

inévitables donc essayons de préserver quelques slots, quelques créneaux ici et là pour parler de Monaco sur un support un peu plus large que le canal local. Mais on voit bien, aujourd'hui, avec beaucoup plus de recul que R.M.C. ne revendique plus aucune connotation monégasque hormis son nom, et même pas. Donc, c'est le sens de ces sessions et de la difficulté de faire perdurer ces structures en version 100 % monégasque.

Sur Monaco Radio, je rejoins aussi M. CUCCHI, au début c'est d'abord l'échec d'un projet de privé, on se rend compte que c'est ce qui se passe lorsque celui qui finançait un projet privé a d'autres pools d'intérêts et décide de moins le financer. Il n'en demeure pas moins, effectivement, que l'équipe qui a travaillé et le produit qui a été livré, étaient de grande qualité et si, justement, au service de vos outils de communication vous arrivez à trouver une solution pour réintégrer Radio-Monaco, je pense que cela peut être une piste à partir d'un existant qui est loin d'être mauvais et qui est loin d'être inaudible.

Un mot sur le Football et le Basket, simplement pour rappeler que pour moi, ce que vous avez fait est une excellente décision. Je suis quand même, pas étonné mais amusé, que si on réécoute nos débats de l'an dernier dans ce même hémicycle c'était boulet rouge sur l'A.S. Monaco. Evidemment les résultats n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, donc surfons sur la vague du succès mais essayons de pérenniser plutôt l'Institution et le lien qu'elle aussi peut nous apporter à travers une action globale de qualité et de communication, à travers les actions régionales que l'A.S.M. est en train de mettre en place à grande échelle et puis assumons quelques mauvais résultats.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je voudrais apporter quelques précisions.

Monsieur le Ministre, l'écho dont M. CUCCHI s'est fait le rapporteur concerne notre population. Je dois vous avouer que j'ai reçu des appels de Paris, de personnalités très attachées à la Principauté qui ne sont pas forcément monégasques et qui se sont étonnées d'une manière assez vive que notre Fête Nationale n'ait pas été retransmise sur la chaîne télévisée.

Sur un autre point, je voudrais revenir sur le partenariat de communication que vous avez mis en place avec l'équipe de l'A.S.M. Football et l'équipe de Basket et dire que je trouve cette décision excellente. En effet, les américains ont une expression qui dit *we had to win the heart and minds*, ce qui veut dire « on va gagner le cœur et les esprits des gens » et je pense que M. Pierre SVARA peut en témoigner parce que lorsqu'il était à la tête de l'A.S.M. Football Club et que le club avait fini en finale de la Champions League, les retombées médiatiques et la popularité de la Principauté avaient été portées aux nues, même des personnes qui ne portaient pas tellement Monaco dans le cœur. Il y a vraiment eu un engouement populaire sur ce sujet qui a bénéficié à toute la Principauté. Donc, je réitère ce que j'ai déjà dit à savoir que c'est une excellente décision en espérant, comme l'a rappelé M. ALLAVENA et d'autres élus, que nous puissions être certains que la pérennité de ce club et de ses résultats puisse être conservée.

Ceci étant dit.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILLARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,

Eric ELENA, Alain FICINI,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER,

Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François

ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA.

voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 – Direction des Affaires Juridiques

305.111 - Traitements Titulaires	684.300
305.211 - Traitements non Titulaires.....	828.700
305.010 - Frais de Personnel	<u>1.513.000</u>
305.251 - Missions & Etudes.....	95.000
305.020 - Frais Etudes & Formation.....	<u>95.000</u>
305.252 - Frais de Contentieux	620.000
305.254 - Comité Sup. études Juridiques.....	200.000
305.323 - Frais d'Administration	146.000
305.030 - Frais de Fonctionnement	<u>966.000</u>
305.350 - Entretien Matériel.....	1.500
305.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>1.500</u>
	Total chapitre 5
	<u><u>2.575.500</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.....

*(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILLARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
MM. Christophe STEINER et Pierre SVARA.
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 – Contrôle Général des Dépenses

306.111 - Traitements Titulaires	695.400
306.211 - Traitements non Titulaires.....	104.600
306.010 - Frais de Personnel	<u>800.000</u>
306.323 - Frais d'Administration	13.000
306.030 - Frais de Fonctionnement	<u>13.000</u>
	Total chapitre 6
	<u><u>813.000</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, je ne voudrais pas vous infliger ici ce soir la relecture de toutes les interventions depuis que je siége dans cet hémicycle, concernant l'encadrement par la loi des marchés d'Etat quant aux obligations de publicité et de mise en concurrence.

J'aimerais que vous nous disiez enfin dans quel délai vous pensez déposer sur le bureau du Conseil National ce projet de loi qui est absolument indispensable.

A ce jour, à chacune de mes interventions, j'ai toujours eu droit à la même réponse : « on y travaille ».

J'espère que votre réponse, ce soir, sera plus positive que celles que j'ai eues jusqu'à présent.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Dans un premier temps, il conviendrait que vous me disiez à quel projet de loi vous faites allusion.

M. Alain FICINI.- L'encadrement des marchés.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Pourquoi cela dépend-il de mon Département ? Je ne vois pas de projet de loi d'encadrement des marchés publics qui dépendrait du Département des Finances et de l'Economie.

M. Alain FICINI.- Alors, excusez-moi mais quel Département en a la charge ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Des marchés de travaux ?

M. Alain FICINI.- Oui.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Mais on n'a jamais parlé d'un projet de loi ensemble !

M. Alain FICINI.- Mais oui, je pourrais ressortir toutes les interventions depuis que je suis élu. Je suis encore intervenu au Budget Rectificatif.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est une Ordonnance qui, actuellement, régit les marchés...

M. Alain FICINI.- Oui, mais on m'a dit « on travaille sur un projet de loi ».

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Sur une Ordonnance, peut-être, mais sur un projet de loi, non !

Si vous faites allusion au texte qui est effectivement encours d'analyse à la Direction des Affaires Juridiques en ce moment, pour règlementer d'avantage l'accès à des marchés de certaines professions du bâtiment, qui a été rédigé en coopération avec le Département de Mme GRAMAGLIA, la Direction de l'Expansion Economique et la Chambre Patronale du Bâtiment, je confirme que ce projet est en cours d'étude à la Direction des Affaires Juridiques et devrait faire l'objet d'une adoption l'année prochaine.

Mais il ne s'agit pas, encore une fois, d'un projet de loi, c'est pour cela que je me permettais de corriger le tir sur la nature et la portée de ce texte.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Et il ne s'agit certainement pas de marchés. Il s'agit de l'accès à une profession touchant le bâtiment. Il s'agit, comme pour l'accès à la profession d'agent immobilier, de soumettre à autorisation toute profession liée au bâtiment, même pour les personnes de nationalité monégasque.

En effet tout le monde doit répondre à des exigences soit de diplômes, soit d'expérience professionnelle, soit des deux cumulés.

M. Alain FICINI.- Je me suis peut-être mal exprimé.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors on est d'accord. Merci.

M. le Président.- Merci.

Je pense, Monsieur FICINI, que l'on peut aussi faire allusion, peut-être, à un dépoussiérage du vademecum et peut-être envisager une nouvelle adaptation de ce texte qui commence à dater et qui peut arriver à poser quelques problèmes. Il serait intéressant qu'il y ait une réflexion qui se fasse au

niveau du Conseil National sur ce point, si vous êtes d'accord.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 – Direction des Ressources Humaines & Formation de la Fonction Publique

307.111 - Traitements Titulaires	2.994.100
307.211 - Traitements non Titulaires	1.208.500
307.217 - Pré-Salaires	71.400
307.218 - Contrats d'Apprentissage.....	31.900
307.010 - Frais de Personnel.....	<u>4.305.900</u>
307.267 - Formation Professionnelle	1.000.000
307.020 - Frais Etudes & Formation.....	<u>1.000.000</u>
307.323 - Frais d'Administration.....	70.000
307.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>70.000</u>
307.350 - Entretien Matériel.....	2.500
307.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>2.500</u>
	<u>Total chapitre 7</u>
	<u><u>5.378.400</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce matin, dans cet hémicycle, dès potron-minet, je repoussais à cet après-midi le travail sur le système d'information. Nous y voici.

La modernisation de l'Administration s'appuie sur une multitude de logiciels. Le Gouvernement semble oublier tout simplement que la formation est la mère de toute réforme administrative. Sans la formation, la modernisation s'appuie sur le système au détriment

des Hommes – avec un grand H –. La formation c'est l'opportunité de revisiter les différentes missions, c'est l'amélioration continue pour les usagers.

Avec la formation, l'homme conduit lui la modernisation parce que c'est le développement de la personne, la reconnaissance, la responsabilité, l'intérêt au travail, l'autocontrôle, bref, c'est appuyer sur le développement des ressources humaines la modernisation.

Très loin, très loin de la fameuse « réification » de LUKACS !

Le Plan Gouvernemental d'Action dresse la liste des technologies nouvelles du système d'information, je ne les citerai pas toutes : Intranet, Optimo, Corhus,

Pleiade, comptabilité... j'en passe, mais une réforme sans formation, cela me paraît être réellement une valise sans poignée.

C'est un vrai paradoxe, je n'ose dire cruel.

Le budget de la formation, c'est 3,2 pour mille de la masse salariale.

Depuis 2012, les recettes de l'Etat ont augmenté de 34 %, la masse salariale de 20 %, la formation de 2 %.

Je suis inquiet, le Gouvernement considèrerait-il sans le vouloir, bien sûr, les agents publics comme des pions ?

Glisserait-on sans le vouloir vers une organisation du type Taylor 2.0, le fameux « algorithme management » ?

Alors, si vous voulez je vais vous lire une fiche de travail du XXI^{ème} siècle.

L'Intranet envoie une notification à l'écran, vous disposez de 20 secondes pour confirmer la réception du message ; au clic de réception, Big Brother pardon, « blockchain » indique : Prendre le dossier 8 888 et allez dans l'open space, n'oubliez pas votre smartphone pour indiquer que vous avez récupéré le dossier ; Big Brother répond « merci de traiter de dossier et de l'apporter au bureau 16 633 ».

Au dépôt du dossier, cliquez sur le smartphone, Big Brother vous dira alors ce qu'il convient de faire : soit de récupérer un autre dossier, soit de retourner à votre bureau. Pourquoi Big Brother ? Avec les clics, l'algorithme management est en mesure de compter le nombre de minutes que vous avez passé en déplacement, en traitement des dossiers...ou à flâner ! Science-fiction ? Pas du tout... c'est comme cela que ça marche déjà à Londres en septembre 2016...

(Sonnerie).

... et puis pour conclure sur une note plus douce, cette aventure rajeunit énormément le Doyen.

Taylor 2.0 nous ramène à la fin des années 70, lorsque, avec mon petit livre rouge – que je venais de sortir – je luttais déjà contre le Taylorisme 1.0.

Sans formation, la mise en place de logiciels conduit à un manque de reconnaissance des agents de l'Etat.

C'est pourquoi, comme je le dis chaque fois, arriver à un budget de formation standard de 1 % de la masse salariale, c'est-à-dire 3 M€ devrait être un objectif

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI. Et je vous remercierais aussi, si vous pouviez vous en tenir aux trois minutes réglementaires.

(M. Daniel BOERI, répond hors micro, inaudible).

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord avec M. BOERI et, notamment on investit énormément d'argent sur l'informatique. Au triennal, sont inscrits 20 M€. Je crois qu'il est très important de faire une formation surtout en synergie avec tous les services. On va parler de l'IMSEE du commerce, des Services Fiscaux, donc je trouve qu'il est très important que la formation soit adaptée aux moyens que l'on a investis.

Je profite de cette ligne aussi pour dire ma satisfaction sur trois points.

Le premier, c'est d'avoir la reconduction de la prime exceptionnelle encore cette année, de 300 € au niveau de la Fonction Publique.

Ma grande satisfaction aussi que le Gouvernement ait accepté par Arrêté Ministériel d'inscrire dans le marbre le treizième mois, non seulement inscrit dans le marbre mais il sera aussi inscrit dans la fiche de paie. Je sais que cela dure depuis 35 ans, mais je crois que c'est bien de l'officialiser, finalement.

La troisième chose, ma satisfaction indirectement au niveau du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui ont la chance d'être titulaire d'un C.H.C.. Vous nous avez annoncé, et j'en suis très heureux, que moins de deux mois après un dépôt de proposition de loi vous comptiez officiellement déposer un projet de loi pour la révision du taux d'intérêt dans le cadre du C.H.C. et cela aussi est très important pour le pouvoir d'achat.

Voilà, je tenais à vous remercier.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Je pense qu'il était important de souligner ces points que nous avons pu obtenir lors de ce budget.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais prévu une intervention mais je ne voudrais

pas répéter la même chose que M. BURINI je pense qu'il a dit l'essentiel, je le dirais peut-être différemment, mais là n'est pas la question. Je rejoins ses propos et, effectivement, je salue ces différentes avancées sur lesquelles je pense que l'on ne peut que se féliciter.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais parler ici de la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique.

Depuis 2 ans celui-ci n'a pas évolué, malgré l'augmentation du coût de la vie, seuls les bons résultats des derniers exercices budgétaires ont permis aux fonctionnaires et agents de l'Etat de compenser celle-ci, par le biais de primes de fin d'année.

Je ferai toutefois quelques observations :

Première observation, en France la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique est basée sur l'inflation.

Deuxième observation et non des moindres, en France malgré la hausse du coût de la vie, le salaire des fonctionnaires est gelé depuis de nombreuses années et ce pour des raisons politiques. En Principauté, nous n'avons pas d'indice INSEE pour évaluer notre propre inflation. Autre information, lorsque le pays voisin procède à une revalorisation du point d'indice, celle-ci se répercute automatiquement sur le point d'indice monégasque.

Pour autant, qui pourrait aujourd'hui, dans cet hémicycle, affirmer que nous avons dans notre pays une inflation 0, loyer, parking, actes administratifs, eau, électricité, télécoms et autres ? Tout augmente, et surtout, surtout, les produits à la consommation.

Le Gouvernement a jusqu'alors pallié ce gel des rémunérations par des augmentations au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année de 0,5 %, sauf que depuis 2 ans, cette compensation n'est plus appliquée, d'où les primes que j'ai évoquées en début de mon intervention, primes qui seront encore d'actualité cette année.

En revanche, les rémunérations du C.H.P.G. de la C.A.M. vont évoluer cette année.

Nous aimerions bien, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement s'engage sur ce sujet qui concerne directement le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

La vie à Monaco est chère, et certainement plus chère que dans le pays voisin, on en veut pour preuve le nombre de nationaux et résidents que l'on croise dans les grandes enseignes et autres centres commerciaux des villes voisines, que ce soit en semaine, les samedis ou en période de fêtes, et ceci n'est pas par hasard.

Monsieur le Ministre, 4 000 fonctionnaires et agents de l'Etat attendent de votre part une réponse sur ce sujet ô combien important.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Sur le point d'indice, je crois que déjà des réponses avaient été apportées par le Ministre d'Etat dans son intervention liminaire mercredi dernier.

Si l'inflation est au-dessus ou au-delà de ce qui a été constaté jusqu'à présent et que les mesures qui sont prises en général chaque année au mois de janvier s'avèrent insuffisantes, elles seront complétées par d'autres mesures.

Jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de revalorisation au 1^{er} juillet parce que justement nous étions même en avance par rapport à l'inflation qui était constatée. Si aujourd'hui on constate une reprise de l'inflation pour une raison ou une autre, les mesures correspondantes seront prises, mais sinon elles ne le seront pas. On s'ajustera en fonction justement du taux qui est constaté et des niveaux d'inflation qui se font jour, comme vous le dites vous-même, en France, puisque nous ne disposons pas d'un taux d'inflation monégasque.

Nous avons cherché avec l'IMSEE justement à y remédier mais le Conseil Scientifique de l'IMSEE lui-même avait estimé que cela n'était pas possible. Donc, par défaut, nous continuons d'utiliser le taux français.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je souhaitais aborder le sujet des ressources humaines, Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller CELLARIO, parce qu'un certain nombre de compatriotes sont très inquiets pour les débouchés et pour l'avenir de leurs enfants.

S'il a été mis en place une commission tout à fait remarquablement dirigée par Mme BATTAGLIA depuis maintenant 5 ans, je crois qu'il faut aller plus loin. C'est un sujet qui est aussi à cheval sur l'Education Nationale et qui ne remet pas en cause le travail de son Directeur et de l'ensemble des professeurs. Mais je pense que dès la seconde, il est important qu'il y ait une cellule de détection qui se mette en place par rapport aux nationaux et aux enfants du pays, dans les établissements scolaires de la Principauté et qu'il y ait une liste, un suivi. Je sais que cela n'est pas facile.

Alors, il y a ceux qui choisissent une formation universitaire après le baccalauréat, il y a ceux qui choisissent une formation plus technique avec une formation plus manuelle et c'est tout à leur honneur puisque, à Monaco, on peut vraiment faire sa place au soleil dans ces domaines. Je crois qu'il faut aller plus loin et il faut mettre les moyens parce qu'on parle souvent dans cette enceinte d'un certain nombre de nos jeunes compatriotes qui ont fait des études, qui partent à l'étranger et que l'on peut considérer comme l'élite. Mais il n'y a pas que l'élite, cela concerne toute une classe d'âge et les Monégasques sont inquiets pour les débouchés de leurs enfants. Pourquoi ? Parce que Monaco est petit, limité, exigu et qu'ils ne veulent pas nécessairement rentrer dans la Fonction Publique, bien qu'on puisse y faire des carrières tout à fait remarquables et très épanouies, ou entrer à la S.B.M., de même que dans des sociétés qui dépendent indirectement ou directement de l'Etat, mais également pouvoir essayer de créer leur propre entreprise ou encore de s'épanouir dans le secteur privé.

Nous ferons des propositions dans ce domaine, mais je crois qu'il y a un véritable questionnement de nos compatriotes sur l'avenir de leurs enfants et des débouchés puisque les nouvelles générations sont beaucoup plus ouvertes sur ce qui se passe à l'étranger. Je crois qu'il faut – vous allez me dire que ce sont les contreparties futures de l'accord d'association qui se profile et qui donne la possibilité aux jeunes compatriotes de partir en Europe et pouvoir trouver des débouchés et des situations importantes, vous avez raison – encore muscler le dispositif qui est en place et il va falloir qu'on en parle.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur NOUVION.

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- J'entends trop souvent des jeunes Monégasques revenir dans le pays et dire : « j'ai des diplômes, je suis allé à l'étranger et ne n'arrive pas à trouver du boulot... ». C'est un refrain alors qu'il y a plus de 30 ans, une association des jeunes Monégasques avait été créée pour cela et malgré tout le problème perdure.

Alors, entre temps il y a eu des démarches. Je me souviens lors d'une mandature, les élus avaient insisté sur l'orientation et il avait ainsi été créé le Centre d'Information et d'Orientation de l'Education Nationale qui remplit très bien son rôle, c'est un outil très intéressant. Mais, l'orientation ne peut être donnée dans ce genre de structure d'information, on ne peut pas se permettre d'orienter une personne directement, par rapport au poste que l'on ne saurait pas qu'il serait libre, c'est arrivé dans le passé qu'une personne suive une formation, revienne à Monaco, et ne trouve pas de boulot.

Donc il faudrait, et cela fait des décennies que nous évoquons cette idée, que le Gouvernement puisse se donner le moyen d'un organigramme prospectif afin d'essayer de voir en fonction des départs à la retraite, en fonction des besoins, ce qu'il pourrait y avoir comme poste dans l'avenir, dans la Fonction Publique. Cet outil qui déterminerait les orientations au lieu d'avoir des dizaines de jeunes qui partent faire du droit, d'autres iraient faire d'autres spécialités et c'est la même situation dans le semi-public. Imaginez si nous connaissions les possibilités qui pourraient survenir dans les prochaines années, décennies, à Monaco Telecom, à la S.B.M.. C'est difficile parce que c'est une chasse gardée, ils n'ont pas forcément envie de dire quels sont les postes potentiels et ce n'est pas évident de les connaître toujours.

Dans le privé aussi. Rien n'empêche d'avoir une démarche auprès des Institutions privées et de proposer qu'elles communiquent les possibilités. Ce serait intéressant de le savoir. Ensuite, il y a des domaines où des jeunes Monégasques auraient aussi leur place, on peut penser à des métiers très opératifs tels que la plomberie, l'électricité... Aujourd'hui pour faire des métiers comme ceux-là, il faut être très bon en informatique, ce n'est pas simplement les « ratés » de l'Education Nationale, ce sont des jeunes qui peuvent être très performants.

Donc, je crois qu'il y a un travail à faire sur le plan prospectif.

Je reviens d'ailleurs sur ces métiers opératifs. Au départ, il faut savoir travailler comme un ouvrier,

apprendre. Mais après, c'est aussi avoir la possibilité de créer une entreprise car nous en avons besoin.

J'insiste sur ce mot « organigramme prospectif » si vous pouviez réfléchir en ce sens, même si cela n'est pas simple, car où est la limite de l'ingérence et la limite de l'erreur ? C'est une piste importante pour l'avenir.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOISSON.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai écouté les déclarations de M. NOUVION et de M. BOISSON et je pense qu'effectivement c'est une très bonne idée mais malheureusement c'est une très bonne idée sur le papier ou en tout cas, de par mon expérience à laquelle je suis aussi confrontée, la grosse difficulté que nous avons aujourd'hui, c'est que les enfants lorsqu'ils arrivent presque à l'âge du baccalauréat, n'ont toujours pas la moindre idée de l'orientation professionnelle qu'ils souhaitent.

Il est vrai qu'il y a un important travail qui est fait par l'Education Nationale s'agissant d'une sensibilisation des jeunes sur les métiers, sur tout ce qui est orientation, grâce aux conseillers d'orientation et cela est très bien fait. Pour autant, la grande difficulté est que les jeunes n'ont aucune idée de leur avenir. On peut avoir tous les organigrammes prévisionnels que l'on veut, et je ne dis pas que cela n'est pas bien, sachant que le jeune n'a absolument aucune idée de ce qu'il veut faire... Le mien à 18 ans, dans 6 mois il y a le baccalauréat et on est en plein dans la question !

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur POYET, votre fils va avoir 18 ans, il va avoir son baccalauréat...

M. Thierry POYET.- ... Laissez-lui le passer...

M. Laurent NOUVION.- ... mais oui il va l'avoir, certainement, étant donné le père qu'il a, il va l'avoir haut la main...

(Rires).

M. Laurent NOUVION.- ... Donc, il y en a qui ont 15 ans, qui ont 16 ans, 17 ans ou 19 ans... je pense que l'on ne peut pas *a priori* abdiquer et donc je pense qu'il faut arriver dès la classe de seconde à détecter par des cellules d'information. Y a-t-il, dès la seconde, des réunions qui sont prévues pour informer les jeunes qui vont passer leur BAC dans les deux ou trois ans qui viennent, sur les débouchés à Monaco, dans la Fonction Publique, dans les structures qui dépendent de l'Etat, dans le privé et des possibilités qu'offre Monaco ?

En fait, il faut faire comme toujours à Monaco, du sur-mesure, de la haute couture. Comme on est un pays assez petit et très bien organisé et très bien structuré, on peut parfaitement commencer dès la seconde à leur donner des informations sur les débouchés et les possibilités qu'ils ont pour s'épanouir professionnellement. C'est cela que je demande ! Alors, ce n'est pas mon métier, je ne donne de leçon à personne, je dis juste qu'il faut que l'on essaie de muscler le dispositif qui est en place, qui existe et qui fonctionne bien, lequel a organisé un certain nombre de partenariats avec des banques et des entreprises privées, mais il faut véritablement le structurer et en faire une vraie machine de guerre pour nos jeunes. Je n'ai cependant pas la solution, c'est ce que je vous ai dit, ce n'est pas mon métier mais tout est accessible, notamment par le biais du numérique et d'Internet. Je suis certain que s'agissant d'Internet, on n'est pas totalement au point sur ces sujets-là, à commencer par moi d'ailleurs mais enfin ça c'est un autre sujet.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOUVION.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Très rapidement, Monsieur le Président.

Où je vous rejoins, Monsieur NOUVION, c'est que le besoin existe. Je pense personnellement qu'il serait plus intéressant que l'on puisse avoir l'ensemble des compétences des Monégasques qui se trouvent aujourd'hui à l'étranger et que l'on pourrait faire revenir au pays pour occuper des postes clefs dans l'Administration, dans le privé. Mais comme je vous le disais, malheureusement, les jeunes, bien souvent, ne savent pas ce qu'ils veulent. Par contre, effectivement, se dire que demain – Monsieur BOISSON parlait de la S.B.M. – la S.B.M. aurait un poste à pourvoir et qu'on sait qu'un compatriote actuellement en Angleterre, qui aurait le profil correspondant alors cela pourrait valoir le coup. Là on est sur une tranche d'âge au-dessus, sont visées des personnes qui ont

déjà un métier, qui veulent revenir et qui savent ce qu'ils veulent. Malheureusement dans le cas des plus jeunes, encore une fois, juste pour répéter ce que j'ai déjà dit, la difficulté c'est : ils ne savent pas !

Après, je suis d'accord avec vous sur le fait que l'on sache, que l'on ait une cartographie des compétences et des besoins en Principauté, oui.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci.

Deux petites choses dans la logique de cette discussion comme l'a dit M. POYET et pour être aussi aux prises avec des enfants qui sont dans cette tranche d'âge. Savoir aujourd'hui en seconde, première ou terminale quelle est l'ambition professionnelle, c'est une grande question ! Déjà savoir la filière d'études, c'en est une autre et je ne crois pas que ce soit notre culture ni celle de M. NOUVION d'aller vers une qualification à la russe ou à la chinoise, donc, nous ne sommes pas fabriqués comme cela.

Envisager des possibilités est une réalité, rendre concrète l'adéquation entre les besoins et les possibilités me semble aujourd'hui quelque chose de très compliqué. Des réunions d'information oui, il y en a, à longueur de temps, à longueur d'année. Moi j'en ai entendu l'écho par mes filles. Sont-elles bien faites, sont-elles bien efficaces ? C'est un autre débat, là je ne suis pas pertinent je laisserai M. CELLARIO sans doute répondre sur cette question. Mais, l'outil existe, les conseillers d'orientation existent. J'ai entendu M. NOUVION dire aussi qu'il ne faut abdiquer. Je ne pense pas qu'il faille créer des angoisses artificielles. Abdiquer, mais face à quoi ? Aujourd'hui, sauf grave erreur de ma part, et cette fois c'est peut-être M. VALERI qui peut nous rassurer, il n'y a pas de chômage des jeunes à Monaco, il n'y a pas de problématique particulière d'emploi des jeunes à Monaco. Je ne sais pas si l'évolution de notre économie fait qu'on va vers cette problématique-là, on peut être vigilant, être soucieux mais de là à parler d'angoisse ou d'inquiétude, je pense que le mot est un peu fort.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai entendu avec attention M. NOUVION et je

dois vous dire que je ne suis pas d'accord avec lui. J'ai, moi-même, des enfants qui sont dans cette tranche d'âge, en seconde, etc... et je trouve que déjà, Monsieur le Conseiller, les questions qu'on leur pose sur le futur qu'ils veulent embrasser... cela me choque ! Lorsqu'à une gamine de 15 ans on lui demande ce qu'elle veut faire, moi je suis content qu'elle ne sache pas répondre. Je crois que je serais plus inquiet par le contraire.

Je crois qu'il faut au contraire les pousser à étudier le mieux possible dans le plus de domaines possibles. Je vous signale d'ailleurs que la France et Monaco sont sur ce point complètement différents des Etats-Unis et de l'Angleterre où le tronc commun continue pendant encore au moins les deux premières années de l'université. On ne demande même pas aux gens de se décider avant qu'ils rentrent à l'université, les deux premières années sont encore un tronc commun. C'est pour cela que je guerroie avec Monsieur le Conseiller – enfin « guerroie » gentiment – sur les bourses parce que je pense que c'est là effectivement qu'il faut faire un effort et ne pas obliger les jeunes à décider, mais les aider justement à continuer, avec une culture générale, le plus longtemps possible.

En ce qui concerne les Monégasques qui sont à l'étranger, je connais ce sujet parce que je suis secrétaire de l'Association Monégasque de l'Etranger dont le Président est Pierre-André CHIAPPORI, qui a été créée sous l'initiative d'un membre de la famille d'un de nos Conseillers Nationaux dans cet hémicycle et je dois vous dire qu'il est très compliqué d'assurer un suivi de ce qui se passe parce que ces personnes, souvent, ne veulent pas être suivies, telle est la simple raison. C'est tellement compliqué que j'ai décidé, avec le Conseil d'Administration, de passer le bébé au Monaco Economic Board pour essayer qu'il l'aborde comme un réseau et je crois que malheureusement, jusqu'à présent, ils n'ont pas réussi beaucoup mieux que je l'avais fait jusqu'à présent.

Dans ce sens-là, pour rebondir sur ce que vient de dire M. ALLAVENA, la question ce n'est pas qu'il n'y a pas d'emploi pour les jeunes à Monaco, la vraie question c'est la fuite des cerveaux, c'est-à-dire que malheureusement, plus ils sont brillants, moins ils reviennent. C'est cela qui m'inquiète. Je n'ai pas de solution à vous offrir. Je voudrais dire que je suis complètement d'accord avec les interventions de M. POYET et de M. ALLAVENA qui disent qu'en fait il faut former le mieux possible ces jeunes Monégasques et, évidemment, leur offrir des moyens pour rentrer. Je suis également favorable à une diaspora. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis totalement d'accord avec vous. Alors, je ne dirai qu'une chose, c'est l'injonction de NIETZSCHE, je dirai aux jeunes « deviens qui tu es » !

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Monsieur ROBINO et ensuite Monsieur RIT.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

Je pense que c'est une bonne idée que de vouloir recenser les désidératas des jeunes et les aider à s'orienter. En la matière, un certain nombre de choses sont faites puisqu'il y a des Conseillers d'orientation qui existent et qui officient dans les différents établissements scolaires et ensuite, tous les ans, il y a une manifestation qui s'appelle la « journée des métiers » qui est devenue l'agora, qui a lieu en janvier. Donc, allez-y largement puisque ce sont des enfants jeunes, des classes de troisième si je ne m'abuse, qui sont invités à venir se renseigner, s'informer sur les possibilités d'avenir, sur les métiers qui existent dans tous les domaines. Donc, je pense qu'un certain nombre de choses sont déjà en place, je voulais le rappeler. Peut-être va-t-on revenir aux formations de la Fonction Publique.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un sujet important. Lorsque j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de remplacer votre prédécesseur Monsieur NOUVION ou vous-même au Conseil d'Administration du Centre Scientifique, ce sujet – et Monsieur CELLARIO le sait – a parfois fait débat pour des cas particuliers, on a même élargi la discussion.

Ce n'est pas facile, personne ici probablement n'entend être contraignant et directif, c'est pour cela qu'on ne peut que suggérer délicatement, on ne va pas imposer des filières et des formations, ce serait complètement contraire au bon sens.

L'importance c'est peut-être d'arriver à capter l'attention de cette diaspora qui existe, de Monégasques, qui ont parfois déjà terminé leurs études et qui exercent à l'étranger mais qui peuvent

se poser un jour la question : « est-ce qu'il n'y a pas actuellement un débouché pour moi à Monaco ? », on est peut-être en train de chercher finalement une place.

Le principe d'un site Internet qui, en permanence, pourrait faire état des disponibilités, en postes, des recrutements à venir à court terme et puis de la prospective pourrait servir tant aux étudiants en fin de cursus qu'aux Monégasques plus âgés déjà en poste dans tel ou tel pays du bout du monde.

Il faudrait simplement, ce serait déjà plus facile, faire savoir que ce site existe. Quand même, ces Monégasques reviennent de temps en temps à Monaco, ceux qui ne reviennent jamais ont peu de chances d'être candidat à un recrutement in muros ici. Donc, ce serait peut-être une approche somme toute peu coûteuse et qui permettrait, si ce site est tenu à jour en permanence, d'obtenir une certaine efficacité.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur RIT.
Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci.

Je vais un peu prêcher pour ma paroisse et je tiens à dire qu'à la S.B.M. on a un très bon service de formations et j'invite tous ceux qui ont des enfants à nous les envoyer.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ELENA.

Je voudrais quand même dire quelque chose sur ce sujet qui n'est pas un sujet nouveau. Il a déjà été évoqué plusieurs fois depuis que je suis en politique et je crois qu'il faut aussi, malheureusement, considérer les contraintes du monde moderne. Il y a des années de cela, on vous disait que lorsque vous rentriez dans une entreprise japonaise, vous rentriez du berceau à la tombe... même au Japon, cela a changé. Il y a les évolutions qui font qu'aujourd'hui, les jeunes ou ceux qui sont sur le marché du travail, n'ont plus qu'un seul emploi cantonné à une activité mais occupent différents emplois dans des domaines divers pour parvenir à la réussite et à s'adapter dans la vie. Où le sujet est intéressant, c'est justement au niveau de l'orientation et de la méthode d'enseignement.

On s'aperçoit que la mentalité ou la méthode d'éducation anglo-saxonne est complètement

différente de la nôtre. En France, par exemple, on vous enferme dans des filières, dès la seconde, en vous disant : « vous n'êtes pas bons en maths, vous allez en littéraire ». Il y a une tendance qui est en train de faire marche arrière, car si on a abandonné le littéraire comme voie royale, et Marc BURINI, le sait très bien, ce n'est que pour des raisons sociologiques. Aujourd'hui, en discutant avec l'éminent Directeur d'une Ecole Supérieure qui se situe à Menton, pas très loin d'ici, on s'aperçoit que les jeunes d'aujourd'hui sont beaucoup moins matures que ceux d'il y a 10 ans au même âge. Ils rentrent dans les écoles, ils suivent une filière, mais ils ne savent pas exactement ce qu'ils veulent faire plus tard. Donc on revient toujours à ce problème et je crois que la seule méthode pour arriver à quelque chose de positif, c'est justement de les ouvrir le plus possible au monde, de les ouvrir le plus possible à l'éducation. Comme vous le dites, aux Etats Unis, vous ne faites pas votre choix à la fin du high school. Vous allez au « College » à partir duquel vous pouvez choisir différentes matières, et ce n'est que vers la fin du cursus que vous pouvez choisir votre spécialisation. A partir de ce moment-là, vous aurez un diplôme qui vous permettra de vous diriger dans la voie choisie, ce qui n'empêche pas qu'à un moment donné de votre parcours universitaire vous avez pu mieux vous orienter en fonction de vos aptitudes et de vos goûts.

Je sais qu'on a des accords avec la France sur ce sujet, mais je pense qu'il pourrait y avoir une autre forme d'éducation. Pour ce faire, ne devrait-on pas avoir une réflexion sur le système ?

Sur un autre sujet mais qui n'est pas sans rapport avec celui évoqué précédemment, j'ai été convié récemment à la manifestation de M. COHEN et j'ai eu l'occasion de discuter avec une des personnes qui s'occupe au sein du Monaco Economic Board de l'association que présidait, « Les Monégasques de l'Etranger » et cette personne me disait qu'il y a 500 Monégasques – vous me corrigez si c'est faux – qui sont à l'étranger, sur ces 500 Monégasques, vous avez des chefs d'entreprises, vous avez des salariés dans de grosses entreprises et il m'a dit aussi qu'il y avait des étudiants. Sur ces 500 personnes il y a environ 20 % qui souhaiteraient venir s'installer à Monaco. La problématique, à mon avis, ce n'est pas qu'elles veulent revenir, c'est de savoir quelles sont les possibilités d'emplois qu'elles pourront trouver à Monaco. C'est un sujet qui doit donc se travailler sur deux fronts parce qu'il est certain, aujourd'hui, que la personne qui se trouve à l'étranger avec un salaire « X » et qui côtoie des gens au niveau de multinationales lorsqu'elle revient à Monaco, si un

emploi est disponible, ce sera à un salaire à « X » - 50, sachant que peut-être aussi que la stimulation intellectuelle qu'il rencontrera dans son travail ne lui conviendra pas du tout et qu'au bout de 3 mois il choisira de repartir à l'étranger.

L'histoire de la « diaspora » que vous évoquez, personnellement, je pense que pour certains étudiants, c'est un choix qu'ils devront faire eux-mêmes, c'est à eux de décider. Je crois que le système des filières est une hérésie, c'est un avis personnel qui peut être partagé ou pas, mais il est certain qu'une réflexion sur le sujet doit être menée.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Il y a eu une discussion entre élus depuis 20 minutes mais il y a le Gouvernement dans cet hémicycle, alors on aimerait savoir ce qu'il pense.

Des questions ont été posées.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, ce n'est pas la peine de tomber dans l'agressivité en demandant au Gouvernement...

M. Laurent NOUVION.- Il n'y a pas de critique, je pose une question, c'est tout.

M. le Président.- On n'a pas posé de question, on a évoqué le sujet. Le Gouvernement a entendu ce qui a été dit, si le Gouvernement souhaite s'exprimer sur le sujet, je vais bien volontiers donner la parole au Ministre d'Etat, mais ce n'est pas la peine pour cela d'agresser le Gouvernement.

M. Laurent NOUVION.- Je n'agresse pas le Gouvernement, j'ai demandé qu'il nous réponde.

M. le Président.- Il y a le ton, Monsieur NOUVION, il faut savoir suivre le « la » !

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Effectivement, nous attendions la fin du tour de parole des élus parce qu'il est intéressant de faire une synthèse pour mieux échanger ensemble, et nous nous concertions avec mon voisin, le Conseiller pour l'Intérieur. M. CELLARIO va donc vous répondre sur toutes les questions d'orientation au sein de l'Education Nationale et moi je prendrai après

la parole, avec l'accord du Ministre d'Etat, pour vous parler de l'intégration des Monégasques sur le marché de l'emploi.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Pour la partie éducation, parce que vous avez évoqué différents éléments, l'orientation, l'information que l'on doit donner aux jeunes, aux élèves, la sélection, et parfois la sélection trop précoce l'orientation et l'enfermement dans des filières. Alors, il faut déjà relever que le système que nous avons en Principauté, s'inscrit dans le système français, nous avons des accords avec la France, nous sommes dans un système où les filières sont imposées par les programmes d'examens des baccalauréats français. On a mis en place au sein de l'Education Nationale beaucoup de dispositifs pour apporter de l'information quant aux différentes filières possibles, quant aux études et aux filières de formation, mais également – on l'a évoqué – ce sont les conseillers d'orientation dans les différents établissements scolaires, c'est également le Centre d'information de l'Education Nationale qui est un organe spécifiquement mis en place depuis de nombreuses années, pour apporter de l'information aux familles, aux élèves, quant aux différentes filières de formation pour les aider à cette orientation qui effectivement est demandée de manière de plus en plus précoce mais de manière indépendante de notre seule volonté.

Parallèlement à cela, nous avons également des dispositifs pour apporter de l'information sur les différents métiers que l'on peut trouver en Principauté, cela a été évoqué par certains d'entre vous, la journée des métiers qui s'est transformée en agora des métiers de manière à apporter dès la troisième, non pas dès la seconde, une information la plus complète possible par les professionnels eux-mêmes sur les métiers existants et, surtout, sur l'évolution de ces métiers. Il y a une journée qui est organisée d'ailleurs en parallèle et conjointement avec le Département des Affaires Sociales et de la Santé, pour présenter aux élèves par les professionnels eux-mêmes ce que sont les métiers en Principauté.

En ce qui concerne l'orientation et la formation nous avons, également pour permettre justement aux élèves de la Principauté de poursuivre un peu comme cela a été également évoqué une formation de la plus grande qualité et la plus générale possible, nous avons mis en place également au sein des établissements scolaires une aide pour permettre aux élèves de s'orienter dans les formations à l'étranger et pas simplement sur les formations du système

éducatif français. Il y a l'University Counseling qui a été mise en place pour aider nos jeunes bacheliers ou futurs bacheliers à pouvoir intégrer des formations de grande qualité à l'étranger.

Donc, tout ceci est un dispositif qui s'est mis en place qui, je crois, répond aux besoins des différents élèves. J'ai entendu également et je crois qu'il est important de le relever, l'ouverture au monde, l'ouverture à l'humanité. L'ensemble de ces programmes-là relèvent de la seule responsabilité de la Principauté en complément des programmes officiels français, apportent cette ouverture aux élèves de la Principauté par les différentes thématiques qui sont abordées en marge ou dans les cours eux-mêmes, les conférences qui sont organisées, les sensibilisations à différents thèmes internationaux qui leur permettent de ne pas s'enfermer dans une discipline ou dans une filière mais de s'ouvrir également au monde. Tout cet ensemble de choses est en place. On peut, bien évidemment, toujours réfléchir à aller plus loin et à approfondir ces différentes voies. Sauf à ouvrir la réflexion sur un autre système éducatif, on a quand même la contrainte des programmes du baccalauréat français qui nous sont imposés. On peut faire des choses en plus mais on ne peut pas faire en moins du programme officiel puisque l'une des premières responsabilités que nous avons par rapport à nos enfants, c'est de les préparer le mieux possible à franchir cette étape essentielle qu'est le baccalauréat.

Je laisse M. Stéphane VALERI vous parler de l'aspect métier.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.*- Permettre aux Monégasques de vivre et de travailler dans leur pays, c'est un combat qui a toujours été le mien, M. BOISSON en parlait tout à l'heure. Depuis l'Association des Jeunes Monégasques, que j'ai créée en 1986, pris par l'action que j'ai pu mener ici, dans ce Conseil National de 1988 à 2010, et enfin c'est désormais mon travail quotidien depuis 2010, au sein du Gouvernement, dans le poste que j'occupe aux Affaires Sociales.

Alors, il y a beaucoup à dire sur le marché de l'emploi et sur l'insertion professionnelle des Monégasques. Je vais vous donner quelques chiffres qui, eux, sont objectifs et donc qui ne prêtent pas à discussion. Nous avons actuellement autour de 3 000 actifs de nationalité monégasque et il y a, tout confondu fonctionnaires, salariés du secteur privé et professions libérales, commerçants, chefs d'entreprises il y a actuellement sur douze mois, en

moyenne 50 demandeurs d'emploi de nationalité monégasque avec des variations saisonnières de plus en moins ou moins quelques dizaines de personnes selon les mois, mais en moyenne nous sommes autour de 50. Donc vous voyez que nous sommes en dessous des 2 % de demandeurs d'emploi par rapport à notre population active et tous les économistes vous diront que c'est le seuil incompressible au-dessous duquel on ne peut pas descendre, mais certes, ce ne sont que des statistiques. Dans ce pays, nous avons la chance, comme nous sommes souvent nombreux à le dire dans cette enceinte, de pouvoir mettre un nom et un visage derrière chaque personne, de pouvoir aussi faire de la haute couture, c'est une expression que j'aime bien. Ce chiffre est très satisfaisant. Il n'y a pas un pays au monde qui ne serait satisfait d'un tel résultat au niveau de l'insertion professionnelle de ses nationaux. Pour autant, il y a 50 personnes à un certain moment qui n'ont pas de travail, donc je peux comprendre aussi qu'on les entende, car cela nous concerne, et bien sûr ces personnes s'expriment, viennent nous voir.

Il y a un autre chiffre que je voulais vous donner. M. NOUVION a bien voulu tout à l'heure rendre hommage au travail de la Commission d'Insertion des Diplômés. Depuis maintenant un peu plus de 6 ans qu'elle a été mise en place, 130 entreprises parmi les plus importantes du pays sont devenues partenaires, environ 200 jeunes nationaux et enfants du pays ont été placés par cette commission dans le secteur privé essentiellement. Mais, vous me direz qu'elle est uniquement destinée aux diplômés de l'enseignement supérieur, c'est à dire notre élite. Nous nous en occupons et c'est normal, mais, effectivement, vous l'avez dit aussi tout à l'heure dans les échanges, il n'y a pas que des diplômés de l'enseignement supérieur parmi notre communauté, et on doit bien sûr s'occuper de tous les Monégasques, quel que soit leur niveau de diplôme ou de formation et même s'ils n'en ont pas.

Pour terminer, sur la Commission d'Insertion des Diplômés, je voulais encore dire qu'elle organise aussi chaque année maintenant, en partenariat avec l'Education Nationale, une présentation des métiers d'avenir à Monaco. C'est toujours très délicat dans un petit pays comme le nôtre de faire de la prospective sur le long terme et de dire « si vous choisissez ce métier on vous garantit à coup sûr d'avoir un travail », parce qu'évidemment les choses peuvent évoluer très vite et un jour on pourrait nous reprocher d'avoir orienté vers des formations qui n'ont pas débouché sur un travail. Donc nous sommes extrêmement prudents et les métiers que

nous présentons, c'est vraiment que nous constatons qu'il y a un grand déficit de demandeurs d'emplois par rapport aux offres d'emplois.

Depuis maintenant 6 ans, nous avons chaque année présenté les métiers de la comptabilité à tous les élèves de terminale de la Principauté, les métiers de la finance, de l'hôtellerie, de la santé, du bâtiment, avec des professionnels qui nous accompagnent. Souvent, nous sommes entourés de jeunes diplômés qui viennent d'obtenir un travail. Je crois qu'ils sont encore plus à même d'être écoutés par les étudiants de terminale, eux qui sont des jeunes sortis depuis peu de l'enseignement. On présente aussi les métiers liés aux nouvelles technologies, notamment, les métiers de juristes de banque et de juristes en général. Donc, voilà autant de métiers pour lesquels nous savons qu'un jeune Monégasque motivé et formé va, à coup sûr, trouver un travail dans son pays.

Vous avez raison de souligner qu'il n'y a pas que les diplômés et donc je voudrais aussi dire et rendre hommage – et je sais que vous partagez ce sentiment – à une équipe qui se donne beaucoup de mal au sein du Service de l'Emploi, autour de Mme Sophie VINCENT. Il y a une cellule emploi jeunes pour nos compatriotes et pour les enfants du pays, qui fait un travail remarquable et qui, chaque année, place des dizaines et des dizaines, voire des centaines de prioritaires dans les métiers de tous niveaux, en Principauté.

Alors il est vrai qu'il y a parfois un délai. On revient souvent sur ce sujet dans cette enceinte, parce qu'il y a un délai parfois qui est incompressible entre la sortie de la formation et le début d'un travail et je sais qu'il y a une angoisse, parce que je reçois comme vous des jeunes nationaux qui cherchent un travail et qui ne le trouvent pas, aussi rapidement qu'ils le souhaiteraient c'est vrai. Il y a parfois une attente d'un mois, deux ou trois voire quatre mois et je sais que c'est angoissant lorsque vous êtes à la recherche d'un premier emploi. Vous êtes angoissé, votre famille l'est avec vous, peut-être d'ailleurs vos parents le sont encore plus que vous-même. Beaucoup d'entre nous ici sommes des parents, ils me comprendront. Il est vrai qu'il y a parfois de l'anxiété et rien n'est parfait donc, bien sûr qu'il peut y avoir un certain délai pour trouver un emploi. Parfois aussi certains employeurs sont maladroits, parfois ils sont brutaux en disant à un jeune qu'il n'est pas pris parce qu'il n'a pas d'expérience. Alors, les jeunes viennent nous voir en disant qu'ils ne peuvent pas avoir d'expérience, puisqu'ils n'ont pas commencé encore à travailler...

Mais franchement, je peux vous assurer qu'il n'y a pas un autre pays en Europe où la jeunesse est autant soutenue, accompagnée, a autant de chance de pouvoir trouver un travail rapidement dans son pays. Nous avons 50 000 emplois dans le secteur privé, nous avons 4 000 fonctionnaires et agents de l'Etat. On peut aussi Dieu merci, dans ce pays de liberté, créer sa société. On peut s'installer comme profession libérale. Les Monégasques ont donc franchement toutes les chances de réussir. Je veux dire aussi à une minorité infime qui vient nous voir en demandant des postes pour lesquels elle n'a ni la formation, ni la compétence des postes de responsabilité que je lui conseille exigeant et je le fais régulièrement dans mon bureau, de commencer par rechercher un travail qui correspond à ses possibilités. Il faut dire aussi à certains compatriotes c'est le langage de la vérité, c'est leur rendre service, de ne pas viser plus haut que ce que leurs compétences ou leur formation vous permettent de viser. On peut les accompagner jusqu'au maximum de leur potentiel, mais aussi c'est à eux de faire des efforts, parce que rien ne s'obtient sans effort. Je crois que ce langage de vérité vous le partagez. Il faut avoir le courage de le tenir à certains qui, effectivement, exagèrent et demandent des choses qui ne sont pas raisonnables et qu'ils ne pourront obtenir dans aucun pays au monde, ni à Monaco, ni ailleurs, évidemment.

D'ailleurs, on a un autre souci vous l'avez dit, Monsieur PASQUIER, qui est plus compliqué, c'est le retour au pays, de notre diaspora, lorsque des compatriotes après 10 ou 20 ans à l'étranger, souhaitent revenir à Monaco.

La Commission d'Insertion des Diplômés les reçoit et c'est une de ses missions, mais je reconnais que là, c'est plus difficile parce que nous avons des personnes qui ont parfois des fonctions très spécialisées, qui occupent des fonctions dans des grandes villes à l'étranger, dans des grosses sociétés, et nous n'avons pas forcément l'équivalent à leur offrir chez nous. Ils sont souvent à un haut niveau de responsabilités, donc c'est par définition l'entonnoir qui est beaucoup plus resserré. C'est plus long, c'est plus difficile, mais nous pouvons aussi y arriver avec de la persévérance et de la patience. J'ai un exemple récent dans une banque, où nous avons pu faire revenir un compatriote de grande qualité, qui a pu intégrer une banque de la Principauté, en revenant après de nombreuses années d'expérience, de l'étranger.

Je voudrais, en conclusion, vous dire que récemment le Ministre d'Etat recevait à sa résidence les entreprises partenaires de la Commission d'Insertion des Diplômés et les jeunes Monégasques

et les enfants du pays, qui ont été placés depuis 6 ans par cette commission. Nous y rencontrons des jeunes épanouis. Il y a plein de belles success stories dans de nombreux domaines. Nous n'avons jamais eu autant de Monégasques dans le secteur privé. Il faut savoir qu'aujourd'hui, notamment grâce au travail de la Commission d'Insertion des Diplômés mais aussi du Service de l'emploi, nous sommes à environ un millier de nationaux dans le privé, donc on ne va pas tarder à avoir une inversion des équilibres. Nous aurons dans quelques années plus de Monégasques dans le secteur privé que dans le public. Cela est une évolution, j'allais dire, presque une révolution par rapport au passé. Alors c'est très bien que beaucoup de Monégasques choisissent l'Administration et qu'ils servent leur pays, ce n'est pas moi qui vous dirai le contraire mais on ne peut pas multiplier, vous le dites aussi souvent dans cette enceinte, les postes de l'Administration à l'infini. Donc, c'est important que l'on s'ouvre aussi aux 50 000 emplois – c'est un gros potentiel – qu'offrent les entreprises du secteur privé en Principauté.

Je voudrais terminer en vous disant que lorsqu'on rencontre notre jeunesse eh bien oui, l'on constate que nous avons une belle jeunesse et on peut être fier de ce qu'elle fait, de sa formation, de sa volonté aussi de s'engager. Comme ils le disent eux-mêmes, les meilleurs Ambassadeurs, notamment dans le privé auprès des chefs d'entreprises qui parfois avaient certains doutes sur la motivation des Monégasques, les meilleurs Ambassadeurs de la cause monégasque, ce sont les jeunes Monégasques eux-mêmes et je répète, dans l'immense majorité des cas, ils sont formidables. Beaucoup d'entreprises qui en ont engagé un, en engagent un deuxième, parce que ce sont les premiers à dire : si je peux demain aider une autre jeune compatriote, je vais le faire.

Soyons donc en conclusion optimistes et sereins. Il n'y a pas beaucoup de pays où l'on peut offrir un tel avenir à sa jeunesse. Les jeunes Monégasques ont dans leur pays un bel avenir.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur ROBINO et ensuite nous passerons au vote de ce chapitre.

M. Christophe Robino.- Merci.

Ecoutez, les réponses ont été prolixes et je dois avouer que je me réjouis de tout ce que j'ai entendu. Pour autant, j'aurais voulu rebondir sur les propos de M. BOERI. Je n'ai pas eu la chance de rencontrer M. TAYLOR 2.0, mais par contre je suis assez sensible à

un argument de sa discussion qui est de dire qu'il faut peut-être augmenter les moyens Midez exposition à la formation de la Fonction Publique puisque c'était de cela dont on parlait et, notamment pour favoriser l'évolution de carrière, la mobilité au sein de l'Administration, je crois que ce sont des points très très importants et je pense qu'au moment de voter ce chapitre, c'était bien de revenir sur ce point.

Merci.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Je me réservais le plaisir de conclure, car on parle de moyens, mais il faut surtout regarder les besoins et c'est l'approche que nous avons. Cette approche fait que nous recensons, au travers des remontées des chefs de service et au travers des entretiens individuels avec les agents et fonctionnaires, les demandes et les besoins de formation. Ce que je peux vous dire – j'ai des chiffres mais je ne vais pas vous assommer avec – c'est que ces besoins sont très largement couverts avec les budgets que nous avons. Aujourd'hui, nous avons 95 % des besoins de formations qui sont couverts. Je n'inclus pas dans ces chiffres-là ce que nous faisons en plus, c'est-à-dire ce que nous faisons au travers de l'informatique. Dans le budget, tout à l'heure, M. POYET en parlait, les 20 M€, il y a non seulement de l'équipement, de l'acquisition mais il y a de la formation et tous les personnels qui aujourd'hui travaillent sur les projets que ce soit Chorus, que ce soit Optimo, suivent ces formations.

Donc, moi, ce que je vous dis aujourd'hui, c'est que si on allouait une enveloppe de 3 M€ ou 4 M€ de plus, cela ne nous permettrait pas d'être plus efficaces. Si demain il me remonte de la Fonction Publique qu'effectivement il y a des besoins, je peux vous assurer que j'en saisirai le Gouvernement et je suis sûr que je serai suivi.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur COLLE. Si je peux me permettre, je suis là aussi extrêmement satisfait de savoir que les besoins en formation sont largement couverts mais finalement, vous l'avouez vous-même, le coût de cette formation est supérieur à celle qu'effectivement traduisent les chiffres puisqu'une partie de cette formation est « masquée »...

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- ... Tout à fait !

M. Christophe ROBINO.- ... puisque toutes les mesures d'accompagnement à une formation au développement des nouveaux outils informatiques,

et vous avez cité Optimo et Chorus, et il y en a d'autres, finalement passent sur d'autres crédits. Donc c'est bien ce que l'on disait.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- ... Et je ne vous ai pas tout dit !

M. Christophe ROBINO.- Je m'en doute.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- C'est-à-dire qu'au-delà des crédits de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique il y a d'autres crédits de formation sur d'autres lignes. Je parle du Stade Louis II, je parle des parkings, je parle de l'aviation civile, je parle de la Sûreté Publique et donc nous sommes largement au-dessus des sommes qui ont été évoquées.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention...

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Oui, je ne veux pas du tout polémiquer ce n'est pas mon sujet, j'essaie de réfléchir sur le long terme et à quoi l'investissement en formation dépasse simplement la juste dépense. La formation continue, je suis resté à 1 M€, alors en réalité c'est 61 %, c'est 610 000 €. Alors je veux bien qu'il y en ait un peu plus qui soit réparti dans d'autres lignes, je le comprends, je l'entends bien. Mon sujet est de s'interroger, comment on modernise l'Administration ? Comment la formation peut aider ? Ce n'est vraiment pas du tout une histoire de polémique, ce n'est pas mon propos, simplement votre réponse m'indique qu'effectivement on a besoin de formations parce que précisément on n'arrive pas à détecter les besoins. Evidemment, on se contente de ce que l'on dit puisque c'est la routine, si j'ose dire, habituelle. D'ailleurs, au lieu de plus d'un million d'euros on est retombé à 1 M€ sans s'en rendre compte ! C'est juste pour souligner comment l'investissement formation peut nous aider à nous développer.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Je mets chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 9 – Service Central des Archives et de la Documentation-Administrative

309.111 - Traitements Titulaires	277.400
309.010 - Frais de Personnel	277.400
309.323 - Frais d'Administration	15.000
309.364 - Fournitures Techniques.....	15.000
309.030 - Frais de Fonctionnement	30.000
Total chapitre 9	<u>307.400</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents/

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 10 – Publications Officielles

310.000 - Publication Officielles	1.003.200
Total Chapitre 10	<u>1.003.200</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 11 – Direction Informatique : 3 021 00 €

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).***Monsieur ALLAVENA ?**

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Vous allez tellement vite, Monsieur le Président, j'avais juste une question sur la publication officielle, j'imagine qu'il y a le Journal Officiel à l'intérieur. Est-ce que l'on va vers une diffusion plus orientée de la version électronique du Journal Officiel ou est-ce que la version papier telle qu'on la reçoit va perdurer ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Merci, de cette très bonne question. Cela me permet de rappeler pour ceux qui peut-être n'en ont pas eu connaissance que le site du Journal de Monaco a été

totalelement refundu et je crois qu'aujourd'hui il est beaucoup plus à la fois pratique et qu'il correspond beaucoup mieux aux besoins de recherches.

Nous avons, effectivement, pensé à l'instar de ce qui se fait ailleurs, notamment en France, de supprimer complètement le journal papier cela nous aurait empêché d'avoir les magnifiques tirets à part que je vous ai remis tout à l'heure. Mais sans aller à la suppression car je peux vous assurer que nous avons des besoins de professionnels qui souhaitent pouvoir

les archiver et qui souhaitent pouvoir les avoir.

Donc, la préoccupation d'aller vers une diminution du papier nous l'avons, nous espérons qu'au travers de l'amélioration du site nous aurons moins de demande papier et qu'à un moment donné on verra l'arbitrage à faire.

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général, pouvez-vous relire le chapitre 11, s'il vous plaît.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 11 – Direction Informatique

311.111 - Traitements Titulaires	283.900
311.211 - Traitements non Titulaires.....	1.687.100
311.010 - Frais de Personnel	1.971.000
311.323 - Frais d'Administration	10.000
311.030 - Frais de Fonctionnement	10.000
311.350 - Entretien Matériel.....	1.020.000
311.351 - Achat Matériel.....	20.000
311.040 - Achat & Entretien Matériel	1.040.000
Total chapitre 11	<u>3.021.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 11 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 12 – Direction Administrative Electronique & de l'Information aux usagers

312.111 - Traitements Titulaires	270.600
312.211 - Traitements non Titulaires.....	351.300
312,010 - Frais de Personnel	621.900
312.323 - Frais d'Administration	12.000
312.030 - Frais de Fonctionnement	12.000
Total chapitre 12	<u>633.900</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 12 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 13 – Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques

313.111 - Traitements Titulaires	221.600
313.211 - Traitements non Titulaires.....	151.600
313.010 - Frais de Personnel	<u>373.200</u>
313.323 - Frais d'Administration	59.000
313.030 - Frais de Fonctionnement	<u>59.000</u>
313.326 - Recensement Général Population	20.000
313.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>20.000</u>
Total chapitre 13	<u><u>452.200</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un jeune Institut qui fait un travail remarquable et extrêmement utile pour Monaco. Cette année, notamment, c'est l'année du recensement et on va avoir, à cette occasion, des chiffres extrêmement précieux à étudier de très près, sachant qu'un recensement ne se fait pas tous les ans. Une pyramide des âges à jour est le reflet de la démographie c'est une mesure extrêmement importante pour un pays lorsque seront abordés la dépendance, les retraites, les besoins en appartements domaniaux pour les Monégasques, etc... Je voudrais souligner le travail de cet Institut, j'ai la chance d'être au Comité Scientifique, et de ses équipes car je pense que l'on va vraiment pouvoir utiliser l'ensemble des données qui vont être issues du recensement.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe très volontiers aux propos de Marc BURINI. En effet, cet Institut particulièrement important va nous apporter dans les prochaines semaines, des renseignements extrêmement précieux puisque nous savons tous qu'afin de pouvoir envisager des solutions pérennes sur le logement, il faut s'inscrire dans la durée et pour s'inscrire dans la durée il faut savoir vers quoi et vers où on va et je pense que nous avons, en effet besoin de toutes les analyses pertinentes de cet Institut afin de pouvoir au mieux prendre les bonnes orientations pour l'avenir, pour le logement des nationaux et des enfants du pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 13 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION

Chap. 15 – Conseiller de Gouvernement

315.111 - Traitements Titulaires	1.253.200
315.211 - Traitements non Titulaires.....	121.200
315.261 - Frais de Représentation.....	31.000
315.010 - Frais de Personnel	<u>1.405.400</u>
315.251 - Missions & Etudes.....	92.000
315.020 - Frais Etudes & Formation.....	<u>92.000</u>
315.262 - Déplacements.....	105.000
315.264 - Réceptions.....	20.000
315.323 - Frais d'Administration	50.000
315.325 - Promotion.....	10.000
315.030 - Frais de Fonctionnement	<u>185.000</u>
315.350 - Entretien de Matériel.....	1.500
315.040 - Achat & Entretien MatÉriel	<u>1.500</u>
315.266 - Particip. conférences Intern.....	250.000
315.314 - Manifest. Intervent. Exterieures	44.000
315.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>294.000</u>
Total chapitre 15	<u><u>1.977.900</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais, Monsieur le Conseiller, revenir tout de suite sur les questions de l'éducation et des débouchés que l'on vient d'évoquer et que l'on évoque environ tous les ans lorsqu'on revient sur cette page du Département des Relations Extérieures et de la Coopération avec une question qui sera double puisque nous sommes, en cette période d'hiver, où le parcours du combattant des parents, des enfants,

qui essaient d'intégrer une université ou une école à l'étranger commence. Admission, visa, financement, tout s'enchaîne avec les mêmes difficultés, avec toujours peu d'aide selon les retours que l'on a de la part des Ambassades. Sont-elles formées pour cela, sont-elles informées ?

La question est double : est-ce que l'on progresse sur le fond, c'est-à-dire des relations plus structurées entre Etats qui permettraient d'ouvrir certaines portes qui, aujourd'hui, ne le sont pas ? Et, est-ce qu'on progresse un peu sur la forme, c'est-à-dire sur la manière d'aider ces parents, ces enfants, qui cherchent des démarches à l'étranger ? Nous avons parlé de référent, nous avons parlé de guichet unique, je sais que vous avez commencé à réfléchir sur la question, est-ce que vous avez des choses à nous dire ?

Point complémentaire, puisque M. NOUVION l'a évoqué tout à l'heure, dans le lien avec la négociation européenne, est-ce qu'aujourd'hui – puisqu'on en parle souvent et beaucoup de manière négative – est-ce que vous savez nous confirmer que dans le cadre de ces discussions ce package éducation sera bien abordé et que si on aboutit dans nos négociations à un accord d'association positif, un certain nombre de ces verrous ont toutes les chances d'être levés ?

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.
Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Lorsqu'on aborde ce chapitre, je crois que nous avons tous ici envie d'entendre l'avis de Monsieur le Ministre, notamment lors des derniers Press Club, vous avez tenu des propos qui ont quelque peu interpellé, à savoir la question de la journaliste, demandant si toutes les conditions pour cet accord d'association avec l'Union Européenne n'étaient pas réunies, vous diriez non ?

Vous avez répondu, je vous cite : « on ne dira pas non », et je vous cite encore : « on ne peut pas prendre le risque de s'opposer à l'Europe, nous dirons que les conditions ne sont pas acceptables, mais on ne fermera jamais la porte » pour au final et je vous cite une nouvelle fois : « jusqu'à ce qu'un beau jour, un consensus se dégage ».....

Monsieur le Ministre cela change du tout au tout de ce que nous avons entendu jusqu'alors dans cet hémicycle, d'une part de votre prédécesseur, et surtout d'autre part, de la plus Haute Autorité.

Cela ressemble un peu trop, selon nous, à ce qu'un jour nous serons amenés à signer cet accord.

Votre réponse, c'est le moins que l'on puisse dire, est qu'elle a surpris mes collègues Thierry CROVETTO et Claude BOISSON qui étaient présents ce jour-là dans l'assistance avec moi. Alors nous aimerions ce soir, Monsieur le Ministre, que vous précisiez et clarifiez vos propos vis-à-vis de la représentation nationale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne veux pas inquiéter la représentation nationale mais votre observation me laisse perplexe. Je ne sais, plus exactement ce que j'ai dit, mais si vous me citez, je suis sûr que j'ai dit cela. Ce que je sais c'est qu'il est clair que si on n'arrive pas à un accord, ce n'est pas gênant, cela ne pose aucun problème à personne de ne pas arriver à un accord. En même temps, je reste persuadé, mais c'est une position personnelle, que c'est dans le sens de l'histoire l'horizon européen, c'est ce qui peut, encore une fois et dans des conditions très clairement définies, arriver de mieux à Monaco.

Si on n'y arrive pas cette fois-ci, on y arrivera peut-être un jour et peut-être qu'on n'y arrivera jamais et peut-être qu'effectivement, les Monégasques continueront à avoir des problèmes pour exporter leurs produits à l'extérieur, envoyer leurs enfants dans les universités à l'étranger... très bien, tout cela me va. C'est un accord qui ne pourra être signé que si nous sommes d'accord, je ne sais pas comment vous le dire autrement. M. Gilles TONELLI qui s'occupe de cette négociation sait exactement jusqu'où il ne peut pas aller !

Alors, si on n'y arrive pas, on n'y arrive pas et, effectivement, dans ce genre de situation, on fait ce que j'ai appelé de la procédure, on trouvera une autre façon et je me rappelle en avoir discuté avec Gilles TONELLI qui disait, l'autre façon de sortir de cette négociation c'est de demander l'adhésion à l'Union Européenne, et là, on repart pour 50 ans.

C'est tout ce que j'ai dit, il ne s'agit pas de dire qu'on va signer un accord, je dis exactement le contraire et peut-être que je peux préciser la différence, Monsieur NOUVION, entre l'adhésion et l'accord d'association...

M. Laurent Nouvion.- ... Beaucoup de pédagogie, Monsieur le Ministre, je pense.

M. le Ministre d'Etat.- Non, mais il ne s'agit pas pour Monaco de devenir le 29^{ème} Etat membre de l'Union Européenne, j'ai été assez clair là-dessus. Nous ne sommes pas en train de devenir un Etat membre de l'Union Européenne. Nous sommes en train de passer un accord d'association qui permette un certain nombre d'avancées économiques et sociales en Principauté. Je l'ai déjà dit et je le répète donc, l'Union Européenne entre en Principauté, j'ai déjà expliqué que vos pommeaux de douche, le volume des toilettes en Principauté, le double vitrage, la taille des concombres, enfin tout ça, ce sont des normes européennes, donc l'Europe est déjà en Principauté ! Ce que je vous dis, mais vous pouvez ne pas me croire, c'est qu'il y a intérêt à ce que Monaco soit en Europe et nous sommes en train de négocier, avec une équipe de négociateurs tout à fait efficaces, les conditions pour que Monaco soit en Europe.

Si on n'y arrive pas, je le répète, on ne le fera pas. On reportera de 30 ans cette négociation, c'est une façon de capituler. Lorsque je dis, « on n'y arrive pas », cela signifie on constate le désaccord, donc on passe à autre chose et, une des façons, je le répète, de passer à autre chose ce serait de demander un accord d'adhésion... peut-être que c'est un peu compliqué, je le reconnais mais ce que je peux vous assurer c'est que la position n'a pas changé et la position que je défends est celle du Souverain. Si nous n'avons pas les conditions que nous demandons dans cet accord qui sera nécessairement déséquilibré entre nous et l'Union Européenne, eh bien il n'y aura pas d'accord. Et la façon de fermer cet accord, la façon de fermer cette négociation appartient à la technique diplomatique, mais il ne peut pas y avoir d'accord si les demandes de Monaco ne sont pas satisfaites. Je ne sais pas comment le dire... j'ai lu beaucoup de choses dans la presse expliquant que j'étais prêt à brader la priorité nationale, alors je le répète, je l'ai déjà dit moult fois, il n'en est pas question. On ne peut pas lorsqu'on est 9 103 ou 9 104 nous verrons avec l'IMSEE, ne pas avoir un système de priorité nationale et ce n'est pas le Gouvernement et certainement pas moi en tant que Ministre d'Etat qui bradera cette réalité.

Donc, je ne voudrais pas que nos concitoyens s'inquiètent, il n'y aura pas d'accord si les différentes lignes rouges que je peux vous redonner ne sont pas respectées. Parmi celles-ci, la priorité nationale, le système de réglementation à l'embauche et à l'installation font partie des priorités absolues de notre négociation.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
Monsieur RIT.

M. Jacques Rit.- Merci, Monsieur le Président, c'est sur un autre sujet, qui en l'occurrence et pour une fois ne met aucunement en cause notre Gouvernement, donc soyez spectateurs Madame, Messieurs.

J'ai été récemment interpellé par l'ordre du jour de la convocation à la Commission des Relations Extérieures de demain mercredi et dans cet ordre du jour figure l'élection des Délégués du Conseil National à l'A.P.C.E.. Pourquoi pas ? La Commission des Relations Extérieures est lors de cette législature, encore actuellement le refuge de 24 Conseillers Nationaux. Donc, tous sont inscrits et on pourrait effectivement faire simple. Toutefois, comme vous le savez, j'ai été un fervent adepte de la défense et de la rénovation du Règlement intérieur, rien de tout cela ne figure au Règlement intérieur, bien sûr, l'usage – depuis 2004, depuis que Monaco est entré dans la procédure européenne – veut que ces élections aient lieu puisqu'il s'agit bien des représentants de l'entière de l'hémicycle, soient élus en Séance Publique.

Que je sache et là je me base un peu sur une notion de parallélisme des formes, les Délégués du Conseil National qui siègent à la Commission des Colonies de Vacances, par exemple, sont élus en Séance Publique, les Délégués qui siègent à la Commission des Bourses d'Etudes le sont aussi et je pourrais citer d'autres exemples. Alors là, il s'agit et spécialement dans le contexte actuel de quelque chose de haute signification et il me semble que la solennité d'une Séance Publique comme cela a été fait jusqu'à ce jour, était de mise comme à l'accoutumée.

Donc, c'est une question que je pose, il est vrai que ça m'interpelle de voir l'ordre du jour de cette commission et cette élection.

M. le Président.- Merci.
Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Monsieur le Président, sauf si vous souhaitez répondre vous-même, mais puisque M. Jacques Rit fait référence à des traditions, je dirais qu'il était de tradition aussi que les Présidents de Commissions permanentes et

autres soient élus en Séance Publique au moins depuis 2003/2004 on va dire et que M. NOUVION a décidé que ce ne serait plus le cas dès la deuxième édition... soit !

On a choisi de ramener les débats qui concernent les commissions à l'intérieur des commissions. Ce sujet de l'APCE est le premier, à ma connaissance, qui arrive à l'ordre du jour. Je ne pense pas que le débat sur cette désignation soit passionnant pour les Monégasques qui regardent, donc ce sera fait à l'intérieur des commissions. S'il avait fallu faire une Commission Plénière d'Etude parce que tous les élus ne siégeaient pas, on aurait sans doute fait une Commission Plénière d'Etude et je pense, sans vouloir trahir le futur, que ce qui se passera au mois d'avril sera de la même logique, c'est-à-dire qu'un certain nombre de désignations de délégations seront faites à l'intérieur des commissions et non pas en Séance Publique où ce n'est pas nécessairement l'objet.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous ne prie.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

M. Laurent NOUVION.- ... Non, non, attendez, on va répondre parce que j'ai été interpellé !

M. le Président.- ... Vous avez été interpellé ?

Monsieur ALLAVENA, vous avez cité M. NOUVION.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Oui, Monsieur le Président.

M. le Président.- Excusez-moi je n'ai pas fait attention !

Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Très brièvement, pour ce qui est de sujet passionnant, je pense que nous avons abordé des sujets tout à fait importants jusqu'à l'instant – je me tournais pour prendre l'avis du public – ...

(Rires).

... mais la comparaison avec les Président de commission est intéressante, toutefois, je n'ai pas entendu, à l'époque, de voix s'élever à ce sujet. En tout cas elles ne se sont pas élevées assez haut pour que je les entende ici. Je ne vois pas dans la rénovation de la méthode de places, Dieu sait que je l'observe et peux l'allouer sur certains points mais là, en l'occurrence, non je ne vois pas l'intérêt.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, est-ce pour répondre à M. ALLAVENA ?

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Sur le principe. Lorsque j'ai eu la charge du Conseil National, depuis 2003, l'ensemble des représentants du Conseil National dans les organismes internationaux ont toujours été élus dans le cadre des Séances Publiques, à commencer par la première d'entre elles, c'est-à-dire la première après l'élection et après celle du début avril. Pourquoi cette année, concernant l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, le calendrier est différé ? Parce que l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe s'arrête à la fin de l'année et chaque année souhaite donc avoir les nouveaux Délégués et élus mis à jour, pour sa nouvelle réunion de fin janvier.

Il n'y a aucune polémique là-dessus, c'est un usage qui est en place depuis 10 ans. Ce vote d'ailleurs est extrêmement formel et vraiment rapide, il a lieu en Séance Publique, vous avez décidé de le faire en séance privée au sein de la Commission des Relations Extérieures, je le regrette parce que je considère que ce qui fait aussi l'importance, la cohérence et le respect d'une Institution comme le Conseil National, c'est de continuer à respecter les usages. Il n'y a rien dans les textes à l'heure actuelle et puis je ne comprends pas très bien pourquoi on fait cela entre deux Séances Publiques, c'est normalement toujours après la deuxième Séance Publique de la session du mois de décembre et puis, chose importante c'est qu'une lettre est toujours envoyée début décembre pour demander à l'ensemble des membres représentants la Délégation du Conseil de l'Europe s'ils se représentent et je crois que cette lettre n'a pas été envoyée cette année, pas sous forme officielle ad hominem et donc je le regrette, c'est une méthode différente, nous tenons à le dire, il n'y a pas de polémique là-dessus. Le sujet est pour moi clos.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA, je crois qu'on va arrêter le débat parce que nous ne sommes pas...

M. Jean-Charles ALLAVENA.- ... Il n'y a pas de polémique mais on ne peut pas laisser M. NOUVION dire n'importe quoi impunément.

Le Secrétariat Général a transmis à tous les élus la lettre du Conseil de l'Europe qui demandait le renouvellement de la Délégation. Donc cela a été fait comme cela est fait tous les ans. Effectivement, probablement, vous n'avez pas signé un courrier à entête adressé personnellement à tous les élus, mais l'information a été faite, il n'y a aucun doute.

Donc, il y a un moment, même si cela est fait avec aplomb, où l'on ne peut pas laisser raconter n'importe quoi, en permanence.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.
Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Il n'y a aucune intention d'ouvrir une polémique, M. NOUVION faisait référence aux demandes de candidatures plutôt qu'à la lettre venant de l'APCE..

Les représentants du Conseil National à l'APCE ou à l'OSCE ou autres, représentent l'entière des élus du Conseil National ce qui explique que nous aurions préféré le faire en Séance Publique. Au contraire des présidences de commission, qui sont choisies par les membres de la commission. Vous avez choisi de le faire en commission, nous en avons pris acte, c'est regrettable parce que ce sont des Délégués du Conseil National et de l'ensemble des élus.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Président, puisqu'il n'y a pas de polémique, si vous le voulez bien, s'il vous plaît, qu'on continue le débat sur le budget parce que s'il n'y a pas de polémique, il n'y avait pas besoin d'en parler en Séance Publique. Vous avez voulu en parler, soit ; vous n'avez pas fait de la polémique tout en faisant, tout en n'en faisant pas mais maintenant est-ce qu'on peut avancer s'il vous plaît, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vais juste donner la parole à M. PASQUIER et ensuite je rappellerai qu'il y avait tout loisir d'intervenir hier sur le chapitre du Conseil National.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne voulais pas du tout parler de cela, je voulais en fait féliciter Monsieur le Conseiller pour les Relations

Extérieures et la Coopération du travail qu'il fait dans les négociations avec l'Europe. Pour avoir rencontré la cellule qui s'occupe particulièrement de l'Europe je voulais vous féliciter pour le travail accompli.

Je suis moi-même assez confiant que cela avance dans la bonne direction, je suis un peu moins confiant que le Ministre ait raison lorsqu'il dit « si on ne signe pas, on ne signe pas et on se retrouve là où on est ». J'ai l'impression que le statu quo n'existe pas dans ce domaine et que l'insécurité juridique dont nous souffrons dans plusieurs domaines, y compris dans le domaine financier où nous ne pouvons pas exporter nos produits, n'ira pas en diminuant, n'ira qu'en augmentant si nous ne signons pas. Donc, je crois qu'il ne faut pas laisser croire aussi aux Monégasques que la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui restera inchangée dans le cas où nous ne parviendrions pas, pour de bonnes raisons, peut-être, à un accord avec l'Europe. Il y a un danger que les acquis que nous avons et qui tiennent aujourd'hui sur des montages juridiques bancals soient remis en cause par des partenaires européens.

Cela, je tenais à le dire. Cela ne veut pas dire qu'il faut signer à tout prix, etc... mais cela veut dire qu'il faut être conscient que rien n'est figé.

Quant à la discussion vraiment intéressante à laquelle nous avons assisté jusqu'à présent, je suis sûr que les Monégasques apprécieront les guerres intestines de la majorité issue des urnes.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur l'Union Européenne, et je voulais dire que cela ne doit pas être évident de défendre et faire comprendre nos spécificités, notre Souveraineté devant cette énorme machine européenne. Mais nous avons la garantie de Notre Souverain et de votre Gouvernement et, vous venez de le rappeler, Monsieur le Ministre, que vous veillerez à respecter et à préserver notre priorité nationale et l'autorisation d'installation.

Nous sommes engagés, effectivement, dans un processus qui sera long et toutes les répercussions de cet accord doivent encore être soigneusement évaluées et les avantages et inconvénients bien pesés.

Quant aux professions réglementées, elles insistent également et sont très attachées à faire valoir, reconnaître et accepter par Bruxelles le critère de nationalité. Parce que c'est cette reconnaissance qui garantira à nos enfants de pouvoir eux aussi, à leur tour, comme c'est le cas aujourd'hui, exercer et travailler de façon libérale dans notre pays.

Au niveau de Monaco et je vous remercie parce que vous allez organiser en janvier, je crois, ou février, une réunion tripartite, que nous vous avons demandée, comprenant le Gouvernement, le Conseil National et le collectif des professions réglementées à laquelle il a également été invitée la Fédération des Entreprises Monégasques. Cela permettra à toutes les problématiques, toutes les tendances, tous les besoins de s'exprimer, donc cela est une très bonne chose. Donc, tout sera exposé.

Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président du Conseil National, pour avoir su bien résumer la situation lorsque vous avez dit que la priorité nationale, comme le critère de nationalité, sont incontournables.

Je conclurai juste en vous disant qu'il est très important que vous continuiez à nous informer, nous Conseil National, les élus des Monégasques, en permanence, du suivi de vos négociations.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Madame ROSSI.

Mme Valérie Rossi.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste revenir sur la première intervention qui a été faite par M. ALLAVENA et à laquelle Monsieur TONELLI n'a pas répondu par faute de prise de parole en ce qui concerne, justement, une personne dédiée ou pas au niveau de votre Département, s'agissant également l'aide aux étudiants qui souhaitent partir à l'étranger, ce qui concerne les démarches pour s'inscrire et avoir les autorisations pour partir étudier.

M. le Président.- Monsieur TONELLI, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.-* Je vais répondre sur les différentes interpellations que j'ai eues.

Pour en revenir à cette question des étudiants,

en général les Ambassades sont actives pour aider les personnes mais elles ne se substituent pas aux étudiants et à leurs parents. J'ai été Ambassadeur quelques années et, effectivement par exemple, lorsqu'un étudiant voulait un logement, on peut donner des sites sur lesquels trouver des logements mais on ne va pas s'occuper nous de trouver des logements pour les étudiants. Il faut savoir où mettre le curseur de l'assistance qui est apportée aux étudiants qui ont besoin de s'installer à l'étranger.

A ce stade, nous n'avons pas, effectivement, une personne qui est vraiment dédiée pour cela. Ceci étant, la Direction des Relations Diplomatiques Consulaires s'intéresse à ces questions et lorsqu'il y a des retours – encore une fois, on le dit souvent dans l'hémicycle – on travaille au cas par cas et sur les problèmes qui se posent. Il arrive régulièrement que des étudiants monégasques aient des dossiers qui ne sont pas complets, ce qui pose problème. Alors parfois nous avons des demandes sur un dossier qui n'est pas complet mais pour lequel il faut faire en sorte qu'il soit quand même accepté...

Il faut comprendre que cela n'est pas possible d'autant qu'il y a des pays, je pense à la Grande Bretagne, où souvent ces systèmes ne sont pas faits par l'Etat proprement dit mais sous-traités par des sociétés privées. Donc ils n'ont aucun état d'âme pour, si le dossier n'est pas complet, ne pas l'accepter et le refuser. Cela étant, il n'y a rien de rédhitoire pour un Monégasque qui souhaite organiser ses études à l'étranger même s'il peut y avoir des problèmes techniques, des problèmes de frais de scolarité.

Et pour répondre à Monsieur ALLAVENA, bien évidemment, si nous arrivons à passer un accord d'association avec l'Union Européenne, ces sujétions disparaîtront complètement et un Monégasque sera traité comme un étudiant de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen auquel donc se rajoutent le Lichtenstein, la Norvège et l'Islande, bien évidemment.

Voilà ce que je peux dire à ce sujet.

Lorsqu'il y a des problèmes, n'hésitez pas à nous les faire remonter, on les regarde, on les suit, on ne peut pas assurément tout régler et il ne nous appartient pas non plus de se substituer ni aux élèves, ni aux parents.

Pour répondre à Monsieur PASQUIER, je voulais le remercier pour ses propos fort agréables, c'est un travail d'équipe, vous avez cité la cellule Europe mais ce travail d'équipe, en fait, se fonde sur trois piliers. La cellule Europe que vous avez citée, la mission à Bruxelles qui fait aussi un travail

considérable puisque c'est le lien direct et permanent avec les autorités européennes pour les rendez-vous, pour tout ce qui s'en suit, et bien évidemment, nos consultants, qui est le troisième pied sur lequel on s'appuie pour pouvoir mener à bien ces négociations.

Pour répondre à Madame ROUGAIGNON-VERNIN, effectivement faire comprendre nos spécificités c'est un travail de longue haleine et qu'il faut à chaque fois remettre sur le métier. Pour y parvenir, pas plus tard qu'en janvier prochain, nous avons invité le chef négociateur de l'Union Européenne à venir à Monaco. Une délégation du Conseil National le verra – je ne sais pas si nous nous sommes déjà rapprochés de vous, mais on le fera très rapidement –. Donc, notre démarche, on l'a déjà faite à plusieurs reprises par le passé, c'est de faire venir les négociateurs européens à Monaco pour leur montrer notre réalité sur le terrain et ne pas se contenter de leur expliquer mais de leur montrer notre industrie, notre mode de fonctionnement, leur montrer les modalités avec lesquelles Monaco peut fonctionner et qui sont, effectivement, très spécifiques et particulièrement différentes des autres.

La question des professions réglementées est effectivement sur la table. Nous en parlons régulièrement, nous avons déjà eu des réunions spécifiques consacrées à chacune de ces professions réglementées, on en aura d'autres, il y a cette réunion générale avec le Conseil National qui sera suivie de nouvelles réunions, bien évidemment, avec chacune des professions réglementées pour tenter de se mettre d'accord sur des moyens d'alimenter notre négociation sur ces sujets très spécifiques.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur TONELLI.

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur TONELLI pour ces précisions sur l'Union Européenne. En effet, j'ai pu rencontrer Son Excellence Mme GENTA qui m'avait rassurée en me précisant qu'elle pouvait procéder à une vérification pour voir si le dossier était bien complet afin d'éviter un retard. Je trouve que c'est une très bonne initiative de la part de notre représentante en Angleterre, au Royaume-Uni et en tout cas je voulais la remercier et vous remercier également.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Cela concerne l'Union Européenne puisque tout à l'heure il y a eu un certain nombre d'échanges et nous sommes partis sur différents sujets.

Je souhaite aborder plusieurs points, Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller en charge de ces négociations. Le premier concerne la situation interne à l'Europe et, particulièrement, après la sortie de la Grande Bretagne. L'Europe avec la Grande Bretagne n'est pas la même avec ou sans la Grande Bretagne. Or, aujourd'hui nous sommes dans un flou artistique complet, c'est un choc, c'est une situation qui ne s'est pas produite depuis le traité de Rome, il n'y a pas eu le départ d'un grand pays de l'Union Européenne depuis ce moment-là.

Ma question est la suivante : pourquoi est-ce qu'aujourd'hui on a l'impression, et un certain nombre de compatriotes ont l'impression, qu'on veut absolument se précipiter sur ces négociations alors qu'on est dans une période gravissime en interne au sein des institutions de l'Union Européenne ? En plus, la tendance sur les votes des peuples et des pays qui nous entourent a une défiance très importante sur l'Union Européenne sur ses institutions, sur ses conséquences, sur le quotidien qu'ont les peuples européens autour de nous, alors que l'idée européenne, nous y avons tous adhéré, nous y adhérons tous puisqu'elle faisait suite au désastre de la deuxième guerre mondiale. Cela est le premier point sur l'Angleterre. Donc pourquoi cette impression, et pas uniquement de moi-même, pourquoi cette précipitation ?

Deuxième question que se posent un certain nombre de compatriotes. Dans le cadre des pays qui sont avec nous dans cet accord d'association, puisque nous sommes liés à nos amis Andorrans et de San Marin, il est fort probable qu'à Andorre un référendum ait lieu dans les mois qui viennent. Sans faire de politique fiction, si jamais la population andorrane refuse le principe de l'accord d'association et les perspectives qui leur sont montrées aujourd'hui et qui leur sont données, que peut-il se passer et qu'est-ce que cela peut avoir comme impact sur le processus d'accord d'association, puisque nous sommes trois petit pays et l'Union Européenne ?

Enfin, troisième question plus technique : est-ce que le sujet concernant les professions réglementées – je crois que ça va sonner, si vous me permettez de continuer, sur ce sujet je vais aller vite ... –

(Sonnerie).

... la commission qui a été avancée par vous, Monsieur le Ministre, dans un certain nombre d'interviews, est-ce que cette commission qui, à terme, aurait peut-être des attributions pour donner des autorisations sur un certain nombre de professions règlementées à Monaco, est-ce que l'idée est toujours en place ? Est-ce que l'idée est en cours ? Est-ce que l'idée a été invoquée auprès des négociateurs directement à Bruxelles ? Je crois qu'ils sont venus, en plus, à la mi-novembre à Monaco.

C'était les trois questions, si vous avez la gentillesse de nous éclairer sur ce sujet parce que beaucoup de compatriotes nous posent des questions et malgré les comptes-rendus et les réunions auxquelles j'assistais et Monsieur RIT a assisté pour la dernière parce que j'étais en dehors de Monaco, on a du mal parfois à répondre avec détail à ces questions.

Merci.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.-* Merci, Monsieur NOUVION, Je vais vous répondre dans l'ordre de vos questions.

S'agissant de la première question et du Brexit, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Pour l'instant, les Britanniques ont dit qu'ils voulaient quitter l'Union Européenne mais ils n'ont pas encore fait le geste de demander cette sortie de l'Union Européenne et quand bien même ils le feraient, en principe avant le 31 mars, il y a derrière, deux ans pendant lesquels la négociation aura lieu et nous ne sommes pas sûrs du tout qu'elle arrive à son terme. Là vous l'avez dit, on est dans le flou total, on est surtout dans le flou du côté britannique. Cela n'empêche pas la Commission Européenne et l'Union Européenne à 27, de continuer à fonctionner et de continuer à avancer. Donc, il n'y a pas de précipitation de notre part, mais le fait que le Conseil Européen a décidé de mandater la Commission Européenne pour ouvrir des négociations avec Andorre, San Marin et Monaco. C'est une fenêtre de tir qu'il ne faut pas rater parce que cette opportunité ne se reproduira pas à l'avenir. Aujourd'hui ils veulent bien négocier avec nous, il ne faut pas se leurrer, je sais bien que Monaco a tendance à être un peu comme une île et à considérer que, comme les îles quand les bateaux n'arrivent plus jusqu'à l'île on dit : « Le continent est coupé de l'île », mais Monaco n'a pas une importance capitale pour l'Union Européenne. Nous sommes dans une situation où l'Union Européenne souhaite négocier avec nous, il faut profiter de ce moment pour avancer dans les négociations et faire en sorte

d'obtenir un accord qui nous convienne et qui soit favorable à notre économie, surtout pour le futur.

Donc, il ne s'agit pas de précipitation, il s'agit de profiter d'une fenêtre de tir qui nous est ouverte et dans laquelle on souhaite, comme le Souverain l'a dit, s'engager à fond et voir si on peut arriver à obtenir un accord qui soit satisfaisant.

Pour ce qui concerne le fait que l'Union Européenne souhaitait, vous le rappeliez, négocier avec Andorre, San Marin et Monaco, Monaco depuis l'origine, vous le savez aussi, souhaite qu'il y ait à terme trois accords séparés et que nous n'ayons pas un accord commun. Cela étant, cette décision n'est pas encore prise, nous sommes toujours sur la perspective d'avoir un ou trois accords séparés, on ne sait pas qu'elle sera la décision en définitive, ce n'est pas encore tranché du tout.

Le référendum que vous évoquez pour Andorre, j'ai vu pas plus tard que jeudi après-midi, à Hambourg, mon collègue Gilbert SABOYA, Ministre des Affaires Etrangères d'Andorre, avec qui nous avons des relations très régulières. Là c'était dans le cadre de l'OSCE, la sécurité en Europe et donc nous avons parlé bien évidemment de la question européenne, ce référendum aurait lieu au terme de la procédure. C'est-à-dire si les négociateurs Andorrans arrivent à un accord avec l'Union Européenne, à ce moment-là cet accord sera soumis à référendum. Donc, nous en sommes encore très loin...

M. Laurent NOUVION.- ... Avant une éventuelle ratification ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.-* Sans doute, mais une fois que tout l'accord sera totalement figé et sera totalement construit et arrêté. Je rappelle aussi que San Marin a fait un référendum il y a de cela deux ans, la question était : « est-ce que vous souhaitez rejoindre l'Union Européenne ? » et ce référendum n'a pas été validé parce qu'il n'y a pas eu le nombre de votants suffisants pour considérer que ce vote était valide. (Ça c'était pour la petite histoire).

Dernier point, sur les professions règlementées. On rentre dans les questions techniques et les questions de négociation. Je crois qu'il est bon de laisser la négociation se faire et se dérouler. Ce que je peux dire à ce stade, c'est que ces questions de libre prestation d'abord, la question a juste été abordée en novembre dernier, nous ne sommes pas encore entrés dans le vif du sujet ; pour la libre prestation de service tout ce

que l'on a eu c'était une présentation très générale en novembre, pendant laquelle l'Union Européenne au travers de la commission nous a présenté ce que eux considéraient comme la libre prestation de service. Donc nous n'en sommes pas encore à ces questions-là. Bien évidemment, lorsqu'on y arrivera, je l'ai dit tout à l'heure on a déjà eu ces réunions avec les professions règlementées, nous continuerons à avoir des réunions avec les professions règlementées pour leur expliquer comment se déroule la négociation et quelles sont les possibilités qui s'ouvrent à nous dans le cadre de cette négociation.

Une dernière précision : les négociateurs ne sont pas venus à Monaco en novembre. En novembre, c'est nous qui sommes allés à Bruxelles pour négocier, M. Claude MAERTEN SCHULZ était le négociateur habituel et est déjà venu à Monaco il y a quelques mois, et donc c'est en janvier prochain que viendra le chef des négociateurs M. MAYER HARTING qui est un Autrichien et qui viendra comme il l'a fait d'ailleurs à Andorre et à San Marin, visiter pendant un jour et demi Monaco et se rendre compte, encore une fois, de notre réalité tant économique que sociale pour mieux apprécier la suite à donner à nos négociations.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Conseiller, de vos réponses.

M. le Président.- Merci, Monsieur TONELLI.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur ALLAVENA et ensuite Monsieur CROVETTO.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Dans ce qui vient d'être dit, je crois que le sentiment anti Union Européenne est depuis un moment le fonds de commerce de M. NOUVION, et visiblement les réponses beaucoup trop claires du Ministre d'Etat et du Conseiller le gênent, parce que cela nuit à ce fonds de commerce et quand vous appeliez tout à l'heure à de la pédagogie de la part du Gouvernement, vous venez de faire exactement l'inverse, c'est-à-dire entretenir sciemment la confusion. L'Europe avec ou sans la Grande Bretagne – petit bémol en passant, petite note en passant, ce n'est pas un membre fondateur de l'Union Européenne – que l'Europe aille bien ou aille mal ce n'est pas le problème de Monaco. On l'a dit, on l'a répété, on ne veut pas

adhérer à l'Union Européenne, on veut travailler avec, c'est un accord d'association pas un accord d'adhésion, on préfère que nos voisins aillent bien, si ils vont mal c'est leur problème, nous sommes quand même obligés de travailler avec eux.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci.

Simplement deux ou trois vérités sur le Brexit en dehors du fait qu'effectivement l'Angleterre n'est pas un membre fondateur, l'Angleterre et le Royaume Uni ne font pas partie de la zone euro donc ils avaient quand même un pied dedans et un pied dehors. Pas encore sortis, que cherchent-ils ? A signer des accords avec l'Union Européenne, donc il y a bien un intérêt malgré tout de signer des accords avec l'Union Européenne. Au niveau financier la première crainte c'est, effectivement, de gagner les passeports européens donc il y a bien un intérêt même en étant en dehors de l'Union Européenne, de signer des contrats d'accord de coopération. Cela est vraiment très important.

En ce qui concerne le sentiment anti européen on peut déplorer, effectivement, un sentiment de populisme, de démagogie, une tendance à agiter des chiffres rouges un petit peu partout dans le monde, ce que je regrette, il faut être objectif et pragmatique me semble-t-il.

Effectivement, comme j'avais bien entendu les mêmes mots cités par M. FICINI, on ne dit pas non à l'Union Européenne. Vous nous avez rassurés en disant que si on ne respecte pas les lignes rouges il n'y aura pas d'accord, donc c'était une confirmation dont on avait besoin d'entendre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 15 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 16 – Postes Diplomatiques

316.111 - Traitements Titulaires	3.556.900
316.211 - Traitements non Titulaires.....	93.800
316.218 - Personnel Ambassades.....	3.792.800
316.261 - Frais de Représentation.....	191.000
316.010 - Frais de Personnel	<u>7.634.500</u>
316.252 - Indemnités de Scolarité	143.700
316.262 - Déplacements.....	868.700
316.264 - Réceptions.....	837.000
316.323 - Frais d'Administration	344.200
316.335 - Fonctionnement des Ambassades.....	1.517.700
316.030 - Frais de Fonctionnement	<u>3.711.300</u>
316.323 - Achats Matériel	150.000
316.335 - Achat & Entretien Matériel	<u>150.000</u>
Total chapitre 16	<u><u>11.495.800</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 16 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 17 – Direction des Relations Diplomatiques & Consulaires

317.111 - Traitements Titulaires	379.600
317.211 - Traitements non Titulaires.....	178.800
317.010 - Frais de Personnel	<u>558.400</u>
317.264 - Réceptions.....	330.000
317.323 - Frais d'Administration	44.800
317.030 - Frais de Fonctionnement	<u>374.800</u>
Total chapitre 17	<u><u>933.200</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 18 – Direction des Affaires Internationales

318.111 - Traitements Titulaires	306.400
318.211 - Traitements non Titulaires.....	248.500
318.010 - Frais de Personnel	554.900
318.323 - Frais d'Administration	18.000
318.030 - Frais de Fonctionnement	18.000
Total chapitre 18	<u>572.900</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 18 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 19 – Direction de la Coopération Internationale

319.111 - Traitements Titulaires	344.100
319.211 - Traitements non Titulaires.....	291.900
319.010 - Frais de Personnel	636.000
319.111 - Déplacements.....	115.000
319.211 - Frais d'Administration	40.000
319.030 - Frais de Fonctionnement	155.000
Total chapitre 19	<u>791.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de ce chapitre, dans le cadre d'activités humanitaires dont je m'occupe, pour féliciter la Direction de la Coopération Internationale, sa disponibilité, sa relance à sa grande envie de faire avancer Monaco et l'aide humanitaire à Monaco et je remercie véritablement tous les fonctionnaires qui travaillent dans cette Direction.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.-* Merci pour ces propos. Je les transmettrai, bien évidemment, avec grand plaisir. Je m'y associe d'autant plus volontiers que j'ai passé onze jours avec eux à Madagascar il y a deux semaines et que j'ai pu me rendre compte sur le terrain de leur efficacité et du choix pertinent des projets que l'on soutient dans ces domaines de la coopération.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Il est vrai que lorsqu'on parle de la Direction de la Coopération Internationale on pense souvent aux missions que Monaco effectue à l'étranger dans les pays en voie de développement où à l'argent qu'elle donne à ces pays-là.

Mais il y a également des interventions qui sont beaucoup plus proches de nous et qu'il faut souligner et dont je me félicite. Je voudrais quand même en parler aujourd'hui parce que l'Etat participe activement aux activités du campus Moyen-Orient/Méditerranée de Science Po à Menton en proposant chaque année aux élèves de 1^{ère} et de 2^{ème} année, une semaine de cours et d'activités sous l'égide de cette Direction de la Coopération avec Mme Bénédicte SCHUTZ.

Par ailleurs, un élève particulièrement méritant retenu au concours d'entrée de Sciences Po mais dont les revenus ne lui permettent pas de s'inscrire dans ce cursus, voit ses études financées par le

Gouvernement Princier et c'est quand même très symbolique.

Ne serait-il pas donc judicieux, à l'instar du partenariat que la région PACA vient de signer avec l'Etablissement de Menton, de voir comment envisager des synergies croisées plus avancées avec une telle structure de l'enseignement supérieur et, par extension, avec des partenariats similaires avec des écoles réputées, puisqu'on parlait tout à l'heure d'éducation, du débouché des jeunes Monégasques ? Voilà une piste de réflexion.

En tout cas, bravo et merci.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Est-ce que je peux dire un mot et faire un rêve ?

Vous savez peut-être que les critères internationaux en termes d'APD souhaiteraient que chaque Etat consacre 1 % de son PIB à l'aide publique au développement.

Ce que fait Monaco est tout à fait remarquable mais même si on ne veut pas tout à fait le reconnaître on a un PIB qui est de l'ordre de 5 milliards 300 millions d'euros et on a un APD qui a 14 M€. Donc, si j'avais à faire un rêve, alors on dit toujours que Monaco est exceptionnel, mais si on devait se comparer aux objectifs internationaux, il faudrait porter l'APD à 53 M€. On en est loin, on en est très très loin, mais j'aimerais bien que vous gardiez en tête la possibilité à travers l'aide publique au développement, là encore, de porter en dehors de nos frontières une expérience pour les jeunes Monégasques. Nous nous faisons la remarque avec M. TONELLI qu'il y avait quatre-vingts enfants de Monaco qui passaient le baccalauréat et je me disais que ce serait absolument formidable que sur ces quatre-vingts élèves on en ait une vingtaine ou une trentaine qui deviennent des volontaires, qui utilisent cet argent de l'aide publique au développement et qui, au lieu de rentrer dans des schémas, je comprends et je ne suis pas intervenu sur la discussion qui consistait à avoir des filières comme cela, toutes tracées, pour nos enfants, au lieu de les mettre tout de suite dans des rails, leur permettre d'avoir le regard le plus large possible sur le monde. Et donc, si j'avais un rêve à faire ce serait de vous proposer d'augmenter l'aide publique au développement et d'en faire un véritable projet social pour la Principauté à destination de nos enfants... Mais ce n'est qu'un rêve !

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Ministre, je rebondis sur votre intervention. Sur le PIB, je comprends tout à fait votre démarche et votre demande sur l'engagement monégasque en matière humanitaire qui nous honore d'ailleurs, qui a été lancé par la plus Haute Autorité il y a quelques années, mais pour cela il faudrait – et moi aussi je fais un rêve avec vous – que nous ayons des critères internationaux, y compris en matière de rating et pour avoir des critères en matière de rating il faudrait que l'on ait un PNB, un PIB, qu'on ait des instruments pour pouvoir mesurer tout cela. Et puis cela impacterait aussi sur nos débats internes sur l'utilisation des Fonds publics, sur les votes des recettes, de l'ensemble des dépenses budgétaires et je crois que le moment est venu, bien que nous n'ayons pas de dette, d'avoir un jour ou l'autre un rating et je pense que le rating de Monaco serait un des premiers du monde puisque nous avons des garanties étatiques, financières absolument énormes et que notre pays se porte bien, qu'il est bien géré, du moins pour le moment.

Donc, oui, vous avez raison mais à ce moment-là mettons en place tous les moyens pour avoir tous les instruments pour mettre en place ce rating, c'est-à-dire cette évaluation de tous les critères macro-économiques sur l'économie monégasque.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- J'ai bien entendu l'intervention de M. NOUVION très technique mais finalement moi j'ai envie de vous répondre, Monsieur

le Ministre, je trouve que c'est un beau rêve. C'est un beau rêve et je trouve qu'il serait extrêmement enrichissant pour certains de nos jeunes de pouvoir, effectivement, partir comme ça sur des missions et profiter de cette expérience et de cette ouverture au monde. J'adhère volontiers à ce rêve, c'est ce que je voulais vous dire.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.* - Je voudrais rajouter juste une chose c'est que, certes, ce n'est pas quelque chose de général mais il y a les volontaires internationaux de Monaco qui permettent aux jeunes Monégasques qui le souhaitent – on fait régulièrement des appels à candidatures – qui sont intéressés et qui ont une certaine formation dans ce domaine et qui sont de nature à apporter un plus, ils peuvent bien évidemment s'inscrire. Nous avons actuellement trois Monégasques qui sont dans différents pays, dans le cadre de ces volontaires internationaux.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 19 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

C) DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Chap. 20 – Conseiller de Gouvernement

320.111 - Traitements Titulaires	855.400
320.211 - Traitements non Titulaires.....	381.300
320.261 - Frais de Représentation.....	31.000
320.010 - Frais de Personnel	1.267.700

320.251 - Missions & Etudes.....	102.500
320.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	102.500
320.262 - Déplacements.....	65.000
320.264 - Réceptions.....	30.000
320.323 - Frais d'Administration.....	22.000
320.358 - Protection Civile.....	142.000
320.030 - Frais de Fonctionnement.....	259.000
Total chapitre 20	<u>1.629.200</u>

M le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 20 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 21 – Force Publique Carabiniers

321.111 - Traitements Titulaires.....	5.344.500
321.121 - Indemnités Diverses.....	871.400
321.211 - Traitements non Titulaires.....	296.600
321,010 - Frais de Personnel.....	6.512.500
321.252 - Indemnités & Vacations.....	53.000
321.265 - Transport & Déménagement.....	30.000
321.323 - Frais d'Administration.....	13.000
321.371 - Habillement.....	150.000
321,030 - Frais de Fonctionnement.....	246.000
321.350 - Entretien Matériel.....	104.800
321.351 - Achat Matériel.....	167.800
321.040 - Achat & Entretien Matériel.....	272.600
Total chapitre 21	<u>7.031.100</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci.

Lors d'un précédent budget j'avais demandé au Gouvernement de vérifier si les moyens donnés aux Carabiniers étaient suffisants au vu des missions qu'ils doivent remplir, être sûr qu'ils aient vraiment tous les moyens à leur disposition pour maintenir le matériel en bon état acheter du nouveau matériel lorsqu'il y en a besoin, etc... Vous m'aviez répondu que vous alliez voir et je n'ai pas eu de retour.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Oui, les besoins de la Compagnie des Carabiniers nécessaires pour son activité et ses missions sont en adéquation avec ces derniers. Il y a bien évidemment toujours la recherche de la bonne adéquation entre justement ces missions et les moyens qui sont affectés. Avec la nécessaire interrogation sur le choix des missions et les priorités à mettre en place dans les missions puisque les choses évoluent au fil du temps. Donc, il y a ce questionnement entre l'optimisation des moyens et les missions qui sont confiées et, bien évidemment, apporter les besoins adéquats par rapport aux missions retenues, mais c'est le cas à l'heure actuelle.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

Je voulais juste faire une petite remarque sur

l'Orchestre des Carabiniers du Prince parce que j'ai cru comprendre que finalement c'était quelque chose qui se faisait de façon volontaire. En fait ils le font en plus de leur service alors que dans un certain nombre de corps d'armée, ce sont des orchestres qui sont engagés pour cela. Si c'est bien le cas, Monsieur le Conseiller, je salue leurs performances parce que c'est vraiment exceptionnel de pouvoir organiser, notamment je songe à la Fête du Prince, cette animation musicale tout en ayant à accomplir leur service au quotidien. Donc je les en félicite.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Merci pour vos propos. Je crois que vous avez raison de souligner la performance parce qu'il est assez rare que lors des recrutements des Carabiniers on recrute des musiciens. Non seulement, effectivement, il y a un volontariat de leur part mais il y a aussi un apprentissage en quelque sorte sur le tas et lorsque l'on voit la performance des prestations qui sont proposées, en terme de registres de ces prestations, on ne peut en effet que les féliciter de l'effort et de la qualité de ceci.

Merci pour eux, je transmettrai.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 21 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 22 – Sûreté Publique Direction

322.111 - Traitements Titulaires	23.190.900
322.121 - Indemnités Diverses.....	2.872.800
322.211 - Traitements non Titulaires.....	2.064.700
322.010 - Frais de Personnel	28.128.400
322.252 - Indemnités & Vacations.....	5.500
322.323 - Frais d'Administration	166.200
322.030 - Frais de Fonctionnement	171.700

322.350 - Entretien Matériel.....	743.300
322.351 - Achat Matériel.....	1.860.100
322.371 - Habillement.....	329.600
322.040 - Achat & Entretien Matériel.....	2.933.000
322.352 - Groupe de Sécurité.....	788.600
322.514 - Frais Financiers.....	7.000
322.060 - Frais Propres Activité Service.....	795.600
Total chapitre 22	<u>32.028.700</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON, vous pouvez faire votre intervention d'hier.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Lorsque nous avons posé des questions au Gouvernement, nous, c'est-à-dire le Conseil National, nous avons souhaité avoir des informations sur la réserve civile, statut, mission. Compte tenu que c'est une initiative du Gouvernement, une initiative je crois très heureuse, je me permets de proposer que Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur puisse nous donner des éléments. Je trouve que cela serait de mauvais goût que j'en fasse une récupération même si je partage totalement cette démarche. Je crois que les auditeurs seront très intéressés d'apprendre ce qu'est cette réserve civile et comment elle va fonctionner. On vous avait d'ailleurs demandé quel était le plan prévisionnel de recrutement et là vous nous avez répondu surtout sur l'aspect des départs à la retraite de fonctionnaires de police. Il est vrai que cela a suscité une certaine inquiétude, vous savez que nous avons, en tout cas en ce qui me concerne, réagi et fait part de notre inquiétude sur le besoin en effectifs. Alors il est vrai que ce n'est pas une situation facile pour vous parce que vous avez un Conseil National qui passe son temps à vous dire, « arrêtez de créer des postes au Gouvernement » et ensuite, à d'autres moments, on les sollicite... donc je crois qu'il faut du discernement, il faut bien sûr un consensus et je pense que sur ce sujet on pourra tous tomber d'accord.

Il y a une charge qui s'est accrue nettement en matière de manifestations, de contrôles, que j'approuve. 15 heures 32, aujourd'hui, j'ai été contrôlé et j'ai été très content parce que j'explique souvent aux agents qui sont gênés lorsque je leur présente mon identité, que

moi je me réjouis de ces contrôles parce que le deux-roues que j'ai je peux circuler à Monaco, le stationner, parce qu'à 20 kilomètres de là, il m'est déjà arrivé de garer mon scooter et de ne jamais le retrouver ...

(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

... Ensuite, j'ai pris connaissance du rapport de Monsieur le Ministre où il est noté qu'il y a une étude en cours, que l'ambition de cette étude est de définir la structure et l'organisation de la Sûreté Publique de 2020. Alors, sur le moment j'ai eu très peur du fait qu'il y ait encore trois ans à attendre, mais juste au paragraphe d'après il est indiqué : « quoiqu'encore inachevée, cette étude fait apparaître un besoin d'accroissement des effectifs... » je passe les détails, il y a des chiffres qui sont très optimistes, très encourageants...

(Sonnerie).

... Plus loin il est indiqué qu' « il est opportun de procéder à un premier recrutement de 9 collaborateurs dès le budget 2017 ».

Cela était une bonne nouvelle, et je voudrais vous dire que je vous invite à continuer sur cette lancée et j'espère que dans les prochains budgets il y aura d'autres recrutements.

Mais je vais vous laisser nous expliquer la réserve civile, mais également quelle est votre démarche par rapport à cette étude, qu'est-ce qui est envisagé ? On peut très bien comprendre que vous ne preniez pas d'initiative tant qu'il n'y a pas – je profite de l'absence du Président pour dépasser le temps – d'étude concrète que vous faites avec la Sûreté Publique, mais je fais partie de ceux qui sont convaincus que des effectifs supplémentaires sont nécessaires.

Merci d'avance.

(Monsieur le Président sort de l'hémicycle)

M. Marc BURINI.- Je vais demander s'il y a d'autres interventions sur ce sujet et vous répondrez après, Monsieur le Conseiller.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Je pense que je ne vais pas la faire parce que Monsieur BOISSON a copié mon intervention.

(Rires et brouhaha).

M. Marc BURINI.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci.

Je rejoins quand même, effectivement, sur le fond, l'intervention de M. BOISSON, parce que cela peut vous sembler paradoxal mais nous sommes très structureux sur les augmentations d'effectifs et de coûts, mais là je voterai avec grand plaisir cette augmentation des effectifs de la Sûreté Publique, tout d'abord parce que nous avons besoin d'effectifs supplémentaires en particulier au niveau des cartes de séjour résident où il y a quand même un délai d'attente qui est significatif pour avoir un premier rendez-vous ; au Service des Titres de Circulation, où on attend quand même encore. Il est vrai que ce sont les deux premiers services que voient les nouveaux arrivants et en particulier la clientèle que nous souhaitons attirer chez nous. Il faut qu'elle soit accueillie de façon convenable.

Je vais aller plus loin, compte tenu de la durée nécessaire pour rendre un policier pleinement opérationnel, il y a plusieurs années qui sont nécessaires, je me demande si le recrutement que vous avez prévu de 9 policiers est suffisant ? Ce sont les policiers qui veillent sur notre sécurité tous les jours et cette sécurité, elle est totalement prioritaire pour notre Principauté, j'irai presque jusqu'à dire qu'elle passe devant l'éducation, devant la santé, etc... cette sécurité, elle est primordiale.

Notre population augmente tous les ans, les personnes qui viennent travailler chez nous augmentent tous les ans, nous cherchons à attirer des personnes à haut niveau de vie et la sécurité est un argument qui est déterminant aussi pour les attirer et les conserver chez nous. Notre pays organise de plus en plus de manifestations qui sont consommatrices de temps, de temps de contrôle, de temps de sécurité,

enfin de policiers ; l'environnement international est de plus en plus compliqué, il exige également de plus en plus de moyens. Je l'ai dit dans mon intervention de politique générale, la qualité de vie dont nous bénéficions tous à Monaco, ce bien être que nous ressentons, il est en grande partie dû à cette sécurité qui est assurée par la Sûreté Publique. Cela nous permet de laisser aller et venir nos enfants sur le territoire, ce que l'on ne ferait pas forcément dans d'autres villes, dans d'autres pays. Cela nous permet de ressentir, lorsqu'on arrive à Monaco, une oppression qui disparaît, on a une sensation de sérénité. C'est bisounours ce que je raconte, mais c'est ce que je ressens moi... c'est ce que je ressens aussi lorsque je dors la nuit, je ne suis pas à l'écoute d'un bruit suspicieux qui est là. Je pars en vacances sans crainte de me faire cambrioler, toutes ces petites choses sont vraiment du bien-être qui est dû à cette sécurité.

Aujourd'hui je suis convaincue que c'est notre atout principal que nous devons préserver à tout prix.

(Retour de Monsieur le Président dans l'hémicycle).

M. le Président.- Merci.

Monsieur le conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* La sécurité est un bien précieux, c'est peut-être même le premier bien qu'il faut que l'on apporte à l'ensemble de nos concitoyens parce que c'est à partir de ce bien-là que l'on peut construire le reste et donc le Gouvernement ne peut que se réjouir d'entendre que le Conseil National est sur la même longueur d'onde que lui, sur l'importance de ce thème, de ce sujet, pour la Principauté.

Vous l'avez rappelé, vous avez décrit en fait les éléments qui viennent en succession les uns des autres grâce à ce socle de sécurité.

Nous sommes bien évidemment très attentifs à ce que l'ensemble des services qui concourent à la sécurité, que ce soit ceux de la Force Publique, que ce soit ceux la Direction de la Sûreté Publique, disposent des moyens nécessaires à assurer de la manière la plus optimale qui soit cette sécurité.

Vous avez rappelé l'augmentation de l'activité festive, événementielle en Principauté qui réclame

plus d'études, plus de moyens pour assurer la sécurité. Le contexte international qui réclame également des mesures de vigilance d'un cran supérieur, les dispositifs aussi de la loi sur la sécurité nationale qui réclame également un certain nombre de moyens à mettre en place. Egalement le fait que la délinquance n'est pas statique, elle évolue au fil du temps et il faut étudier et prévoir son évolution de manière à pouvoir la juguler de la meilleure des façons possibles, tout ceci nécessite que l'on ait un questionnement sur justement l'optimisation des moyens. Est-ce que notre manière de faire aujourd'hui est la plus adéquate par rapport à cette évolution des besoins et du contexte ? Et, également, il convient que l'on prévoie les besoins tant d'organisation que des besoins humains et matériels nécessaires pour répondre aux besoins futurs de la sécurité.

Concernant cette étude, le nouveau Directeur de la Sûreté Publique, M. MARANGONI, l'a engagée dès sa prise de fonction. C'est une étude complexe vous pouvez l'imaginer, parce que tout bouge à la fois et il faut donc assurer le quotidien mais également se projeter, c'est une étude qui est en cours et ce qu'a souhaité le Gouvernement en vous transmettant cette note complémentaire d'informations, c'est justement anticiper, parce que vous l'avez souligné, former des policiers cela prend du temps, cela prend environ deux ans pour qu'ils puissent être pleinement opérationnels, donc il nous paraissait important d'anticiper sans pour autant engager de manière irréversible l'avenir, parce qu'au jour d'aujourd'hui, l'étude, je l'ai dit, n'est pas achevée, il va falloir bien évidemment la décortiquer lorsqu'elle le sera, mais elle laisse apparaître que des besoins évidents de renforts d'effectifs au-delà de l'optimisation qui pourra être faite et qui devra être faite, ces renforts d'effectifs, il faut qu'on puisse les mettre en œuvre dès à présent.

Donc, nous avons sollicité du Conseil National la création de 9 postes dès le budget 2017 afin de pouvoir venir compléter ce qui se fait classiquement, c'est-à-dire le remplacement de l'ensemble des départs à la retraite, bien évidemment, avec une légère anticipation par rapport à ceux-ci de façon à ce que la Sûreté Publique ne se trouve jamais en réduction d'effectif dans l'avenir.

La réserve civile participe de la même réflexion. Il y a un certain nombre de missions qu'assure la Sûreté

Publique pour lequel, lorsqu'on s'interroge sur l'optimisation des moyens, on se dit que certaines de ces missions pourraient être assurées pas forcément par des policiers et que si on les faisait assurer par des réservistes civils, cela permettrait de dégager les policiers de leurs tâches, notamment pour le contrôle et la sécurité de la traversée piétonne aux abords des établissements scolaires et que ceci était un moyen de dégager des effectifs, de redonner de la possibilité d'action à la Sûreté Publique sur des missions davantage qui relèvent de son cœur de métier.

Donc, la réserve civile c'est cela, c'est de proposer à – permettez l'expression – « des jeunes retraités de la Sûreté Publique » c'est-à-dire des personnels qui sont effectivement à la retraite et qui ont plus de cinquante-cinq ans mais moins de soixante-cinq ans, de pouvoir entrer dans cette réserve civile où un certain nombre de missions de type sécurisation des abords des établissements scolaires, référents vis-à-vis de ces établissements scolaires pour améliorer encore la relation entre la Sûreté Publique et les établissements scolaires, mais également intervenir en association et en appui de la Sûreté Publique sur des manifestations. Ces personnels pourraient, sous la forme de vacations, venir compléter les effectifs, être un petit peu des supplétifs de la Sûreté Publique.

Voilà le concept de cette réserve civile qui va être mise en place dès le début de l'année 2017. L'effectif que l'on imagine pour cette réserve est d'environ une quinzaine de personnes, cela nous permettra de dégager l'équivalent de 6 à 7 policiers temps plein, je dirai, par rapport à cette activité. C'est quelque chose qui est important pour la Sûreté Publique.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 22 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 23 – Théâtre des Variétés

323.111 - Traitements Titulaires	101.800
323.211 - Traitements Non Titulaires.....	123.700
323.214 - Personnel Vacataire.....	52.000
323.010 - Frais de Personnel.....	<u>277.500</u>
323.323 - Frais d'Administration.....	3.000
323.343 - Frais Généraux	63.000
323.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>66.000</u>
323.351 - Achat Matériel.....	30.700
323.381 - Petits Travaux et Entretien.....	16.500
323.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>47.200</u>
Total chapitre 23	<u><u>390.700</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci.

Après les deux postes importants, le Théâtre des Variétés peut paraître ypsilon, en réalité, le Théâtre des Variétés c'est un des lieux qui accueille la majorité des associations de Monaco pour exercer leur propre activité.

C'est un peu caché, on ne le dit pas suffisamment, c'est un poste important et je crois qu'il faudrait qu'on vérifie si, effectivement, compte tenu des décalages horaires qu'il y a pour l'utilisation de cette salle, si les effectifs sont suffisants ou s'il ne faudrait pas envisager de les augmenter.

Même si on veut, évidemment, faire des économies, rappelons que nous sommes toujours en train de chercher une salle de répétition. Cette salle est déjà énormément occupée par un nombre d'événements, je n'ai pas ici le chiffre, mais qui est extrêmement important, mais en même temps si on utilise des plages horaires beaucoup plus grandes, cela implique un effectif plus grand aussi, on pourrait absorber un peu plus d'activités.

Je voudrais féliciter les personnes qui s'en occupent parce que ce sont toutes les associations qui sont là,

et cela est vraiment important.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Merci pour les équipes de la Direction des Affaires Culturelles qui, effectivement, se mobilisent pour mettre à disposition l'ensemble des lieux culturels pour les associations de la Principauté. Vous avez cité le Théâtre des Variétés qui est, assurément, l'un des lieux le plus utilisé par les différentes associations. Il y a également l'Auditorium Rainier III, que ce soit le Hall de l'Auditorium ou la Salle KREIZBERG, lorsque cette dernière n'est pas utilisée par l'Orchestre, il y a une mutualisation des personnels techniques de la Direction des Affaires Culturelles qui a été mise en place depuis la transformation de la Salle du Ponant en cinéma pour justement apporter une plus grande latitude d'emploi des équipements techniques que sont la Salles des Variétés et l'Auditorium Rainier III ainsi d'ailleurs que le Théâtre du Fort Antoine et les autres lieux que met à disposition la Direction des Affaires Culturelles, je pense notamment à la Salle du Quai Antoine 1^{er}, de manière à ce que

ces personnels puissent répondre à l'ensemble des besoins.

Il y a des périodes durant lesquelles les installations techniques doivent faire l'objet aussi d'opérations de maintenance, ce qui nécessite également des temps d'interruption pour la mise à disposition des associations. Mais il est vrai que ce Théâtre des Variétés est un des lieux les plus utilisés de la Principauté dans ce domaine-là.

Merci à la Direction des Affaires Culturelles qui travaille d'arrache-pied pour rendre ce Service à nos concitoyens.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 23 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 24 – Affaires Culturelles

324.111 - Traitements Titulaires	596.800
324.211 - Traitements non Titulaires.....	327.200
324.010 - Frais de Personnel	<u>924.000</u>
324.323 - Frais d'Administration	10.600
324.325 - Promotion.....	24.900
324,030 - Frais de Fonctionnement	<u>35.500</u>
324.340 - Annuaire des Artistes	6.200
324.346 - Dépôt Légal - Acquis. Ouvrages.....	13.300
324.347 - Chapelle de la Visitation.....	4.000
324.348 - Salle Quai Antoine 1 ^{Er} & Atelier.....	154.300
324.349 - Patrimoine Artistique.....	70.800
324,060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>248.600</u>
Total chapitre 24	<u><u>1.208.100</u></u>

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Excusez-moi, Président, j'aurais pu tout grouper, mais ici c'est juste une petite incise qui va venir avec le patrimoine et la future loi relative à la protection du patrimoine national, parce qu'on parle du patrimoine lorsqu'on parle de l'immobilier mais lorsqu'on parle du mobilier on est beaucoup moins « excité » et ça passe un peu comme une lettre à La Poste.

Je découvre dans ce chapitre que la Chapelle de la Visitation vient d'être rénovée, qui est toute belle – vous pouvez aller voir, c'est juste à côté – mais il y a quand même un défaut, là je vous parle des inventaires. Quasiment 99 % des tableaux et des œuvres ont disparu. Je ne dis pas que cela a été volé mais on ne sait pas où ils sont ! Donc, je crois qu'une fois qu'on oublie la partie patrimoniale et des immeubles, il faudra qu'un jour, au niveau des inventaires, on regarde après le mobilier.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je crois qu'il faut lever une petite ambiguïté, la Chapelle de la Visitation qui était la Chapelle du Lycée par le passé, avait été transformée en une sorte de Musée pour pouvoir abriter une collection privée. Cette collection privée a été reprise par la Fondation qui possède ces œuvres, donc les tableaux qui étaient accrochés dans la Chapelle de la Visitation ont effectivement été décrochés et sont repartis auprès de leur propriétaire, il n'y a pas eu ni vol, ni disparition, ni quoique ce soit, ni défaut d'inventaire et, bien évidemment, on a donné un coup de peinture pour redonner aux murs la qualité qui leur sied et la Direction des Affaires Culturelles a fait procéder à un certain nombre de restaurations de tableaux afin de pouvoir à nouveau accrocher sur les murs de la Chapelle, les tableaux qui étaient précédemment dans la Chapelle de la Visitation qui sera, selon le vœu de Monseigneur l'Archevêque, ouverte au public en permanence, au même titre que la Chapelle de la Miséricorde.

M. Daniel Boeri.- Je vous remercie. Je ne citerai pas donc mes sources.

M. le Président.- Merci.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que rejoindre Daniel BOERI pour ses félicitations concernant la Direction des Affaires Culturelles.

Effectivement Monaco est une terre de culture et le rythme des événements, je vous promets je ne parlerai plus de l'obligation d'animation de la S.B.M., rassurez-vous, mais plutôt de ce qui dépend de l'Etat, ce rythme est en phase avec une belle réalité qui impose la satisfaction et qui force le respect. Donc je tiens vraiment à féliciter ici la

Direction des Affaires Culturelles pour l'excellence de son travail au regard de tout ce qui est réalisé en terme d'évènements culturels à Monaco. Que ce soit au niveau du Théâtre Princesse Grace dont la programmation qui a été habilement remaniée, propose depuis quelques années des pièces d'un grand intérêt artistique. La preuve en est, la salle affiche quasiment toujours complet.

Je ne dresserai pas ici une liste exhaustive de toutes les structures et associations qui excellent avec entre autres, effectivement, le Théâtre des Variétés, le Printemps des Arts, la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, l'Orchestre Philharmonique et l'Opéra de Monaco. Alors, mon collègue Jean-Louis GRINDA n'est pas présent aujourd'hui mais pourtant je tiens à le remercier car il nous permet d'assister en Principauté à des spectacles uniques avec des interprètes talentueux tout au long de l'année. Il a créé entre autres avec Cécilia BARTOLI, les musiciens du Prince qui contribuent à donner partout dans le monde une excellente image de Monaco et c'est pour moi la meilleure publicité qu'il puisse y avoir.

Nous avons à Monaco une programmation digne des grandes capitales européennes à des tarifs, je tiens à le préciser, bien en deçà de ceux pratiqués dans d'autres villes culturelles.

Merci donc à tous ceux qui œuvrent au quotidien pour que Monaco conserve une place élevée au regard des manifestations et événements culturels qui s'y tiennent tout au long de l'année.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame AMORATTI-BLANC.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 24 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 25 – Musée d'Anthropologie

325.111 - Traitements Titulaires	97.300
325.211 - Traitements non Titulaires.....	292.200
325.010 - Frais de Personnel	389.500

325.313	- Prospection, Fouilles & Etudes.....	22.500
325.323	- Frais d'Administration.....	32.700
325.371	- Habillement.....	1.000
325.030	- Frais de Fonctionnement.....	56.200
325.350	- Entretien Matériel.....	11 000
325.351	- Achat Matériel.....	6.500
325.040	- Achat & Entretien Matériel.....	17.500
	Total chapitre 25	<u>463.200</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Il n'y a pas d'os à ronger ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je ne peux qu'inviter ceux qui ne l'ont pas encore fait, d'aller voir l'exposition Monoïkos, elle est remarquable et elle nous fera à tous découvrir des choses sur la Principauté et sur nos ancêtres.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 25 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 26 – Cultes

326.111	- Cultes Traitements.....	904.000
326.211	- Traitements non Titulaires.....	615.000
326.261	- Evêché Frais Représentation.....	11.500
326.010	- Frais de Personnel.....	1.530.500
326.321	- Evêché Chancel. & Curie Episc.....	7.900
326.326	- Evêché Frais de Pastorale.....	151.200
326.030	- Frais de Fonctionnement.....	159.100
326.344	- Cathédrale - Subvention Fonct.	80.100
326.3441	- Paroisse Ste Devote - Subvent.	86.600
326.3442	- Paroisse St Martin - Subvent.	97.400
326.3443	- Paroisse St Nicolas - Subvent.	68 800
326.3481	- Maitrise - Fonctionnement.....	141 300
326.3483	- Maitrise - Déplacements.....	94 000
326.060	- Frais - Propres Activité Service.....	568 200
	Total chapitre 26	<u>2.257.800</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- A la question « s'il pouvait être prévu un équipement de climatisation chauffage dans les églises », il nous a été répondu précisément que sur la Cathédrale, des études avaient été menées en 2013, que cela pouvait être coûteux s'agissant d'un chauffage au sol. J'ai très bien compris la réponse, mais on ne nous a répondu que sur la Cathédrale et je crois que l'interrogation demeure intéressante pour d'autres églises, même si pour l'instant ce n'est pas trop au goût du jour, laissons ce sujet faire

son chemin et peut-être qu'un jour nous pourrions prévoir cela.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOISSON.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 26 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 27 – Education Nationale Direction

327.111 - Traitements Tit. Direction	1.724.600
327.112 - Pers. Tit. Affect. Ets Privé Div.....	3.742.200
327.122 - Heures Suppl. Pers. Tit. Affecté	175.900
327.211 - Traitements non Tit. Direction.....	1.183.400
327.212 - Pers. non Affec. et Priv. Div.	539.000
327.222 - Heures Supp. Pers non Tit. Affec.	22.400
327.010 - Frais de Personnel	<u>7.387.500</u>
327.252 - Vacations Inspection & Examens	3.500
327.253 - Orientation Scolaire	28.700
327.254 - Promotion Sociale	33.700
327.323 - Frais d'Administration	24.100
327.030 - Frais de Fonctionnement	<u>90.000</u>
327.350 - Entretien Matériel.....	3.500
327.040 - Achat & Entretien Matériel	3.500
327.262 - Transport d'élèves	440.000
327.312 - Hygiène Scolaire.....	24.000
327.324 - Commission Langue Monégasque	15.000
327.3281 - Loisirs Dirigés.....	16.000
327.3282 - Prix.....	63.000
327.3283 - Modernisation Equip. pédag.....	88.000
327.329 - Foyers Socio Educatifs.....	12.600

327.340 - Cantines Scolaires - Part. Etat	10.000
327.359 - Option Inter. Anglais Renforcé	20.400
327.060 - Frais Propres Activité Service.....	689.000
	8170.000
Total chapitre 27	8.170.000

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, à l'occasion de ce chapitre je voudrais adresser mes encouragements et mes remerciements pour le travail effectué par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. S'il est habituel de rappeler l'excellence des résultats obtenus chaque année par nos étudiants qui va bien sûr de pair avec l'excellence de l'enseignement qui leur est dispensé, je souhaiterais insister sur quelques points essentiels.

En premier lieu, je souhaite rappeler l'importance des mesures d'accompagnement scolaire mises en place ; avec les programmes personnalisés de réussite éducative pour les élèves en difficulté, les projets d'accueil individualisés pour les élèves ayant des troubles de l'apprentissage ou de santé, ou les dispositifs d'éducation et de scolarisation individualisés pour les élèves nécessitant des aménagements de leur emploi du temps, comme par exemple les élèves de la filière sport élite, l'Education Nationale s'est réellement donné les moyens de remplir ses missions. Pour être complet, il faut citer également la mise en place du projet individuel d'intégration scolaire qui permet, grâce à la collaboration d'auxiliaires de vie scolaire, l'accueil et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Ainsi, comme l'a rappelé Mme BONNAL, l'objectif est bien de ne laisser aucun enfant au bord du chemin.

En second lieu, je voudrais insister sur les étroites collaborations mises en place entre la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des sports, la Direction de l'Action Sanitaire, la Direction de l'Action et de l'Aide Sociale, la Direction de la Sûreté Publique et même le C.H.P.G. et plus récemment le Parquet Général dans la lutte contre les addictions.

Des actions de prévention sont menées en interne durant les cours à l'occasion de réunions spécifiques, en extra-scolaire comme les conférences organisées en collaboration avec les services de psychiatrie du C.H.P.G. et le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

Enfin il faut rappeler les mesures prises pour lutter contre le harcèlement à l'école, que ce soit par l'association de la journée « Non au harcèlement » ou la mise en place du plan d'action et de prévention qui comprend les actions de prévention menées depuis plusieurs années en collaboration avec l'Association Action Innocence que je remercie, la mise en place d'un processus de médiation par les pairs en cours d'expérimentation au Collège Charles III, qui a fait ses preuves en France et qu'il conviendra, s'il est concluant, de généraliser, des formations spécifiques des encadrants et bien d'autres mesures encore.

L'ensemble de ces mesures, bien sûr, ont un coût mais la qualité de notre système éducatif et la sécurité de nos élèves eux, n'en ont pas.

Vous pourrez compter sur mon soutien et celui, je l'espère, de l'ensemble des Conseillers Nationaux en ce domaine.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je suis, évidemment, tout à fait d'accord avec M. ROBINO qui est Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Je souhaite intervenir sur un chapitre plus précis, celui des dispositifs d'aide individualisée. Pour bien me faire comprendre je rappelle qu'il s'agit de ces aménagements aux noms divers dont les sigles sont maintenant devenus familiers à de nombreux parents

d'élèves. Je veux parler ici des P.A.I., des P.P.R.Z. et autres D.E.S.I. dont bénéficient les enfants ayant des besoins particuliers, sans oublier les soutiens tels que l'aide aux devoirs par exemple ou l'accompagnement personnalisé au Collège. Ces enfants, de manière transitoire ou plus pérenne éprouvent des difficultés dans leur scolarité. Ces problèmes qui peuvent être d'ordre attentionnel ou comportemental nécessitent une prise en charge particulière, c'est là qu'intervient l'équipe pédagogique pour concevoir un plan de soutien adapté, du sur mesure ou presque, pour chaque élève afin de l'aider à surmonter ses difficultés. C'est ainsi que des élèves qui, dans d'autres temps, auraient eu une scolarité chaotique, voire en échec, arrivent à réintégrer après un certain temps un cursus ordinaire ou tout au moins à terminer leur scolarité.

Je rappelle également que les excellents résultats obtenus aux examens de fin de cycle depuis deux ans par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, concernent également tous ces élèves bénéficiaires de dispositifs particuliers.

Il faut souligner la qualité de la prise en charge périodiquement réévaluée en fonction de l'évolution de la situation et remarquer qu'il y a une excellente collaboration qui existe entre les différents services tant au niveau de la médecine scolaire que de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales qui participent à l'élaboration de ces soutiens.

Je crois que l'on ne peut que se réjouir, pour nos enfants, de la mise en place de ces dispositifs car ils permettent qu'aucun élève ne soit laissé sur le bord du chemin et participe au principe de réussite et d'excellence qui prédomine, concernant l'éducation en Principauté.

Certes, ces dispositifs existent ailleurs, mais nous voyons qu'à Monaco leur efficacité est renforcée. Aussi, je souhaiterais que l'on puisse transmettre toutes nos félicitations à Madame le Directeur de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'à toutes ses équipes, pour leur excellent travail. Je souhaite que tous les moyens nécessaires continuent à leur être accordés afin que ces prises en charge spécifiques de nos enfants puissent perdurer dans notre système.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame AMORATTI-BLANC.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je vous remercie pour

vos propos, je transmettrai, bien évidemment les félicitations que vous adressez à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Je crois que c'est, effectivement, l'ensemble de la communauté éducative de la Principauté qui se mobilise non seulement pour faire en sorte que les élèves soient préparés le mieux possible aux examens mais pour que l'ensemble de leur accompagnement le long de la scolarité soit le plus adéquat possible et leur permette de progresser et c'est vrai dans les aides individualisées que vous avez rappelées, c'est vrai également dans l'ouverture d'esprit que l'on apporte aux élèves de la Principauté et cette mobilisation constante de l'ensemble de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, je crois, fait la singularité de notre dispositif. C'est tout à l'honneur de la Principauté, tout à l'honneur de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'ensemble de la communauté éducative.

Je vous remercie de vos propos et je transmettrai vos félicitations.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Le Gouvernement Princier depuis plusieurs décennies consacre un budget conséquent et est attentif à garantir un niveau scolaire de haut niveau. Ce n'est hélas pas le cas dans de nombreux pays, nous devons donc nous réjouir que nos enfants puissent bénéficier d'un tel système. Pourtant, la convention européenne des droits de l'homme, dans son protocole additionnel dit clairement que nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. Or, on constate encore avec regret que malgré toutes les déclarations et les promesses de modification de certaines politiques européennes ou mondiales il y a encore des enfants en Europe qui n'ont pas accès à une éducation régulière.

Comme le souligne le Chef de Service de l'Education du Conseil de l'Europe, tout enfant à qui on ne donne pas la possibilité d'être scolarisé risque, une fois devenu adulte, de subir de l'injustice et de la discrimination et de ne voir aucune raison de participer à la construction de la société dans laquelle il vit. De même, les enfants handicapés ne bénéficieront pas tous d'une éducation adaptée.

Les dépenses d'éducation ne sont pas seulement des dépenses budgétaires mais un investissement pour un avenir meilleur.

Le Conseil National est et restera attentif et viendra toujours en soutien au Gouvernement pour que soit toujours garanti l'accès à une éducation de qualité pour tous et notamment pour répondre aux besoins spécifiques des enfants appartenant à des groupes vulnérables afin de lutter contre le décrochage scolaire.

Pour ce faire, j'encourage le Gouvernement à persévérer dans cette voie d'excellence de notre pays et de se référer au principe de la déclaration d'Incheon en Corée du Sud adapté en 2015 au forum mondial sur l'éducation dont le slogan se résume ainsi : « Education 2030 vers une éducation de qualité équitable et inclusive et un apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

Nos jeunes compatriotes et résidents scolarisés en Principauté sont privilégiés il était utile et juste de le souligner.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Oui, Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- C'est une déclaration que je voulais faire, si vous me le permettez, Monsieur le Président, pour rappeler qu'un des axes en faveur de la discrimination concernant les violences domestiques selon la Convention d'Istanbul concerne l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette notion doit prendre place dès l'école. Je pense qu'il faut axer des activités de sensibilisation avec la participation active des hommes en lançant des campagnes d'information sur la nécessité de combattre ces violences faites aux femmes et reconnaître le rôle important de l'éducation dans la prévention des violences.

Un environnement non violent, libre de toute discrimination, fondé sur l'égalité chez les enfants joue un rôle vital pour favoriser les bonnes attitudes dès le plus jeune âge. Au-delà de la sensibilisation aux risques qu'ils encourent en tant qu'élèves en matière de harcèlement scolaire, l'apprentissage de l'égalité garçon/fille pourra être abordé dans les programmes scolaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Cette thématique est, bien évidemment, abordée comme d'ailleurs un certain nombre d'autres sur les droits de l'enfant et sur les grands thèmes sociétaux. Bien évidemment, dans les programmes scolaires et dans l'environnement scolaire cette thématique est prise en compte et l'Education Nationale, au cours d'un certain nombre de campagnes, sensibilise l'ensemble des élèves sur ces problématiques et c'est assurément quelque chose qu'il faut bien évidemment poursuivre.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Bien évidemment on ne peut que tous souscrire aux propos des deux déclarations de M. BARILARO, nous ne sommes pas à Alep ici, tout le monde a droit à une éducation, les seuls qui n'y ont pas un accès direct c'est parce que nous avons voulu diminuer les dérogations, je tiens quand même à le préciser, de manière à améliorer la qualité des cours compte tenu de l'espace réduit de nos établissements scolaires. Je crois qu'on pense tous la même chose, on ne s'imagine pas qu'à Monaco on est, soit à Alep, soit dans le Bronx. On ne peut pas d'un côté se féliciter de la qualité de l'éducation et pouvoir laisser supposer certaines choses. Mais je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- J'entends bien vos propos, Monsieur CUCCHI, mais je n'ai absolument pas évoqué cela dans mon intervention. Je faisais une intervention globale sur la situation de l'éducation dans le monde, en Europe et ma dernière phrase si vous me permettez que je la répète : « Nos jeunes compatriotes et résidents scolarisés en Principauté sont privilégiés de pouvoir bénéficier de cette éducation, il était utile ce soir, ici, de le souligner ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Juste pour rappeler que la loi sur l'éducation indique que la scolarité et la scolarisation est obligatoire en Principauté dès 6 ans et jusqu'à 16 ans et que, bien évidemment, la totalité des enfants résidant sur la Principauté dans cette tranche d'âge sont scolarisés et que nous accueillons également environ 1/3 d'enfants dérogataires, c'est-à-dire d'enfants qui habitent à l'extérieur de la Principauté mais dont les familles ont un lien avec la Principauté. Cela fait également partie, je crois, des éléments d'attractivité de notre territoire au même titre que la sécurité et que la politique culturelle que nous avons évoquées tout à l'heure.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie d'avoir re-précisé ce point en Séance Publique, je crois que c'est important.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je crois que le meilleur témoin de la qualité de notre enseignement c'est finalement ce que j'appellerais « la bataille des dérogataires ». Chaque année bon nombre de parents essaient de faire accéder à notre système scolaire de nombreux enfants. Nous les comprenons et malheureusement nous ne pouvons pas donner suite à toutes ces demandes puisque notre capacité d'accueil est limitée et que nous avons le choix pour l'excellence de notre système éducatif de limiter la volumétrie des classes. C'est bien triste mais c'est une des raisons essentielles de notre succès.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le dernier point, la capacité des écoles à Monaco, je l'ai dit une fois, les 2 km² à Monaco j'ai l'impression que parfois c'est dans la tête que nous les avons. De toute évidence scolariser des enfants de personnes qui viennent travailler ici est un élément fondamental pour l'attractivité du pays. Je crois que lorsque les gens décident de changer de travail, un des critères qu'ils utilisent, probablement tout proche de celui du salaire, c'est la possibilité de mettre leur(s) enfant(s) dans de bonnes écoles

et que cela soit pratique aussi de le faire. Moi je le vois d'une manière un peu comme un investissement, c'est comme les bourses d'études. La bourse ce n'est pas une aide c'est un investissement. Permettre de scolariser les enfants des travailleurs pendulaires qui, je le rappelle, créent une grande partie sinon la grande majorité de notre Produit Intérieur Brut, c'est une question d'attractivité.

Alors, évidemment, il y a un problème de place, je suis le premier à le reconnaître et faire des écoles à Monaco cela est difficile nous avons peu de place. Par contre, nous avons des atouts, nous avons un système de l'Education Nationale qui est extrêmement performant, des résultats au baccalauréat qui sont pratiquement parfaits, nous avons un savoir-faire certain et moi je me demande pourquoi on ne fait pas comme le Port de Vintimille ? Si on peut mettre des bateaux dans le Port de Vintimille et je crois que c'est une bonne idée, en principe, pour parquer les bateaux en excès, pourquoi est-ce que l'on ne crée pas, gérées par l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, des écoles en France ? A Beausoleil, à Cap d'Ail, je ne sais où ?

Je crois que cela serait gagnant/gagnant. Alors, évidemment, on va me dire que cela n'est pas possible, que je rêve, etc... Comme on me le disait, tu rêves – là je regarde M. VALERI – lorsque nous avons commencé à aborder le sujet du Télétravail. On s'est fait traiter de tous les noms. Moi je veux bien me faire traiter de tous les noms parce que je pense que c'est comme cela que Monaco va se développer, en se sortant les 2 Km² de la tête.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CROVETTO, je vous en prie.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement je voulais dire que je souscrivais à 100 % aux propos de M. PASQUIER, il me semble qu'il y a un an ou deux, j'avais fait cette proposition, effectivement, c'était une piste qu'on avait proposée au Gouvernement et on attendait un retour sur la faisabilité, mais même si c'est un rêve on peut, éventuellement, explorer cette possibilité.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Je dirais que construire et exploiter des écoles en France comme tout établissement privé, la faisabilité elle est techniquement possible, après il faut voir la réalité de cette activité, la mise en place d'un contrat avec l'Etat français puisque dans ce cas-là ce serait avec l'Etat français qu'il faudrait voir le fonctionnement et on serait soumis aux règles de ce dernier. Donc, les éléments d'attractivité ne seraient pas forcément tout à fait les mêmes.

Il y a tout ceci qui mérite d'être regardé de près afin de pouvoir apprécier si le jeu en vaudrait réellement la chandelle, parce que dans la performance de nos établissements scolaires, il y a les critères de recrutement et de formation des professeurs, il y a l'encadrement qu'on leur apporte, il y a les équipements, bien évidemment, il y a la capacité des classes, les professeurs que l'on a, il y a tout ceci qui fonctionne. Donc, ce sont tous ces paramètres qu'il conviendrait de regarder avant de pouvoir apprécier si cette performance serait réellement au rendez-vous.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBINO, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- J'entends bien, Monsieur PASQUIER, votre proposition et, bien évidemment, c'est une solution qui est séduisante mais je crois que la vraie question c'est celle que posait finalement Monsieur le Conseiller, c'est une question de compétence. Qui aurait la compétence sur ces écoles et à ce moment-là je ne suis pas sûr, effectivement, que l'on arrive au même niveau de performance.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- J'écoute avec vraiment beaucoup d'attention la première partie de l'intervention de M. PASQUIER démontrant que des dérogations pouvaient se justifier pour les pendulaires.

Moi, c'est un sujet sur lequel je me suis résigné, bien que quelques fois j'essaie de défendre quelques demandes de dérogations particulièrement justifiées, mais sans aucun espoir parce que j'ai très bien compris qu'il n'y avait pas de place pour prendre les dérogations.

Je voudrais quand même informer Monsieur PASQUIER que dans cet hémicycle pendant des années, un très grand nombre d'élus a interpellé le Gouvernement en disant : « assez, assez de dérogations, on ne veut plus que vous accordiez des dérogations ! » Mais c'est vrai, il faut que vous le sachiez, c'était une demande importante des élus sous prétexte justement que c'était donné de manière abusive, etc...

Alors, je pense qu'il faut un discernement. Je sais que la Direction de l'Education Nationale le fait avec une grande attention parce qu'il y a encore beaucoup de dérogations et malheureusement, toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites.

Néanmoins, Monsieur PASQUIER, je partage vraiment cette idée. Il faut se mettre à la place d'un certain nombre de pendulaires qui n'ont d'autre solution que de demander l'hébergement de leurs enfants dans les écoles de la Principauté, hormis le fait que la plupart le demandent pour la qualité de l'enseignement et grâce à la sécurité que les établissements scolaires apportent à leurs enfants. Après, bien sûr, il y a réellement des cas particuliers avec un vrai besoin.

Donc, s'il pouvait y avoir des solutions afin d'être un peu plus souple pour les dérogations, j'appuie totalement la demande de M. PASQUIER. Après, il faut se rendre compte qu'il y a déjà trop de classes. Par exemple les 6ème sont en grand nombre et certaines classes ne peuvent plus accepter de dérogations. Je vous le dis, je m'étais résigné !

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Je vais vous donner quelques éléments complémentaires sur cette question des dérogataires parce que je crois qu'il y a une petite confusion qui s'installe.

La capacité de l'ensemble de nos établissements scolaires en Principauté est d'environ 6 000 élèves. Sur ces 6 000 élèves nous en avons environ, en ordre de grandeur, 4 000 qui résident en Principauté donc nous avons un peu moins de 2 000 dérogataires. Donc des dérogataires il y en a quand même beaucoup puisque cela représente grosso modo 1/3 de l'effectif de nos établissements scolaires.

Lorsqu'on parle de souplesse pour les dérogations ou de la difficulté à avoir des dérogations, on parle en fait des nouveaux dérogataires, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas encore obtenu de dérogation et qui souhaitent pouvoir rentrer dans le système de la

Principauté. L'enfant qui a été scolarisé en classe de 4 ans ou en C.P., sauf vraiment accident de parcours, sa dérogation lui est reconduite l'année suivante. Donc, il continue son parcours de dérogataire dans notre système éducatif. Mais, pour les nouveaux entrants, c'est effectivement fonction du nombre de classes que l'on peut avoir, multiplié par le nombre de places dans chacune de ces classes. Ceci est lié à la géométrie des classes, à l'optimisation entre le rapport d'un professeur face à une classe pour que l'enseignement soit de la meilleure qualité possible et que les enfants s'épanouissent puisque c'est ce que l'on recherche également dans notre système.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 27 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 28 – Education Nationale Lycée

328.111 - Traitements Titulaires	6.741.700
328.122 - Heures Supplémentaires - Tit.	578.900
328.123 - Nourriture Personnel Cantine	2.000
328.211 - Traitements non Titulaires.....	755.800
328.222 - Heures supplémentaires - non Tit.	9.800
328.010 - Frais de Personnel	8.088.200
328.323 - Frais d'Administration	8.900
328.348 - Aumonerie - Fonctionnement.....	200
328.359 - Matériel d'Enseignement.....	82.600
328.366 - Matériel des Cantines.....	2.700
328.371 - Habillement.....	1.700
328.030 - Frais de Fonctionnement	96.100
Total chapitre 28	<u>8.184.300</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 28 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 29 – Education Nationale Collège Charles III

329.111 - Traitements Titulaires	6.562.500
329.122 - Heures Supplémentaires - Tit.	317.900

329.211 - Traitements non Titulaires.....	1.726.400
329.222 - Heures supplémentaires non Tit.	41.500
329.010 - Frais de Personnel	8.648.300
329.323 - Frais d'Administration	8.100
329.348 - Aumonerie - Fonctionnement	900
329.359 - Matériel d'Enseignement.....	105.200
329.366 - Matériel des Cantines.....	3.400
329.371 - Habillement.....	1.100
329.030 - Frais de Fonctionnement	118.700
Total chapitre 29	<u>8.767.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

C'était une question pour Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur. Je lui avais posé cette question lors des séances privées du Budget Rectificatif et je n'ai toujours pas eu de réponse donc je vais lui reposer ma question : au niveau du Collège Charles III, il y a plusieurs conseillers d'éducation monégasques qui sont là depuis plusieurs années et, depuis le début de l'année, il y a un chef conseiller d'éducation qui est venu de France, sans aucune raison, et je ne comprends pas pourquoi on n'a pas fait monter l'un ou l'autre des conseillers d'éducation en place. Cela me paraissait tout à fait logique parce que ce sont des personnes qui ont l'habitude depuis des années de gérer ces problèmes-là et je n'ai pas compris pourquoi on a eu recours à quelqu'un de l'extérieur, certes, peut-être qualifié, mais je pensais qu'on avait des ressources sur place.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Désolé si je ne vous ai pas apporté la réponse précédemment mais il y a eu un avis de vacance avec des critères affectés aux besoins de ce poste et la sélection a été faite par rapport aux candidatures qui ont été reçues et par rapport aux critères de ce poste.

La personne qui a été choisie était celle qui apparaissait la plus en adéquation avec les critères demandés et dans le respect, bien évidemment, de la priorité nationale.

M. Jean-François ROBILLON.- Je me permets juste de regretter qu'un national n'ait pas pu bénéficier d'une promotion à cette occasion-là.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* C'est une question de critères à remplir.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais revenir sur ce qui a été dit par mon collègue le Docteur ROBILLON. Je peux comprendre qu'il y ait des critères et que ces critères puissent être d'une formation Baccalauréat plus un certain nombre d'années, mais est-ce que pour nos nationaux qui sont en place, l'on pourrait envisager la valorisation des acquis ? Je ne me souviens plus du terme exact, je suis sûr que l'ensemble des collègues m'ont comprise et vous aussi, mais est-ce que l'on ne pourrait pas l'envisager pour que justement ces nationaux qui sont en place et qui ont fait des études supérieures certainement, mais peut-être pas aussi longues, puissent justement, par ce biais-là, être considérés comme apte.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* D'une manière générale la valorisation des acquis existe. Il y a un processus qui existe qui n'est d'ailleurs pas interne à l'Education Nationale de la Principauté, encore faut-il « rentrer » dans ce processus, passer les éléments nécessaires à cette reconnaissance des acquis, mais cela existe avec

une progression possible d'une personne qui n'a pas atteint un certain diplôme, mais avec son expérience et un complément de formation, l'université reconnaît cette reconnaissance des acquis. Donc cela existe et on a la personne qui progresse ainsi dans l'échelle des différents diplômes.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Pardon, Monsieur le Conseiller, mais est-ce qu'on le leur propose ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je ne peux pas vous dire qu'on le propose systématiquement à tous mais cela a déjà été fait dans plusieurs cas de figure en tout cas.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Justement, lorsqu'il y a un poste comme celui-ci qui est vacant, est-ce qu'on leur propose, un an ou deux en avance en faisant part, en amont, de la vacance d'un poste, une formation ou autre pour donner les moyens d'y

accéder ? Je crois que c'était le but de l'intervention de mon collègue et ce sera aussi le mien.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Dans le cas d'espèce, je ne peux pas vous garantir si la démarche de proposer cette valorisation des acquis par une formation antérieure à l'avis de vacance d'emploi a été faite. Je ne sais pas d'ailleurs vous dire si cette libération du poste était envisageable, programmée ou pas.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 29 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 30 – Education Nationale Ecole Saint Charles

330.111 - Traitements Titulaires	2.378.900
330.122 - Heures supplémentaires - Tit.	4.100
330.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	2.700
330.211 - Traitements non Titulaires.....	479.100
330.222 - Heures supplémentaires - non Tit.	36.500
330.010 - Frais de Personnel	2.901.300
330.323 - Frais d'Administration	4.100
330.359 - Matériel d'Enseignement.....	31.000
330.366 - Matériel des Cantines.....	2.800
330.030 - Frais de Fonctionnement	37.900
	Total chapitre 30
	2.939.200

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 30 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 31 – Education Nationale Ecole de Fontvieille

331.111 - Traitements Titulaires	1.538.100
331.122 - Heures supplémentaires - Tit.	1.100
331.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	2.900
331.211 - Traitements non Titulaires.....	263.600
331.222 - Heures supplémentaires - non Tit.....	3.100
331.010 - Frais de Personnel	<u>1.808.800</u>
331.323 - Frais d'Administration	3.900
331.359 - Matériel d'Enseignement.....	20.300
331.366 - Matériel de Cantine.....	1.500
331.371 - Habillement.....	2.200
331.030 - Frais de Fonctionnement	<u>27.900</u>
Total chapitre 31	<u><u>1.836.700</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 31 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 32 – Education Nationale Ecole de la Condamine

332.111 - Traitements Titulaires	1.855.900
332.122 - Heures supplémentaires - Tit.	2.100
332.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	3.000
332.211 - Traitements non Titulaires.....	293.200
332.222 - Heures supplémentaires - non Tit.	22.000
332.010 - Frais de Personnel	<u>2.176.200</u>
332.323 - Frais d'Aministration	2.800
332.359 - Matériel d'Enseignement.....	26.000
332.366 - Matériel des Cantines.....	1.500
332.371 - Habillement.....	1.500
332.030 - Frais de Fonctionnement	<u>31.800</u>
Total chapitre 32	<u><u>2.208.000</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 32 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 33 – Education Nationale Ecole des Révoires

333.111 - Traitements Titulaires	1.226.200
333.122 - Heures supplémentaires-Tit.	2.000
333.123 - Nourriture Personnel Cantine.....	1.600
333.211 - Traitements non Titulaires.....	416.600
333.222 - Heures supplémentaires - Non Tit.....	1.000
333.010 - Frais de Personnel	<u>1.647.400</u>
333.323 - Frais d'Administration	3.500
333.359 - Matériel d'Enseignement.....	19.500
333.366 - Matériel de Cantine.....	1.000
333.371 - Habillement.....	1.000
333.030 - Frais de Fonctionnement	<u>25.000</u>
Total chapitre 33	<u><u>1.672.400</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 33 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 34 – Education Nationale Lycée Technique

334.111 - Traitements Titulaires	4.525.000
334.122 - Heures supplémentaires-Tit.	251.100
334.211 - Traitements non Titulaires	1.208.600
334.222 - Heures supplémentaires - Non Tit.	32.400
334.010 - Frais de Personnel	<u>6.017.100</u>

334.323	- Frais d'Administration	8.000
334.359	- Matériel d'Enseignement.....	335.000
334.366	- Matériel des Cantines.....	2.100
334.371	- Habillement.....	900
334.030	- Frais de Fonctionnement	346.000
Total chapitre 34		<u>6.363.100</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 34 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 36 – Education Nationale Ecole du Parc

336.111	- Traitements Titulaires	824.700
336.123	- Nourriture Personnel Cantine.....	3.500
336.211	- Traitements non Titulaires.....	202.400
336.010	- Frais de Personnel	1.030.600
336.323	- Frais d'Administration	3.200
336.359	- Matériel d'Enseignement.....	12.700
336.366	- Matériel de Cantine.....	1.400
336.371	- Habillement.....	800
336.030	- Frais de Fonctionnement	18.100
Total chapitre 36		<u>1.048.700</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 36 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 37 – Education Nationale Préscolaire Carmes

337.111	- Traitements Titulaires	647.200
337.123	- Nourriture Personnel Cantine.....	3.100
337.211	- Traitements non Titulaires.....	259.600
337.010	- Frais de Personnel	909.900

337.323 - Frais d'Administration	2.400
337.359 - Matériel d'Enseignement.....	9.500
337.366 - Matériel des Cantines.....	900
337.371 - Habillement.....	900
337.030 - Frais de Fonctionnement	13.700
Total chapitre 37	<u>923.600</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 37 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 38 – Agence Monégasque de Sécurité Numérique

338.111 - Traitements Titulaires	125.100
338.211 - Traitements non Titulaires.....	246.400
338.010 - Frais de Personnel	371.500
338.323 - Frais d'Administration	25.000
338.030 - Frais de Fonctionnement	25.000
338.350 - Entretien Matériel.....	260.000
338.351 - Achat Matériel.....	40.000
338.040 - Achat & Entretien Matériel	300.000
Total chapitre 38	<u>696.500</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 38 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 38 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 39 – Education Nationale Bibliothèque Caroline

339.111 - Traitements Titulaires	193.400
339.211 - Traitements non Titulaires.....	50.400
339.010 - Frais de Personnel	243.800

339.323 - Frais d'Administration	13.500
339.359 - Matériel d'Enseignement.....	16.500
339.030 - Frais de Fonctionnement	<u>30.000</u>
Total chapitre 39	<u><u>273.800</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 39 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 40 – Education Nationale Centre Aéré

340.211 - Traitements non Titulaires.....	296.700
340.010 - Frais de Personnel	296.700
340.258 - Fonct. Ctre d'hébergement.....	1.000
340.341 - Frais de Transport	125.000
340.343 - Frais Généraux	144.000
340.030 - Frais de Fonctionnement	<u>270.000</u>
Total chapitre 40	<u><u>566.700</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 40 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 42 – Education Nationale – Centre d'Information

342.211 - Traitements non Titulaires.....	175.200
342.010 - Frais de Personnel	<u>175.200</u>
342.323 - Frais d'Administration	9.500
342.329 - Activités d'Animations	4.600
342.030 - Frais de Fonctionnement	<u>14.100</u>
Total chapitre 42	<u><u>189.300</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Merci.

J'ai simplement une interrogation, parce qu'au milieu de l'Education on a vu passer l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique ? Je n'ai pas forcément de question mais juste une interrogation sur le positionnement du chapitre. Je dois avouer que même si je comprends que la sécurité soit une préoccupation pour l'Education Nationale, en particulier avec le plan numérique scolaire, je ne vois pas bien ce que vient faire...

Mme Sophie VATRICAN.- Directeur du Budget et du Trésor.- C'était juste le numéro qui était libre entre

320 et...

M. Christophe ROBINO.- Dans ces conditions, effectivement, je comprends pourquoi la logique budgétaire m'échappe !

M. le Président.- On reprend. Chapitre 42, « Centre d'information », y a-t-il des interventions sur le Centre d'Information ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 42 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 43 – Education Nationale – Centre de Formation Pédagogique

343.111 - Traitements Titulaires	785.600
343.211 - Traitements non Titulaires.....	119.700
343.010 - Frais de Personnel	905.300
343.262 - Déplacements.....	800
343.323 - Frais d'Administration	14.100
343.030 - Frais de Fonctionnement	14.900
Total chapitre 43	<u>920.200</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 43 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 46 – Education Nationale Stade Louis II

346.000 - Education Nationale Stade Louis II.....	<u>10.399.300</u>
---	-------------------

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur le Stade Louis II ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 46 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 48 – Force Publique Pompiers

348.111 - Traitements Titulaires	7.139.000
348.121 - Indemnités Diverses.....	964.000
348.211 - Traitements non Titulaires.....	184.600
348.256 - Prestations	266.000
348.010 - Frais de Personnel	8.553.600
348.252 - Indemnités & Vacations.....	14.000
348.265 - Transport & Déménagement.....	34.000
348.323 - Frais d'Administration	42.500
348.371 - Habillement.....	186.300
348.030 - Frais de Fonctionnement	276.800
348.350 - Entretien Matériel.....	348.000
348.351 - Achat Matériel.....	443.000
348.040 - Achat & Entretien Matériel	791.000
Total Chapitre 48	<u>9.621.400</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 48 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 49 – Auditorium Rainier III

349.111 - Traitements Titulaires.....	76.700
349.211 - Traitements non Titulaires.....	698.400
349.010 - Frais de Personnel.....	775.100
349.252 - Indemnités et Vacations	7.000
349.323 - Frais d'Administration.....	14.000
349.371 - Habillement.....	3.000
349.030 - Frais de Fonctionnement.....	24.000
349.350 - Entretien Matériel.....	24.000
349.351 - Achat Matériel.....	38.000
349.040 - Achat & Entretien Matériel.....	62.000
349.381 - Petits Travaux	131.000
349.050 - Entretien-Amélioration Locaux	131.000
	Total chapitre 49
	<u>992.100</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Ayant déjà mélangé l'Auditorium et le Théâtre des Variétés, je n'ai plus rien à dire. Simplement pour préciser aussi qu'il y a une très grande activité pratiquement hebdomadaire et que, de mon modeste point de vue, ce ne serait pas mal si on envisageait une rénovation et une contemporanisation de ce lieu qui devient essentiel.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* C'est un lieu qui est effectivement utilisé, je l'ai souligné tout à l'heure et des opérations d'entretien sont assurées tout au long de l'année pour son bon fonctionnement. Nous avons d'ailleurs procédé, il n'y a pas très longtemps, au remplacement des escaliers mécaniques qui

desservent le Troparium. L'on peut toujours envisager une nouvelle décoration du lieu, lorsque vous parlez de le rendre un peu plus contemporain, c'est peut-être à cela que vous faites référence ? Ce qu'il faut garder présent à l'esprit, c'est que ce lieu doit rester en définitive le plus neutre possible parce qu'il accueille des manifestations très diverses et que ce n'est pas le lieu qui doit s'imposer aux manifestations mais l'inverse, les manifestations qui doivent investir le lieu. Donc, il faut aussi que l'on reste un peu « neutre » par rapport à cela.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 49 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Chap. 50 – Conseiller de Gouvernement

350.111 - Traitements Titulaires	843.200
350.211 - Traitements non Titulaires	488.300
350.261 - Frais de Représentation.....	31.000
350.010 - Frais de Personnel.....	1.362.500
350.251 - Missions & Etudes.....	300.000
350.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	300.000
350.262 - Déplacements.....	95.000
350.264 - Réceptions.....	10.000
350.323 - Frais d'Administration.....	25.000
350.030 - Frais de Fonctionnement.....	130.000
	Total chapitre 50
	<u>1.792.500</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Merci.

Simplement pour dire ma satisfaction du retrait des projets de loi n° 914 et n° 915 sur la modernisation de notre droit économique et sur la méthode que nous emploierons pour essayer d'extraire les textes les plus importants et les plus urgents pour l'attractivité et le développement de Monaco.

Je vous remercie d'avoir retiré ce corpus qu'il était difficilement possible de travailler en une seule fois, il avait déjà été scindé mais là je crois que c'est la bonne méthode.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI, je crois que c'était quelque chose que nous attendions depuis longtemps, je remercie le Gouvernement de nous avoir entendus sur ce sujet et je rappelle que nous devons avoir des réunions pour déterminer quels sont les textes importants qui devraient être transformés en projet de loi.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 50 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 51 – Budget et Trésor Direction

351.111 - Traitements Titulaires	448.900
351.211 - Traitements non Titulaires.....	668.000
351.010 - Frais de Personnel	<u>1.116.900</u>
351.323 - Frais d'Administration	31.600
351.030 - Frais de Fonctionnement	<u>31.600</u>
351.350 - Entretien Matériel.....	1.000
351.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>1.000</u>
	Total chapitre 51
	<u><u>1.149.500</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 51 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 52 – Budget et Trésor Trésorerie

352.111 - Traitements Titulaires	250.100
352.211 - Traitements non Titulaires.....	306.100
352.010 - Frais de Personnel	<u>556.200</u>
352.323 - Frais d'Administration	27.500
352.030 - Frais de Fonctionnement	<u>27.500</u>
352.350 - Entretien Matériel.....	1.200
352.351 - Achat Matériel.....	3.500
352.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>4.700</u>
	Total Chapitre 52
	<u><u>588.400</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 52 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 53 – Services Fiscaux

353.111 - Traitements Titulaires	1.641.200
353.211 - Traitements non Titulaires.....	1.019.500
353.010 - Frais de Personnel	<u>2.660.700</u>
353.256 - Frais de Poursuites	9 000
353.323 - Frais d'Administration	120 000
353.030 - Frais de Fonctionnement	<u>129 000</u>
Total chapitre 53	<u><u>2.789.700</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 53 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 54 – Administration des Domaines

354.111 - Traitements Titulaires.....	542.100
354.211 - Traitements non Titulaires.....	832.200
354.010 - Frais de Personnel.....	<u>1.374.300</u>
354.252 - Frais de Contentieux.....	45.000
354.323 - Frais d'Administration	70.000
354.030 - Frais de Fonctionnement.....	<u>115.000</u>
354.350 - Entretien Matériel.....	2.000
354.040 - Achat & Entretien Matériel.....	<u>2.000</u>
354.387 - Exploitation Plate-Forme Fret.....	126.000
354.060 - Frais Propres Activité Service	<u>126.000</u>
Total chapitre 54	<u><u>1.617.300</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLO, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci.

Une question, y a-t-il une politique de recherche systématique des sous-locations dans les Domaines ? Il y a eu des cas, il y a quelques années, lorsque j'occupais d'autres fonctions. Est-ce qu'on recherche systématiquement ou est-ce qu'on laisse aller parce qu'on m'a signalé quelques cas dont je m'entretiendrai directement avec vous car ce n'est pas le lieu pour le faire, mais est-ce que vous avez développé une espèce de veille systématique des sous-locations qui est intolérable.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je n'irai peut-être pas jusqu'à dire qu'elle est systématique mais en tout cas il n'y a pas de laisser-aller ou de laisser-faire. Lorsque des éléments parviennent en notre possession, et je vous confirme qu'il y a eu un nombre limité mais quand même quelques cas récents qui ont été portés à notre attention et sur lesquels l'Administration des Domaines et d'autres services également sont intervenus.

Là où il y a une veille, on peut très certainement en parler, que ce soit au niveau de la Direction de l'Habitat ou de l'Administration des Domaines, c'est par exemple sur Internet lorsqu'on a pu avoir par le passé des éléments de sous-locations, notamment, pendant des périodes de très forte affluence en Principauté ou tout simplement sur des sites bien connus qui proposent des appartements à la location, là nous intervenons encore plus rapidement. C'est surtout à ce niveau-là que l'on peut dire qu'il y a une systématisation de l'approche.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Ma question était provocatrice, exprès pour que vous ayez la possibilité de faire cette réponse parce que je crois que tout le monde ici, et vous-même également, se bat pour développer des habitations de bonne qualité pour les Monégasques et il est impensable de laisser faire des sous-locations dans les Domaines qui, malheureusement, de temps à autres arrivent. Donc, je crois qu'il faut dire à nos compatriotes qu'il faut éviter ce genre de mauvaise action.

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Je soutiens tout à fait ce que vient de dire M. ROBILLON, nous l'avons fait pendant de nombreuses années, je crois que c'est un sujet pour lequel il faut agir comme vous le faites, Monsieur le Conseiller, de façon très discrète, sans publicité, parce qu'il n'y a pas de raison de le faire mais il faut toutefois le faire savoir aux personnes concernées, d'autant que celles-ci se connaissent et donc faire savoir qu'il y a des exemples, et que le Gouvernement est intraitable.

Il y a une tension sur les appartements à livrer, le Gouvernement Princier a fait depuis 3 ans ½ des préemptions avec le soutien du Conseil National, de très bonnes recettes, je crois que nous en sommes à 125 ou 130 appartements préemptés, cela ne s'est pas présenté dans une période aussi courte depuis environ 30 ans, donc le Gouvernement a fait des efforts, nous a suivis, il a également remis en état beaucoup d'appartements, nous avons eu à gérer une situation compliquée sur le plan des logements, on ne va pas y revenir, et donc il faut tout faire pour éviter de construire pour construire. On ne va pas y revenir, on en reparlera tout à l'heure sur le sujet de la mobilité et autres, il faut essayer de tester toutes les pistes possibles.

Monsieur le Conseiller, ce n'est pas simple, vous êtes dans une situation où ce n'est pas très agréable de prendre des mesures, des mesures draconiennes, mais je pense que cela honore le Ministère d'Etat, le Gouvernement de se faire respecter. L'Etat c'est aussi une autorité, c'est aussi une obligation d'exemplarité, avec notre total soutien dans cette démarche. Je comprends que ce ne soit pas très facile mais lorsqu'il y a des cas qui sont des cas sociaux, je sais qu'à Monaco on peut toujours faire du cas particulier et vous agissez de façon tout à fait équitable.

Je voulais saluer aussi l'ensemble les structures des Domaines et de l'Habitat qui sont sous votre autorité et notamment vos collaborateurs, qui font un travail tout à fait précis.

Merci.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rendre un hommage appuyé à l'Administrateur des Domaines actuel, avec lequel

je travaille en parfaite intelligence dans le Centre Commercial. On avait obtenu il n'y a pas si longtemps une jolie enveloppe budgétaire pour réaliser les travaux qui sont nécessaires avant sa rénovation complète qui se situera, je l'espère, aux alentours des années 2020/2021 et aujourd'hui, grâce à cet Administrateur, nous sommes arrivés à imposer une harmonisation des horaires, à ce que l'ensemble des commerçants respectent les jours d'ouverture.

Une belle réalisation de travaux nécessaires, le nettoyage des sols, des plafonds, remise à niveau de l'éclairage, une signalétique refaite, des parties communes aussi qui ont été repeintes, l'éclairage, les faux-plafonds, je vous invite d'ailleurs, les Ministres concernés, à venir faire un tour au Centre Commercial pour voir la qualité du travail qui a été réalisé. Ainsi qu'au moins trois qui était un des points d'achoppement du Centre Commercial dans la mesure où c'était extrêmement dangereux avant la réalisation des travaux et, aujourd'hui, on est arrivé à quelque chose de tout à fait potable, voire de remarquable.

Donc, un hommage appuyé aussi pour dire que si on avait imaginé un jour devoir donner la gestion du futur Centre Commercial à une entité extérieure qui coûterait de l'argent, je crois que c'est une affaire d'homme et qu'aujourd'hui l'Administrateur des Domaines actuel – et peut-être un autre dans l'avenir – est tout à fait à même de gérer un ensemble beaucoup plus important, il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas avec un fonctionnaire monégasque.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je voudrais vous remercier de vos remerciements auxquels je m'associe bien évidemment et de la même manière que lorsque nous abordons certains sujets ensemble, vous nous assurez de votre soutien et que les crédits nécessaires sont votés pour telle opération, telle embauche et ainsi de suite. J'ai envie de vous dire à l'instar de ce qui se fait pour l'hôpital et le maintien à niveau de l'hôpital pendant la durée des travaux qui mèneront à la construction du nouvel hôpital, je vous assure de tout mon soutien pour que, notamment, le Centre Commercial de Fontvieille dans l'attente de sa rénovation, fasse l'objet de remises à niveau ou de maintiens à niveau réguliers. Nous avons commencé, oui, les ascenseurs, oui, la signalétique,

oui, un certain nombre d'autres réalisations sont à célébrer, cela n'est pas fini et, effectivement, il y aura encore un peu de temps jusqu'à ce que l'on puisse commencer les travaux de réhabilitation, de rénovation et d'agrandissement du nouveau Centre Commercial.

Mais je suis très attaché, d'autant plus que maintenant tout le monde joue le jeu, et vous n'y êtes pas pour rien. Avec l'Administrateur des Domaines, vous avez su construire justement cette relation et cette confiance et également la crédibilité auprès de tous les exploitants au niveau du Centre, donc voilà on n'a rien sans rien, on montre qu'on entreprend des travaux, on mène à bien des réalisations, les commerçants jouent le jeu, le Centre est ouvert, je pense qu'on ne peut que se réjouir de ce succès et puis surtout maintenant se préparer, effectivement, à la rénovation le moment venu, mais d'ici là tout ce qui devra être fait pour le maintien à niveau, pour que ce Centre soit digne de la Principauté, je vous l'assure, ce sera fait.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, merci, Monsieur CLERISSI.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Bien évidemment, on ne peut tous que vous assurer de notre soutien ce que les membres de la commission ont fait auprès de Monsieur CASTELLINI. Il est évident que ceux qui sous- louent les appartements doivent être sanctionnés une fois que les preuves sont établies, il faut que cela soit su parce qu'on parlait de l'exemplarité, je pense que cela en est une bonne, y compris dans ce sens-là. Nous nous sommes mis d'accord là-dessus, pas besoin de faire une publicité des cas particuliers, évidemment, mais nous sommes tous d'accord.

Sur les attributions en urgence et les cas sociaux, Monsieur NOUVION, juste pour rappeler, vous le savez certainement mais nous sommes en Séance Publique, il faut faire un peu d'éducation, et bien évidemment, avant d'attribuer un appartement dans ce genre de situation c'est-à-dire hors commission, il y a un avis qui est demandé à l'ensemble de la Commission d'Attribution et suite à cet avis, le Gouvernement décide. Mais, ce n'est pas le Gouvernement qui décide sans avoir consulté tous les membres de la commission. Je crois qu'il est important de le rappeler à nos compatriotes.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je crois bon également de souligner que je n'ai pas de souvenir marquant en tout cas, d'un avis qui n'aurait pas été suivi. En règle générale, véritablement, ce sont des cas qui rencontrent une large voire très large adhésion de la plupart des membres sinon de l'intégralité des membres consultés par la commission et on travaille, là encore, merci de l'avoir souligné, en très bonne intelligence sur ce sujet et sur des cas qui sont parfois vraiment compliqués, de certaines familles, de certaines personnes, donc c'est bien d'avoir une vision qui là n'est pas uniquement comptable ou financière mais, bien évidemment, sociale et là-dessus je sais que je peux compter sur vous.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Sur un autre sujet, la Principauté est propriétaire de surfaces domaniales commerciales en France, sur le territoire français, c'est vrai que le seul apport que l'on peut avoir sur ces surfaces, ce n'est pas la T.V.A. puisque c'est collecté par la France, mais c'est surtout les loyers et je voulais savoir parce que j'ai été contacté par de nombreuses personnes et que j'ai tourné aussi dans la ZAC St Antoine, il me semblait qu'il restait des surfaces libres. Est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est une impression ou peut-être est-ce en attente de mise en route de commerces ? Mais c'est vrai que s'il reste des surfaces domaniales, je pense qu'il faut essayer de les optimiser au maximum.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je pense au vu du tableau que j'ai reçu justement de l'Administration des Domaines et qui est à jour à ce mois de décembre, que toutes les surfaces sont aujourd'hui occupées et donc nous percevons l'intégralité des loyers afférents à ces surfaces.

Avec une exception qui concerne le showroom automobile qui est situé en-dessous de la salle de sport, il y avait eu du retard dans l'instruction du permis de construire par la Mairie de Cap d'Ail qui l'an dernier avait déjà donné son accord. C'est le seul cas aujourd'hui qui a un petit peu traîné, c'est une surface qui est significative donc on ne peut qu'espérer, justement maintenant que le permis de construire a été obtenu, que le local sera aménagé, que les loyers afférents seront payés.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup de votre réponse.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite question concernant la ZAC St Antoine, Monsieur le Conseiller, vous m'aviez dit que lundi vous me donneriez les chiffres que je vous avais demandés, concernant le produit de la ZAC St Antoine.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Au niveau des loyers on a, par rapport justement à ces locaux commerciaux, un montant qui est de l'ordre de 300 000 € environ de loyer annuel, qui est acquitté par les locataires des plus petits commerces et nous sommes, justement concernant les locaux plus grands, entre 250 000 € et 300 000 € également.

Ensuite vous m'aviez posé une question aussi sur les logements et je me suis renseigné, sur les trois immeubles, le Zéphir, le Ponant, la Lombarde, sur 54 logements, au total 53 sont occupés donc un seul est vacant et en général il peut s'agir parfois de vacance pour des raisons de récent départ avant qu'il soit réhabilité, remis à la location, mais enfin on a un taux de location qui est quasiment égal à 100 %.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 54 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 55 – Expansion Economique

355.111 - Traitements Titulaires.....	1.158.900
355.211 - Traitements non Titulaires.....	585.700
355.010 - Frais de Personnel.....	1744.600
355.251 - Surveillance Dépot des Marques.....	2.000
355.323 - Frais d'Administration.....	93.000
355.030 - Frais de Fonctionnement.....	95.000
355.350 - Entretien Matériel.....	500
355.040 - Achat & Entretien Matériel.....	500
355.322 - Contribution Off. europ.brevets.....	963.500\
355.385 - Gest Titres Propriété Indust.	177.400
355.060 - Frais Propres Activité Service.....	1.140.900
	Total chapitre 55
	2.981.000

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

En Principauté lorsqu'on a une société et notamment des sociétés où figurent les nationaux, quelle qu'elle soit, elle doit justifier d'un siège social, ce qui est tout à fait logique.

Lorsque celle-ci ne peut pas disposer d'un local pour y fixer son siège, elle peut, si l'un des associés monégasques en est le gérant ou le co-gérant, se domicilier au domicile de celui-ci, avec une autorisation délivrée par l'Administrateur des Domaines, valable pour une durée de deux années moyennant contrepartie financière, à condition de n'y entreposer aucun matériel, ni d'y recevoir une clientèle.

Pour rappel, aujourd'hui un nombre conséquent de sociétés, près d'une cinquantaine, sont en attente de locaux, pour y exercer leur activité.

Seule solution pour domicilier ce type de société, trouver un Business Center, sachant qu'à ce jour, il en coûte environ 1 000 € par mois, une dépense à perte, puisque l'on ne peut y recevoir de clientèle

et qu'il ne s'agit en fait, excusez-moi du terme, que d'une boîte aux lettres, ce qui rappellera à certains anciens de mauvais souvenirs.

Dans les cas avérés ou la société n'a réellement besoin d'aucun matériel, qu'elle n'a pas de stock, qu'elle ne reçoit aucune personne, en résumé qu'elle ne fait que du conseil, est-ce qu'elle ne pourrait pas continuer, au-delà des deux ans, à bénéficier de cette dérogation de domicilier son siège au domicile du gérant ou du co-gérant monégasque, moyennant, bien évidemment, une contrepartie financière non négligeable aussi en termes de rentrées financières.

Je rappelle que si dans le délai de deux années, la société ne trouve pas de local pour y fixer son siège, elle se voit retirer son agrément.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Une réponse en deux mots : pourquoi pas. Mais je ne vais pas vous répondre sans avoir regardé, effectivement, les incidences, combien de locaux seraient concernés, d'un côté et puis l'impact financier qui pourrait être porté au crédit de l'autre.

En revanche je ne peux pas laisser parler de « boîte aux lettres » en Principauté de Monaco. Les sociétés reçoivent une autorisation administrative qui est délivrée par la Direction de l'Expansion Economique, elles sont tenues dans un certain délai qui peut, le cas échéant, être prorogé d'avoir un siège pour y exercer leur activité, il n'y a pas de société fictive ou le concept de boîte aux lettres qui peut laisser entendre d'autres choses dans des lieux plus exotiques, n'a pas cours en Principauté de Monaco. Et, les formules des centre d'affaires sont parfois plus attractives que celle que vous évoquez, elles ne sont évidemment pas gratuites comme je le rappelais hier, je crois, à l'occasion de la discussion sur l'incubateur, accélérateur, c'est un business model donc il faut bien que ce soit rentable, mais notamment pour des entreprises plus petites pendant une durée là encore limitée, on peut trouver des formules à 500 € ou 600 €, je conçois que c'est une dépense qui n'est pas anodine pour une jeune société, mais une activité réelle peut et doit être exercée...

M. Alain FICINI.- ... Attention, je n'ai pas dit qu'on était des boîtes aux lettres, je dis simplement que c'est le business center qui devient une boîte aux lettres parce que lorsque vous les connaissez, si vous y allez, vous ne pouvez absolument rien y faire. Vous recevez du courrier que l'on vous met à disposition à l'entrée mais pour autant vous n'exercez pas dans le business center. C'est simplement pour domicilier. Moi je dis qu'on peut avoir une réelle activité. Concernant les boîtes aux lettres, je suis complètement contre, je suis d'accord avec vous mais je dis simplement qu'à partir du moment où on exerce vraiment un conseil on n'a peut-être pas besoin, aujourd'hui, d'aller dans un business center à 1 000 € qui est une dépense à perte. Je crois que si l'Administration peut nous donner cette autorisation et la faire perdurer au-delà des deux ans, je pense qu'effectivement vous voyez comme nous qu'il y aurait peut-être un intérêt financier qui n'est pas négligeable.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Pourquoi pas. Mais comme je le disais, en revanche, je considère que si au bout de deux ans une entreprise n'a, au sens propre comme au sens figuré, pas vraiment trouvé sa place en Principauté, il n'est pas entièrement illogique ou anormal que l'autorisation soit retirée. D'ailleurs, à ce titre, nous réunissons de plus en plus souvent les Commissions de Révocation c'est un point auquel je suis particulièrement attaché parce que tout ce que nous avons réussi à faire

et notamment grâce à la Direction de l'Expansion Economique, depuis maintenant pas mal d'années, c'est d'être plus attractif et donc d'avoir plus de sociétés qui se créent en mettant évidemment moins d'obstacles a priori mais en mettant plus de contrôles a posteriori. Autant on peut regretter qu'à une époque pas si lointaine que cela, il y ait pu avoir une décision arbitraire et qu'aujourd'hui on ne peut que se féliciter de la nécessité de motiver un acte administratif qui soit un acte administratif de refus, ou de rejet de création de société si on voit le verre à moitié vide, on est obligé de se dire que ça fait beaucoup de sociétés avec parfois des business plans ou des business models qui sont pour le mieux hésitants et au pire, pas toujours très avérés, qui se créeraient tous les jours, toutes les semaines, tous les mois en Principauté. Donc, là encore les retraits d'agrément de sociétés qui n'ont pas de chiffre d'affaires, qui se retrouvent à un moment ou à un autre sans local, ou pour plein d'autres raisons qui justement ne satisfont plus un certain nombre des critères qui ont prélué à l'octroi d'autorisation, ces retraits, je les assume sans état d'âme et quand il s'agit de réunir des commissions de retrait, nous le faisons parce que je pense que c'est bien, là aussi, lorsqu'il n'y a pas d'activité, quand il n'y a parfois même plus de courrier ou de boîtes aux lettres, que le courrier n'est plus relevé ou que les personnes « n'habitent plus à l'adresse indiquée », là aussi c'est comme dans d'autres domaines il faut être rigoureux, il faut nettoyer, il faut apurer. Autant c'est bien d'autoriser, autant c'est pas mal de retirer.

M. le Président.- Merci.

Monsieur POYET, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Avant de commencer mon intervention je voudrais peut-être compléter les propos de M. FICINI en vous rappelant qu'au moment du vote de la loi sur le Télétravail, ce sujet avait été abordé puisque dans le secteur domanial vous allez accepter de garder la location des appartements et autoriser l'activité de Télétravail à l'intérieur et j'avais souhaité qu'une étude puisse être entreprise de remise à plat des conditions de location car, effectivement, pour la partie conseil, la partie audit, il y a lieu je pense de revenir avec de nouvelles formes d'activités et de revenir sur ces différents règlements afin de voir s'il n'y a pas lieu d'harmoniser des choses. Je crois que l'exemple typique cité par M. FICINI, cela doit entrer là-dedans mais je voudrais bien qu'une étude plus

large soit menée et que l'on ne se focalise pas sur des petits points précis. L'idée est là et je vous rejoins.

L'intervention que je veux faire sur la Direction de l'Expansion Economique aurait aussi bien pu se faire au chapitre des Relations Extérieures ou en faveur du développement économique.

Elle concerne particulièrement le vœu n° 2016-754 du Conseil Economique et Social relatif à la dématérialisation des marchés publics français. Plus personne ne peut l'ignorer, de nos jours, l'économie est de plus en plus numérique et nous ne pouvons pas rester en dehors de cette tendance. Cela peut se faire par l'adoption de textes législatifs comme la loi n° 1.383 relative à l'économie numérique ou encore pour assurer une protection adéquate par la loi n° 1.435 relative à la lutte contre la criminalité technologique.

Je ne reviendrai pas encore une fois sur l'impérieuse nécessité de publier les textes d'application de cette loi, je veux citer la loi n° 1.383, cinq ans après son vote. Il y a des recommandations régulièrement données par l'Europe, n'inventons pas la roue tous les matins, à défaut d'avoir été à l'heure pour fixer les règles du jeu, assurons-nous à présent que celles que nous allons mettre en place soient dans l'aire du temps. Or, à partir d'octobre 2018 tous les marchés publics français seront dématérialisés et seules les réponses électroniques seront acceptées. Pour cela le pétitionnaire devra justifier d'une identification numérique, en France le numéro SIRET. De fait, toutes les sociétés monégasques qui, elles, n'ont pas de SIRET se retrouvent de facto exclues de ces procédures avec une totale impossibilité de déposer une offre. Aussi il me paraît urgent d'agir d'une part, sur notre droit interne pour totalement intégrer ces procédures et, d'autre part, nous aussi, nous joindre à cette grande tendance. Il y a de grandes entreprises à Monaco, secteur public ou privé, et je n'imagine pas qu'il leur soit impossible de lancer des procédures de consultation de manière électronique.

Je voudrais attirer votre attention sur la complexité de la chose. Comment s'assurer de la confidentialité avant l'ouverture des plis des informations envoyées ? Comment s'assurer que l'ouverture électronique des offres a bien eu lieu en temps et en heure ? Et comment attester l'intégrité de l'offre envoyée par un prestataire ?

Ensuite, nous devons aussi agir pour permettre à nos sociétés de pouvoir concourir dans les consultations ouvertes dans le pays voisin. Elles concernent toutes les sociétés...

(Sonnerie).

... même un artisan, demain, qui voudra répondre à une consultation lancée par une Mairie de la région voisine sera affecté. Il y a urgence, ce sujet est crucial.

Dernier point de mon intervention, Monsieur le Ministre, je voudrais vous soumettre une proposition. Il me semble impératif qu'il y ait au sein de vos Départements et Services une entité qui soit en charge du numérique. Ne prenez pas cette intervention comme une remise en cause des personnes qui sont en charge de ce domaine aujourd'hui, mais justement, la responsabilité est pour ma part trop diluée. Aussi, faute d'avoir trop de chefs, il n'y en a plus ! Ces dossiers sont en partie traités par Mme GRAMAGLIA, par M. CASTELLINI ou par M. CELLARIO. Nommez une personne qui devra porter le dossier et qui devra coordonner les actions avec les autres services si nécessaire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je ne peux que dire à quel point je partage et je crois que ce soit moi, le Ministre d'Etat à ma gauche ou Mme GRAMAGLIA à ma droite et sans doute à l'extrême gauche, enfin, c'est juste de cette table, M. CELLARIO, sur la nécessité d'avoir sur ces dossiers une approche transversale. Je crois qu'il y a déjà eu des travaux assez importants et intéressants qui ont été réalisés par Mme GRAMAGLIA dans son Département puisqu'au sein même d'un unique Département, il peut y avoir des raisonnements par silo alors qu'il peut y avoir là aussi transversalité au sein du Département, c'est encore plus nécessaire à travers les différents Départements.

On connaît les uns et les autres des prestataires, des cabinets de conseil qu'on a rencontrés et qui interviennent assez régulièrement en Principauté et qui pourraient peut-être nous aider à définir justement cette politique transversale numérique pour que, comme je le dis parfois avec à la fois un brin d'humour et de tristesse, dans économie numérique il y a économie et il y a numérique et donc déjà rien que ce concept là il est partagé quelque part entre nos deux Départements. Donc, il y a une nécessité absolue de raisonner de manière transversale sur toutes ces questions, vous avez parfaitement raison.

M. Thierry POYET.- Tout d'abord, merci pour votre réponse, elle me convient tout à fait, bien sûr. Pour autant, la première partie de l'intervention sur le SIRET je pense qu'il ne faut pas « brainstormer » longtemps parce qu'il y a bientôt le feu. Là il y a vraiment quelque chose à faire et de manière urgente. Les sociétés qui se créent à Monaco aujourd'hui n'ont pas ce numéro, cela va devenir très rapidement bloquant, ça l'a déjà été pour certaines sociétés qui se sont retrouvées interdites de pétitionner des appels d'offre en France ces dernières années, cela va se générer de plus en plus avec demain une seule procédure, la procédure numérique. Donc vraiment il est urgent de faire quelque chose. Alors, effectivement, on peut aussi en profiter pour moderniser nos pratiques, bien sûr, mais vraiment mon intervention c'est pour permettre aux sociétés monégasques de pouvoir continuer à travailler sur la région voisine, il y en a beaucoup.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Pas sur ce point précisément, mais sur l'idée d'avoir une approche transversale du numérique, effectivement comme M. CASTELLINI vient de le dire, c'est un souci que nous partageons. Dans le cadre de la coopération administrative avec la France nous sommes en train de voir si on pouvait avoir pour un an ou deux ans, et en fait on a déjà identifié une personne à l'x-mines, parce que c'est là où on les recrute, qui a en l'espèce informatisé Bercy, ce qui pour des tas de raisons nous arrange, et qui pourrait chapeauter auprès du SGG l'ensemble des outils numériques dont nous avons besoin et qui sont aujourd'hui, vous avez totalement raison, parcellarisés comme des petites billes de mercure, enfin un peu étalés partout, chacun développait son application, donc on a besoin de restructurer cet ensemble et de nouveau avoir une vision globale. A ce titre, nous sommes en train de voir avec la France comment palier cette absence de ressources qui est vraiment une absence de ressource humaine, il nous faut dans ce domaine un super cerveau que l'on n'a pas. Donc il faut aller le chercher là où on peut le trouver. Cela n'est pas encore fait, nous sommes dans le processus mais j'espère que l'année prochaine on aura récupéré cette personne. C'est un point qui nous travaille autant que vous, Monsieur POYET.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

En fait j'avais une intervention, mais M. POYET, même si nous ne sommes pas à côté, me l'a « torpillée », c'est celle que je voulais faire parce que j'avais été sensibilisé à ce sujet par le Président du CES qui, en effet, dans une recommandation, avait noté « l'urgence d'agir » parce que comme vous le dites, en fait, si la passation des marchés à Monaco dépend de l'Ordonnance Souveraine n° 2097 qui date de la fin des années 50, en France maintenant les directives européennes font que les procédures d'appels d'offre publiques sont dématérialisées, et pour y répondre, il faut avoir un numéro SIRET parce que sinon on ne peut pas accéder à la page Internet et, à Monaco, il n'y en a pas. A ma connaissance, sur ce point les autorités françaises ne veulent rien savoir. Donc soit on obtient un numéro SIRET ou on trouve un moyen d'accéder aux appels d'offre, soit nos entreprises ne pourront plus du tout aller candidater sur des marchés publics français alors que l'on sait que les entreprises françaises, elles, peuvent le faire chez nous. Nous avons eu le même problème pour les médecins avec les cartes VITALE françaises, sur les télétransmissions cela a été compliqué, etc... C'est un sujet extrêmement sérieux et qui devient à mon avis extrêmement urgent.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 55 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer et nous reprendrons au chapitre 57 – Tourisme et Congrès.

En attendant, bon appétit à tous !

(La séance est suspendue à 21 heures 15).

—

(La séance est reprise à 22 heures 25).

—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous reprenons l'examen de ce projet de Budget Primitif où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 57

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 57 – Tourisme et Congrès

357.111 - Traitements Titulaires	1.511.600
357.211 - Traitements non Titulaires.....	967.100
357.010 - Frais de Personnel	2.478.700
357.323 - Frais d'Administration	30.000
357.325 - Publicité.....	1.796.000
357.329 - Transferts Hélicoptères.....	825.000
357.371 - Habillement.....	15.000
357.030 - Frais de Fonctionnement	2.666.000
357.350 - Entretien Matériel	4.000
357.351 - Achat Matériel.....	145.000
357.357 - Achat Matériel Communication	710.000
357.040 - Achat & Entretien Matériel	859.000
357.314 - Exposition & Foires à l'Etranger	940.000
357.315 - Bureaux de Monaco à l'Etranger.....	4.306.000
357.060 - Frais Propres Activite Service.....	5.246.000
	Total chapitre 57
	<u>11.249.700</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 57 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 60 – Régie des Tabacs

360.000 - Régie des Tabacs	5.305.500
----------------------------------	-----------

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voulais d'abord remercier les fonctionnaires qui travaillent et qui travaillent très bien pour vendre du tabac à Monaco... non, je ne plaisante pas je suis absolument sérieux, ils travaillent bien, ils sont tout à fait responsables, ils essaient de développer le marché, c'est leur rôle. Moi je voulais interroger le Gouvernement, je ne sais pas qui va me répondre, sur l'opportunité ou l'obligation de passer au paquet de tabac neutre. Puisque vous n'êtes pas sans ignorer que la France passe au paquet de tabac neutre à compter du 1^{er} janvier 2017, je voulais savoir, premièrement, si on a des accords particuliers pour suivre ce que fait la France. Est-ce que les conventions s'appliquent dans ce cadre-là ou pas ? Et si ce n'est pas le cas – parce que si c'est le cas cela va s'appliquer de suite – comptez-vous « embrayer » sur le paquet neutre de tabac ?

Il y a des études très intéressantes qui ont été publiées vraiment récemment, je les ai trouvées ce matin en lisant des articles médicaux, il y a véritablement des études qui ont été faites sur l'intérêt du paquet neutre et je vais passer au Secrétariat Général cet article qui est tout à fait récent, il est de ce mois-ci, que vous pourrez transmettre, Monsieur le Secrétaire Général, à l'ensemble des personnes qui sont intéressées pour essayer d'apprendre ce qu'est un paquet neutre et quel est l'intérêt du paquet neutre.

Merci de me répondre.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Merci de votre question parce que je partage évidemment bien volontiers vos félicitations à l'égard des fonctionnaires qui travaillent pour la Régie des Tabacs et des allumettes, et plus particulièrement pour la personne qui dirige ce service, M. GATTI. Je vous confirme que nous allons suivre ce qui se fait en France à savoir, passer au paquet neutre et que nous allons passer au paquet neutre français qui est plus contraignant que le paquet neutre européen.

Il se trouve qu'au sein de l'Union Européenne il n'y a pas d'accord à 27, à 28, sans préjugé du jour où il n'y aura plus de Royaume Uni dans l'Union Européenne, mais il y a deux pays, de mémoire,

la France et l'Irlande, qui ont décidé d'adopter des procédures plus contraignantes concernant l'habillage de ce paquet c'est-à-dire la place en pourcentage de la taille du paquet que la publicité peut représenter. Il nous a semblé opportun malgré certaines pressions dont nous avons pu faire l'objet de la part des fabricants, de nous aligner sur la position française plutôt que sur une position européenne moins contraignante.

M. Jean-François ROBILLON.- Je me permets juste de remercier le Gouvernement de son choix. Je suis tout à fait pour et c'est vraiment quelque chose qui va, je pense, aider et vous lirez dans l'article que cela diminue le tabagisme par le fait de passer au paquet neutre.

Je voulais savoir, est-ce qu'il y a des obligations ou c'est votre choix ? Est-ce la convention qui prévoit quelque chose ou pas ? C'est juste pour ma gouverne personnelle.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je crois que nous sommes tenus de le faire.

M. Jean-François ROBILLON.- Vous êtes tenus de le faire et c'est très bien que vous le fassiez.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Puisqu'on parle de tabac moi je voudrais aborder le sujet délicat du tabac chez les jeunes, lesquels commencent à fumer de plus en plus tôt, on peut le voir aux sorties des écoles, dans la rue.

Il y a bien eu dernièrement une campagne contre le tabac dénommée « le mois sans tabac » en coordination avec le Ministère de la Santé du pays voisin, visant à accompagner les fumeurs dans une démarche d'arrêt pendant 30 jours.

Il existe aussi des sites info-services pour s'informer sur les dangers du tabac et sur les moyens pour parvenir à s'arrêter.

Un numéro de téléphone est par ailleurs accessible au Centre Hospitalier Princesse Grace pour des consultations de tabacologie.

Ces actions sont intéressantes, mais à mon sens elles s'adressent plus à des adultes qu'aux jeunes, d'ailleurs elles sont plus suivies par des fumeurs de longue date que par nos adolescents.

Pour faire face à cette recrudescence de fumeurs de plus en plus jeunes, il y a peut-être des actions à mener auprès d'eux. Quelles sont les actions que le Gouvernement mène pour lutter contre le tabagisme chez les jeunes, et est-ce que d'autres sont à l'étude, car il s'agit bien là de santé publique pour le futur de nos adolescents ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Au sein des établissements de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, bien évidemment, premièrement, il est interdit de fumer et deuxièmement il y a, bien sûr, des éléments de campagne d'information contre les méfaits de toutes les substances addictives et de toutes les addictions et au premier rang desquelles, le tabac, bien évidemment.

L'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est associée à la campagne « un mois sans tabac » sachant que c'était une campagne un petit peu compliquée à mettre en œuvre dans le cadre de la structure générale de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports puisque le principe même de cette campagne était que des

fumeurs s'associent pour ensemble tenter d'arrêter de fumer et s'encourager mutuellement à cela. Donc c'était un petit peu compliqué néanmoins on a profité essentiellement de cette campagne pour sensibiliser encore davantage les adolescents sur les méfaits du tabagisme et bien évidemment lutter contre cette addiction ou cette envie de fumer.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Juste une précision que vous verrez dans cet article ; s'agissant des enfants de moins de 17 ans en France, il y a 7 enfants sur 10 qui ont déjà fumé. C'est monstrueux.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 60 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 61 – Office des Emissions de Timbres-Poste

361.000 - Office des Emissions de Timbres-Poste	2.826.400
---	-----------

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 61 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 62 – Direction de l'Habitat

362.111 - Traitements Titulaires	435.000
--	---------

362.211 - Traitements non Titulaires.....	181.900
---	---------

362.010 - Frais de Personnel	616.900
------------------------------------	---------

362.323 - Frais d'Administration	30 000
362.030 - Frais de Fonctionnement	<u>30 000</u>
362.350 - Entretien Matériel.....	500
362 040 - Achat & Entretien Matériel	<u>500</u>
Total chapitre 62	<u><u>647.400</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 62 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 63 – Contrôle des Jeux

363.211 - Traitements non Titulaires.....	481.200
363.251 - Frais de Personnel	<u>481.200</u>
363.251 - Missions et Etudes.....	80.000
363.020 - Frais Etudes & Formation	<u>80.000</u>
363.323 - Frais d'Administration	1.900
363.030 - Frais de Fonctionnement	<u>1.900</u>
Total chapitre 63	<u><u>563.100</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 63 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 64 – Service d'Information sur les Circuits Financiers

364.111 - Traitements Titulaires	349.100
364.211 - Traitements non Titulaires.....	400.000
364.010 - Frais de Personnel	749.100

364.251 - Missions & Etudes.....	350.000
364.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	350.000
364.323 - Frais d'administration	20.000
364.3241 - Base de Données	61.400
364.030 - Frais de Fonctionnement	81.400
364.350 - Entretien de Matériel.....	53.600
364.351 - Achat de Matériel.....	149.900
364.040 - Achat &. Entretien de Matériel.....	203.500
	Total chapitre 64
	<u>1.384.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Je voudrais juste m'assurer, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, que cette organisation est staffée correctement. Je crois que son rôle est très important dans la place financière monégasque, particulièrement important, après que nous ayons signé il y a deux semaines maintenant, les nouveaux accords de coopération et d'échange automatique d'informations. Je crois qu'il est important que l'on regarde avec attention que des personnes compétentes et en nombre suffisant soient dans cette organisation pour faire leur travail d'une manière impeccable.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - Je vous confirme que tout est fait pour que le service arrive à recruter tous les personnels nécessaires parce que je partage, bien évidemment, avec vous la préoccupation qui est liée au rôle essentiel que joue ce service aujourd'hui en Principauté, cela n'est pas facile de trouver des bonnes personnes, j'ai envie de dire que là, pour le coup la concurrence du privé est rude, souvent ce sont des personnes qui soit opèrent en banque ou peuvent être tentées et cela a été le cas, de quitter le service pour aller travailler en banque. Aujourd'hui je pense que les

effectifs qui sont constitués répondent aux besoins et aux exigences du fonctionnement du service mais je pense qu'il y aura certainement la nécessité de poursuivre les recrutements à l'avenir. Il y a une initiative extrêmement importante qui est menée actuellement par ce service qui est l'approche nationale par les risques, avec le soutien de fonctionnaires de la banque mondiale qui sera très riche d'enseignements, comme souvent ce genre d'audit, au niveau d'un service ou d'un Etat et d'un certain nombre de professions en Principauté de Monaco, et à partir de là je pense que nous aurons d'autant plus besoin de compléter les effectifs une fois qu'on en saura davantage sur le processus d'évaluation, une fois qu'il aura été mené à son terme.

C'est un service qui mérite justement toute l'attention du Département que je viens d'évoquer mais justement de par la spécificité de son travail et la difficulté parfois de retenir des personnes de qualité au sein du SICCFIN.

M. Bernard PASQUIER.- Monsieur le Conseiller, je suis content de votre réponse mais je crois que si effectivement les personnes qui sont amenées à travailler dans ce service sont en compétition, comme vous le dites justement, avec des emplois dans le secteur privé, je crois qu'il ne faut pas hésiter à ajuster la grille des salaires pour permettre de recruter ces personnes-là. On ne peut pas avoir un système de rémunération qui est celui des fonctionnaires si ce système-là ne nous permet pas d'engager les personnes dont on a besoin. Il faut être pratique dans ce domaine-là.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-
Ministre des Finances et de l'Economie.-* On essaie
d'être le plus pratique possible, je vous l'assure.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le

chapitre 64 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté à l'unanimité des
présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 65 – Musée du Timbre et des Monnaies

365.000 - Musée du Timbre et des Monnaies.....	573.000
Total chapitre 65	<u>573.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 65 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALE ET DE LA SANTE

Chap. 66 – Conseiller de Gouvernement

366.111 - Traitements Titulaires	1.175.900
366.211 - Traitements non Titulaires.....	197.700
366.261 - Frais de Représentation.....	31.000
366.010 - Frais de Personnel	<u>1.404.600</u>
366.251 - Missions & Etudes.....	164.500
366.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	<u>164.500</u>
366.252 - Indemnités et Vacations.....	4.000
366.262 - Déplacements.....	33.000
366.264 - Réceptions.....	13.800
366.323 - Frais d'Administration	25.000
366.325 - Communication.....	30.000
366.030 - Frais de Fonctionnement	<u>105.800</u>
366.350 - Entretien Matériel.....	1.000
366.351 - Achat Matériel.....	500
366.040 - Achat & Entretien Matériel	1.500
Total chapitre 66	<u>1.676.400</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Je vous remercie.

Tout à l'heure on a évoqué le chapitre sur la Direction de la Fonction Publique et la Formation et on a un peu glissé sur l'Education Nationale, on a pratiquement passé plus d'une heure sur le sujet, je n'ai pas voulu intervenir à ce moment-là mais je voudrais quand même évoquer la Cellule d'Insertion des Jeunes Diplômés.

J'ai eu l'occasion de travailler avec Mme Maryse BATTAGLIA dont je cite le nom ici ce soir exprès, à qui j'apporte tout mon soutien pour le travail qu'elle fait sous votre collaboration Monsieur le Conseiller, c'est un travail remarquable qui est très important et prend le relais d'identification des jeunes lycéens dans le cadre des bourses d'études.

On parlait du recrutement, d'identifier les jeunes au lycée pour savoir ce qu'ils aimeraient faire dans la vie, en effet c'est compliqué parce que c'est très changeant, comme le disait M. ALLAVENA, la plupart des étudiants, lorsqu'ils remplissent leur dossier pour le baccalauréat, ne savent pas ce qu'ils veulent faire, ensuite ils ont le droit de changer et je les encourage sauf s'ils ont une idée bien arrêtée.

Cette cellule, aujourd'hui, communique lorsque les jeunes lycéens deviennent des étudiants au moment où ils sont en deuxième année de leur cursus universitaire. Ils reçoivent un courrier à la maison les invitant à se faire connaître auprès de la cellule dirigée par Mme BATTAGLIA. Monsieur ALLAVENA parlait de sa fille qui ne savait pas très bien ce qu'elle voulait faire, moi je parle de mes enfants qui, à la réception de cette lettre, étaient en plein dans leurs études et ils n'étaient pas très enclins à y répondre parce qu'ils étaient dans le cursus et ils ne pensaient pas du tout à leur insertion professionnelle.

Peut-être, en terme de communication sur la connaissance de cette cellule lorsqu'on parlait d'identification des jeunes, il serait bon que Mme BATTAGLIA se rende dans les établissements scolaires de la Principauté, dans les classes de Terminale, pour se présenter afin de leur expliquer que dans deux ans, ils recevront un courrier les incitant à s'inscrire auprès de cette cellule pour être identifiés. Les élèves auront ainsi un visage et sauront, au moment du baccalauréat, à quoi est destinée la mission de Mme BATTAGLIA. Je suis certain que s'ils ont connaissance de son travail, de

sa mission, au moment où ils recevront ce courrier-là ils auront le rappel des missions, des prérogatives de la CID et, à ce moment-là, je suis persuadé qu'ils y répondront plus favorablement et il y aurait beaucoup plus d'identification des jeunes.

C'est une suggestion, Monsieur le Conseiller, peut-être en partenariat avec votre collègue de l'Intérieur mais je pense que c'est une idée qui doit être creusée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Merci, Monsieur BARILARO, d'abord pour vos paroles aimables pour le travail de Mme BATTAGLIA qui le mérite. Elle fait, effectivement un travail formidable depuis maintenant plus de six ans.

Alors, on peut toujours s'adapter, bien sûr, mais il faut savoir qu'aujourd'hui la Commission d'Insertion des Diplômés a une mission qui vise les diplômés ayant au moins déjà deux années d'études supérieures. Donc, là il s'agirait d'une extension. Mais nous allons déjà informer les terminales, effectivement, avec l'accord bien sûr de M. CELLARIO et de Mme BONNAL, donc on pourrait imaginer, avec l'accord de la Direction de l'Education Nationale et du Département de l'Intérieur, que ce soit une simple information et non pas une mission, sinon il faudrait changer l'Arrêté Ministériel qui a créé la commission puisqu'elle ne doit s'occuper que des diplômés BAC plus 2 minimum. Jusqu'en terminale, il y a en effet les conseillers d'orientation, il y a le Centre d'Information de l'Education Nationale, qui est justement chargé d'informer sur les orientations dans les écoles et là il y aurait chevauchement des missions. Pour autant, puisqu'on va déjà une fois par an rencontrer les terminales pour leur présenter les métiers d'avenir, on pourrait effectivement imaginer d'aller aussi les rencontrer pour leur présenter la commission. Mais au fond est-ce que cette réunion que nous organisons déjà ne correspond pas à ce que vous demandez ? Une fois par an toutes les terminales sont invitées, Mme BATTAGLIA bien sûr est présente, elle introduit, elle anime cette journée et elle présente les différents professionnels. Elle pourrait peut-être profiter aussi de cette occasion pour présenter de manière un peu plus précise ses missions et ce qu'elle fera dans les deux ans qui suivent, en amorçant le futur. On pourrait peut-être utiliser la journée pour diffuser cette information.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je crois en effet, que c'est au travers de l'action qui est d'ores et déjà menée puisqu'en fait, si nous avons bien compris votre intervention, c'est le fait de se présenter aux terminales pour qu'elle soit un personnage connu, reconnu, lorsque deux ans après, une sollicitation de la part de la Commission d'Insertion des Diplômés se tournera vers les étudiants que seront devenus les futurs bacheliers de la terminale.

M. Christian BARILARO.- Je suis certain qu'elle aurait un retour beaucoup plus important des courriers qu'elle adresse aux étudiants de deuxième année.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je pense donc que c'est au travers des actions qui sont d'ores et déjà menées que l'on pourrait avoir cette présentation plus personnalisée et surtout cette annonce de la sollicitation future.

M. Christian BARILARO.- Apprendre aux jeunes

futurs étudiants ce qu'ils recevront dans deux ans à leur domicile.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je vais le demander à Mme BATTAGLIA. Elle le fait déjà mais le fait rapidement en présentant les intervenants. On lui demandera d'être un peu plus précise sur ses missions et sur la lettre qui suivra deux ans plus tard.

M. Christian BARILARO.- Merci.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 66 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 67 – Direction de l'Action Sanitaire

367.111 - Traitements Titulaires	772.900
367.211 - Traitements non Titulaires.....	525.600
367.010 - Frais de Personnel	1.298.500
367.323 - Frais d'Administration	22.000
367.325 - Publications	4.000
367.030 - Frais de Fonctionnement	26.000
367.350 - Entretien Matériel.....	2.500
367.351 - Achat Matériel.....	5.000
367.040 - Achat & Entretien Matériel	7.500
367.252 - Indemnités & Vacations.....	10.000
367.313 - Analyses	55.000
367.314 - Frais de Vaccination	45.000
367.060 - Frais Propres Activite Service.....	110.000
Total chapitre	<u>1.442.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Cela concerne plus le Département des Affaires Sociales et de la Santé, je voulais juste demander à Monsieur le Conseiller après le vote de la loi sur le Télétravail en juin dernier et toute la grosse campagne de communication qui s'en est suivie pour la bonne cause d'ailleurs, quels sont les premiers résultats, notamment de la Direction du Travail et pouvez-vous nous donner des éléments chiffrés sur le Télétravail, sur l'impact de cette loi et sur le nombre de personnes qui sont concernées en terme pratique par ce changement culturel sur le plan sociétal et sur le plan professionnel ? Avez-vous déjà un certain nombre d'éléments que vous pouvez donner à la représentation nationale et aux compatriotes qui nous suivent ?

Merci.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Oui, bien sûr. Je n'ai pas les chiffres d'aujourd'hui mais mes dernières statistiques remontent à une quinzaine de jours.

C'est vrai que la loi a été votée à la fin juin et en fait elle a commencé à être appliquée à la rentrée de septembre. Il y a eu un courrier à toutes les entreprises de la Principauté, et un certain nombre de réunions d'organisées. Nous avons été un peu les VRP, avec la Direction du Travail, auprès de l'Ordre des Experts Comptables, de l'Association Monégasque des Activités Financières, notamment, de la Fédération des Entreprises de Monaco aussi. Il y a une quinzaine de jours une cinquantaine d'entreprises auraient commencé le processus, sachant qu'il prend deux mois, parce qu'on a souhaité laisser le temps aux entreprises de bien réfléchir au contrat de travail qu'elles édictent et au respect des obligations, tant de l'employeur que du salarié. En fait, on peut dire qu'on commence à peine maintenant à voir les premiers contrats qui se concrétisent, donc deux mois après septembre. Sur la cinquantaine d'entreprises qui ont retiré les contrats-types, il y en a une dizaine qui sont passées à la réalisation. Je crois qu'on était à une soixantaine de postes il y a une quinzaine de jours et la Direction du Travail nous dit qu'on est sur la voie de la centaine avant la fin de l'année. Cela ne représente encore qu'un petit potentiel par rapport à ceux qui ont été retirer les dossiers.

Il y a incontestablement, comme dans tout changement d'attitude, de culture, une période de doute, de questionnement à la fois des employeurs et des salariés, sur la mise en place du Télétravail. Je crois qu'il faut laisser un peu de temps au temps pour que cela se réalise. On a aussi beaucoup d'appels de salariés et donc je pense que souvent ce sont les salariés qui sont demandeurs de ce type de travail. Cela leur permet de gagner du temps, d'éviter les transports.

Nous serons donc probablement sur la centaine de contrats avant la fin de l'année et on pourra vraiment faire un premier bilan sérieux de la mise en œuvre du Télétravail, je pense, une année après son vote, donc on va dire après l'été 2017 où là je pense que l'on aura des résultats très concrets, puisqu'on a de grosses sociétés qui sont en discussion et qui devraient passer à l'action dans les prochaines mois.

M. Laurent NOUVION.- Merci de ces précisions.

M. le Président.- Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais poser une question concernant la C.C.S.S..

Vous n'êtes pas tous ici sans ignorer qu'il circule une pétition lancée par l'U.S.M., laquelle aurait recueilli plus de 5 000 signatures, tendant à demander à cet organisme le maintien des futurs retraités, le rapatriement des retraités actuels à la C.C.S.S. pour la prise en charge des soins.

Dans un article paru dans un quotidien il est fait état d'un coût pour cette revendication de 200 M€, somme qui mettrait évidemment en péril les comptes de la C.C.S.S..

Pourriez-vous, Monsieur le Conseiller des Affaires Sociales et de la Santé, nous donner votre avis sur cette revendication ? Est-ce que celle-ci vous paraît justifiée ? Et, est-elle possible au regard des accords passés avec le pays voisin ?

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Merci de cette question puisqu'elle est effectivement d'actualité. Elle a été une des revendications de l'Union des Syndicats de Monaco, lors de leur appel à la grève et à la manifestation ces derniers jours.

On peut comprendre sur le plan humain que des personnes qui prennent leur retraite et qui donc passent du régime, puisqu'elles habitent la France, monégasque de protection sociale au régime français, on peut comprendre, évidemment, que leur souhait serait de conserver les avantages du régime monégasque. Je tiens d'ailleurs à souligner que, implicitement, l'Union des Syndicats de Monaco reconnaît ainsi, sans le dire, la grande qualité du système de remboursement maladie de la Principauté et d'allocations familiales de notre Caisse de Compensation des Services Sociaux. Sur le plan humain, je le répète, si on se met à la place de personnes concernées, on peut comprendre cette revendication, mais elle n'est pas supportable sur le plan du coût pour les entreprises de la Principauté.

Effectivement, M. CAMPANA, le Directeur des Caisses Sociales, l'évalue à plus de 200 M€ de coûts supplémentaires par an, mais déjà on pourrait commencer par dire que ce n'est pas la règle en Europe et c'est contraire d'ailleurs à la convention bilatérale franco-monégasque de sécurité sociale, puisque la règle c'est que les retraités sont pris en charge par le régime de protection maladie du pays où ils résident. Donc, nous sommes conformes aux normes européennes. Dans tous les pays frontaliers de la France, c'est la même chose, pour le retraité français ayant travaillé au Luxembourg qui habite la France, c'est pareil. C'est pareil aussi pour la Belgique, pour l'Allemagne, l'Espagne. Donc nous sommes dans la règle européenne et nous sommes dans la règle de la convention bilatérale franco/monégasque.

Pourquoi alors la Principauté demanderait-elle un changement contraire à ses intérêts ?

Il faut rappeler qu'à Monaco, c'est un autre avantage des salariés, il n'y a pas de cotisation maladie payée par les salariés, à la différence de la France. C'est donc uniquement les entreprises qui paient la cotisation maladie. Cela veut dire que nos entreprises devraient voir à peu près doubler les charges patronales pour

la maladie, cela représenterait une augmentation de l'ordre de 11 % ou 12 % des cotisations patronales. Ce serait insupportable pour beaucoup de sociétés. Cela mettrait en grande difficulté de très nombreuses entreprises. Vous savez que notre tissu économique est composé surtout de petites et de moyennes entreprises, donc ce serait des faillites à la clef, ce serait des suppressions d'emplois à la clef, ce serait évidemment une perte d'attractivité pour l'économie de Monaco, un problème pour le développement futur de l'économie et probablement une diminution en compensation des salaires, des salariés. Donc, malheureusement, je dis malheureusement parce que j'aimerais bien dire « faisons-le » sur le plan humain et social, mais ce n'est pas possible et c'est absolument insupportable pour la Principauté.

M. Alain FICINI.- Merci de me rassurer sur ce point.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Nous l'avons dit clairement à l'U.S.M. depuis des années. Cela a été dit dans tous les comités de contrôle des caisses de maladie. Cela a été dit par le Gouvernement à de multiples reprises dans toutes les réunions. Je crois que les choses sont claires, cela n'est pas possible.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 67 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 68 – Direction du Travail

368.111 - Traitements Titulaires	795.700
368.211 - Traitements non Titulaires.....	782.900
368.010 - Frais de Personnel	1.578.600
368.323 - Frais d'Administration	97 000
368.371 - Habillement.....	500
368.030 - Frais de Fonctionnement	97.500

368.350 - Entretien Matériel.....	5.100
368.040 - Achat & Entretien Matériel.....	5.100
Total chapitre 68	<u>1.681.200</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 68 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 69 - Prestations Médicales de l'Etat

369.111 - Traitements Titulaires.....	587.000
369.211 - Traitements non Titulaires.....	275.300
369.010 - Frais de Personnel.....	862.300
369.323 - Frais d'Administration.....	323.000
369.030 - Frais de Fonctionnement.....	323.000
369.252 - Contrôle Médical.....	28.000
369.253 - Office Médecine Travail.....	295.000
369.254 - CNAMTS.....	205.000
369.364 - Fournitures Techniques.....	6.000
369.060 - Frais Propres Activité Service.....	534.000
Total chapitre.69	<u>1.719.300</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de l'inscription globale au chapitre « les Prestations Médicales de l'Etat » pour évoquer une piste de réflexion concernant le remboursement maladie des salariés de la Fonction Publique.

Vous le savez, seul le salarié bénéficie d'une prise

en charge à 100 % de ses dépenses maladie, le conjoint et les enfants sont pris en charge à hauteur de 80 %. Je pense que notre situation économique devrait nous permettre a minima de procéder à des simulations pour augmenter cette prise en charge pour aller jusqu'à 100 % et peut-être aussi prendre en charge plus longtemps les jeunes qui font de longues études.

Cette étude devrait intégrer d'après moi la prise en charge des dépenses de type ophtalmologie, orthodontie ou médecine homéopathique. En tout cas il y a bien des pistes de réflexions à mener, notre situation économique nous le permet, je vous propose de réfléchir sur ces sujets-là.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Comme je le disais tout à l'heure, pour la C.C.S.S., la prise en charge des salariés est de 80 %, et c'est 60 % en moyenne, pour la sécurité sociale française, d'où la demande de rester affiliés aux caisses de maladie de Monaco.

Pour les fonctionnaires, vous l'avez rappelé, c'est encore plus favorable que pour les salariés de Monaco, puisque c'est 100 % de prise en charge, alors que le salarié est pris en charge à 80 %. Vous nous dites que les ayants droits sont à 80 %, c'est exact, mais on est déjà dans un régime qui est beaucoup plus favorable que le régime des salariés, qui lui-même est beaucoup plus favorable que les régimes français ou italien.

Moi je crois que tout progrès social ne peut pas se refuser par principe, Monsieur POYET. On peut évaluer le coût de la prise en charge à 100 % de la maladie des ayants droits de fonctionnaires. Lorsque nous aurons le coût, nous pourrions en parler parce que cela va être un débat qui va porter, par la suite, sur la charge supplémentaire pour le budget de l'Etat.

M. le Président.- Merci.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci pour votre réponse, cela me convient.

On peut essayer d'évoquer différentes pistes et différentes solutions. Je proposais dans mon intervention, par exemple, de prendre en charge les enfants, les étudiants, plus longtemps, cela pourrait être aussi une des options si on ne va pas à 100 % pour tout le monde, ce que je pourrais comprendre pour des principes de coût mais c'est aussi de regarder si on peut étendre la prise en charge jusqu'à 26 ans, par exemple, bien sûr, sous réserve que les personnes font des études, donc ce n'est pas non plus de systématiser une prise en charge forcément tardive.

Mais en tout cas, dans l'ensemble du panel on peut trouver différentes options qui permettraient d'amener un progrès social et, bien sûr vous avez raison, on verra les répercussions en terme de coûts et on verra ce qu'il y a lieu de prendre ou pas, je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur POYET, ça c'est à cotisation constante.

(Plusieurs personnes interviennent hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- Oui, j'ai des habitudes françaises, mais là ce n'est pas un progrès social, c'est le Père Noël.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* On va demander à Madame le Chef de Service, Madame Candice FABRE, de nous faire des simulations avec la Direction du Budget et on reviendra vers vous et nous verrons ensemble.

M. le Président.- Merci.

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, puisque vous évoquez le Père Noël, permettez-moi de rappeler qu'une proposition de loi sur l'Aide Nationale à la Famille a été votée dans cet hémicycle le 30 novembre dernier. Cette proposition de loi visait à accorder des allocations familiales pour les enfants monégasques qui en seraient privés. Nous avons d'ailleurs fixé le plafond de revenus. Le Gouvernement s'étant engagé à la transformer, je voulais savoir quand est-ce que vos services pensent pouvoir déposer un projet de loi sur le bureau du Conseil National ?

(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible).

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 69 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 70 – Tribunal du Travail

370.111 - Traitements Titulaires	66.000
370.211 - Traitements non Titulaires.....	82.600
370.01 - Frais de Personnel	<u>148.600</u>
370.264 - Réceptions.....	12 000
370.323 - Frais d'Administration	11.000
370.030 - Frais de Fonctionnement	<u>23.000</u>
Total chapitre 70	<u><u>171.600</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 70 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 71 – D.A.S.O. Foyer de l'Enfance

371.111 - Traitements Titulaires	211.000
371.211 - Traitements non Titulaires.....	1.076.900
371.010 - Frais de Personnel	<u>1.287.900</u>
371.264 - Réceptions.....	6.000
371.323 - Frais d'Administration	12.700
371.371 - Habillement.....	22.000
371,030 - Frais de Fonctionnement	<u>40.700</u>
371.350 - Entretien Matériel.....	15.000
371.351 - Achat Matériel.....	52.000
371.356 - Alimentation	84.000
371.359 - Matériel Enseignement	2.000
371.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>153.000</u>
371.252 - Indemnités et Vacations.....	35.300
371.258 - Fonctionn. Foyer Intermédiaire	45.000
371.262 - Déplacements Travailleurs Soc.	4.000

371.312 - Frais Médicaux.....	8.000
371.328 - Loisirs	27.700
371.338 - Loyer Foyer Intermédiaire	10.000
371.060 - Frais Propres Activité Service.....	130.000
	Total Chapitre 71
	1.611.600

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 71 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 72 – Inspection Médicale

372.111 - Traitements Titulaires	101.000
372.211 - Traitements non Titulaires.....	134.100
372.010 - Frais de Personnel	235.100
372.323 - Frais d'Administration.....	13.000
372.371 - Habillement.....	400
372,030 - Frais de Fonctionnement	13.400
372.252 - Indemnités & Vacations.....	29.000
372.312 - Vaccins & Produits Pharmac.	8.500
372.364 - Fournitures Techniques.....	10.000
372.060 - Frais Propres Activité Service.....	47.500
	Total chapitre 72
	296.000

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 72 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 73 – Centre Médico-Sportif

373.111 - Traitements Titulaires	35.100
373.211 - Traitements non Titulaires.....	234.500
373.010 - Frais de Personnel	269.600
373.312 - Produits Pharmaceutiques	200
373.323 - Frais d'Administration	5.500
373.364 - Fournitures Techniques.....	4.300
373.030 - Frais de Fonctionnement	10.000
373.350 - Entretien Matériel.....	4.300
373.351 - Achat Matériel.....	18.000
373.040 - Achat & Entretien Matériel	22.300
Total chapitre 73	<u>301.900</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai été interpellé au sujet du Centre Médico-Sportif, apparemment il y a deux infirmières, une qui est en arrêt depuis plusieurs semaines et cela freine un peu le travail qui est fait dans ce Centre Médico-Sportif. Donc, serait-il possible de trouver une solution pour que ce Centre puisse fonctionner à 100 % ?

Je vous remercie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je crois que nous avons été d'ailleurs abordé par la même personne, un sportif que l'on apprécie et je n'ai pas manqué, dès que l'information m'est parvenue, de demander au Docteur qui est en charge du Centre Médico-Sportif, s'il estime nécessaire et donc apparemment c'est nécessaire, de demander à ce que

nous lui envoyons une suppléante aussi longtemps que la titulaire est absente. Il y a effectivement une infirmière sur deux qui manque, donc c'est au Dr. MICHEL de faire la demande à la Direction de la Fonction Publique. Je lui ai dit que j'y étais favorable et que sa demande serait appuyée. Donc, je crois que c'est une question de quelques jours pour avoir le renfort espéré et attendu, sachant que la titulaire revient, je crois, en janvier donc tout ceci va rentrer dans l'ordre très rapidement.

M. le Président.- Merci ?

Y a-t-il d'autres interventions sur le Centre Médico Sportif ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 73 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 74 – Direction de l'Action et de l'Aide Sociale

374.111 - Traitements Titulaires	1.014.100
374.211 - Traitements non Titulaires.....	1.934.600
374.010 - Frais de Personnel	<u>2.948.700</u>
374.323 - Frais d'Administration	50.200
374.030 - Frais de Fonctionnement	<u>50.200</u>
374.252 - Indemnités & Vacations.....	9.700
374.262 - Déplacements Travailleurs Soc.	10.000
374.337 - Participation Jeunes Majeurs	20.000
374.338 - Logements Sociaux.....	31.000
374.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>70.700</u>
Total chapitre 74	<u><u>3.069.600</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 74 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 74 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

Chap. 75 – Conseiller de Gouvernement

375.111 - Traitements Titulaires	1.008.300
375.211 - Traitements non Titulaires.....	732.100
375.261 - Frais de Représentation.....	31.000
375.010 - Frais de Personnel	<u>1.771.400</u>
375.251 - Missions & Etudes.....	390.000
375.020 - Frais d'Etudes & Formation.....	<u>390.000</u>
375.262 - Déplacements.....	92.000
375.264 - Réceptions.....	10.000
375.323 - Frais d'Administration	21.000
375.325 - Communication.....	80.000
375.030 - Frais de Fonctionnement	<u>203.000</u>
Total chapitre 75	<u><u>2.364.400</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention traditionnelle. Me sentant un peu coupable sinon responsable d'une partie du travail qu'on vous donne donc je rappelle que si vous avez besoin de personnel supplémentaire pour mener à bien vos missions sans délai, n'hésitez pas, c'est avec grand bonheur que je voterai.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Même externaliser si vous voulez, en cas d'urgence....

(Rires).

M. le Président.- Monsieur ROBINO et ensuite Monsieur BARILARO.

M. Christophe ROBINO.- Techniquement parlant on pourra les voter une fois que le Conseiller de Gouvernement les aura actées... les demandes !

(Mme GRAMAGLIA répond hors micro, inaudible).

M. Christophe ROBINO.- Très bien.

M. le Président.- Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci.

J'appuie complètement les propos de Monsieur CUCCHI, Madame n'hésitez pas à nous demander du personnel pour votre Département. Justement, en termes de personnel spécifique, j'aimerais encore une fois revenir sur la loi qui a été défendue par M. ROBINO justement en tant que Rapporteur sur l'accès au cadre bâti et j'avais évoqué à ce moment-là, dans mon intervention, la possibilité, puisque cela existait, d'avoir une personne handicapée qui puisse venir vérifier l'accessibilité réelle des immeubles lorsqu'ils sont construits de façon à ce qu'elle puisse se rendre compte de la réalité des constructions, pour que vraiment il y ait une adéquation entre le besoin et l'offre faite par les nouvelles constructions.

Je l'avais dit, cette personne existe, c'était la Présidente de l'A.M.A.P.E.I. qui nous en avait parlé lorsqu'elle avait été entendue ici en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Je crois que c'est quelque chose de vraiment essentiel et qui collerait vraiment aux besoins des personnes à mobilité réduite dans les appartements qui sont obligés aujourd'hui de prendre en compte le handicap des personnes. Donc, vraiment, une personne qui est elle-même à mobilité réduite, qui souffre elle-même d'un handicap et qui puisse se rendre compte avec les constructeurs, les architectes, de la réalité de ce que les constructeurs, les promoteurs proposent dans ces appartements adaptés à eux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je voulais juste dire que j'allais voir ce point avec le Département des Affaires Sociales. Toute construction doit respecter des règles précises de condition d'accessibilité. Cela me semble difficile d'avoir une personne à plein temps. Toutes les mesures sont mises en œuvre lors de la construction pour rendre ces appartements adaptés ou adaptables (dimension des ascenseurs, pas d'escaliers, largeur des toilettes, accessibilité de la baignoire...).

Tous ces critères sont connus par les architectes, qui suivent un cahier des charges lors de la construction des appartements adaptés ou adaptables. Après, on peut toujours améliorer ce dispositif, par exemple au moment de la finition des appartements, inviter une personne à mobilité réduite à contrôler le rendu des travaux. Mais je ne vois pas un emploi à temps plein dans ce domaine.

M. Christian BARILARO.- Non, ce n'est pas forcément un emploi à temps plein, c'est une utilisation par votre Département d'une demande qui est relayée par les associations de handicapés. A Monaco on peut faire du sur mesure, j'imagine que vous connaissez vos prérogatives et le respect du cahier des charges, je pense que c'est juste un plus que l'on pourrait amener. On pourrait aller dans ces associations voir s'il y a quelqu'un qui peut se rendre compte, ce n'est pas forcément quelqu'un que vous utiliserez à plein temps.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 75 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 76 – Direction des Travaux Publics

376.111 - Traitements Titulaires	340.000
376.211 - Traitements non Titulaires.....	2.384.200
376.010 - Frais de Personnel	<u>2.724.200</u>
376.323 - Frais d'Administration	53.000
376.364 - Fournitures Techniques.....	5.500
376.030 - Frais de Fonctionnement	<u>58.500</u>
376.350 - Entretien Matériel.....	2.200
376.351 - Achat Matériel.....	7.000
376.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>9.200</u>
376.389 - Entretien Ouvrages Maritimes.....	612.000
376.050 - Entretien & Amélioration	<u>612.000</u>
	Total chapitre 76
	<u><u>3.403.900</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 76 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 78 – Directement de l'Aménagement Urbain

378.111 - Traitements Titulaires	570.900
378.211 - Traitements non Titulaires.....	2.370.700
378.212 - Traitements Titulaires Services Urbains	<u>5.706.200</u>
378.010 - Frais de Personnel	<u>8.647.800</u>

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 84 – Postes et Télégraphes

384.000 - Postes et Télégraphes.....	12.112.500
Total du chapitre 84	<u>12.112.500</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Boisson vous avez une intervention à faire sur les Postes ?

M. Claude Boisson.- Vous voulez que j'intervienne ?

C'est une demande de Monsieur le Président, vous savez je peux rebondir sur tout, à tout moment et n'importe comment et je vais vous en donner la preuve...

(Rires et brouhaha).

... Oui, Postes et Télégraphes, cela fait longtemps que nous avons demandé pourquoi ne pas supprimer

les télégraphes et nous avons appris que le télégraphe existe encore. N'est-ce pas ? Sérieux, c'est important d'avoir une réponse sur le télégraphe parce que cela fait très obsolète !

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 85 – Service des Titres de Circulation

385.111 - Traitements Titulaires	635.900
385.211 - Traitements non Titulaires.....	581.900
385.010 - Frais de Personnel	<u>1.217.800</u>
385.323 - Frais d'Administration	160.000
385.364 - Fournitures Techniques.....	4.000
385.371 - Habillement.....	21.500
385.514 - Frais Financiers.....	25.000
385.030 - Frais de Fonctionnement	<u>210.500</u>
385.350 - Entretien Matériel.....	103.000
385.351 - Achat Matériel.....	182.000
385.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>285.000</u>
385.386 - Signalisation Routière Entret.	20.000
385.050 - Entretien & Amélioration	20.000
Total chapitre 85	<u>1.733.300</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller, je crois que c'est à vous que je dois m'adresser pour un sujet qui me tient à cœur et qui est important pour tous les parents de jeunes enfants.

Je veux parler de la conduite accompagnée.

Je crois avoir compris que la conduite accompagnée à Monaco devait se faire avec l'aval des Autorités françaises car nos enfants étaient susceptibles de conduire sur les routes françaises également.

Pouvez-vous me dire si c'est exact, si des discussions sont engagées malgré cela et si nous pouvons espérer des perspectives sur ce projet et si c'est le cas, à partir de quand nos enfants pourront en bénéficier ?

Je crois que ce sujet est extrêmement important et que c'est un vrai sujet sécuritaire pour nos enfants. Je suis persuadée que c'est durant les premières années de conduite que réside le plus gros risque d'accident. Les jeunes peuvent être parfois un peu inconscients, n'ont pas encore d'expérience suffisante, ni acquis les réflexes. Donc si pendant les deux premières années ils pouvaient être accompagnés cela rassurerait.

J'aimerais bien savoir où nous en sommes.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Nous attendons une réponse de la France puisqu'elle nous demande un système de vérification des permis de la personne qui accompagne le mineur qui conduit en conduite accompagnée. Comme nous n'avons pas de système de permis à point on a du mal à trouver un accord avec la France. Il y a déjà eu plusieurs réunions, nous avons écrit dernièrement et là, nous sommes en attente d'un retour de la France. Mais c'est vrai que cela pose un problème.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Peut-être pourrions-nous commencer uniquement à Monaco, cela faciliterait peut-être le passage après ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui

mais le problème, c'est qu'il faut faire plus de 3 000 kilomètres... Alors vous qui vous plaignez tout le temps de la circulation, Madame ROUGAIGNON-VERNIN, imaginez que tous les jeunes fassent 3 000 kilomètres en Principauté de Monaco pour passer leur permis. Alors ça plus les bus existants, plus le nombre de bus puisqu'il faut que j'en rajoute à votre demande... Voilà...

(Rires et brouhaha).

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Mais on a bien de toute façon les auto-écoles donc cela ne changerait pas grand-chose et

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui parce que cela nécessiterait de conduire pendant au minimum 3 000 kilomètres en conduite accompagnée.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- ... Pourquoi 3 000 kilomètres ? Pour valider le permis ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Ils ne le valideraient peut-être pas mais au moins pendant deux ans ils peuvent conduire avec quelqu'un à côté pour acquérir les réflexes.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Mais le but de la conduite accompagnée c'est de pouvoir bénéficier des heures de conduite avec une personne accompagnante pour avoir son permis plus rapidement. Le but n'est pas de faire circuler dans un endroit déjà très encombré des jeunes, au risque de provoquer un accident. Il est vrai que rien qu'à Monaco c'est assez difficile de faire le nombre de kilomètres requis.

Nous avons déjà eu plusieurs réunions avec la France, on ne désespère pas de trouver une solution.

M. le Président.- Pour la petite histoire, cette question date de 1998, elle avait été soulevée par M. Francis PALMARO.

(Rires).

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Je l'avais déjà soulevée et je me souviens avoir eu la même réponse, que cela avançait...

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Si on pensait en nombre d'heures plutôt qu'en nombre de kilomètres ce serait plus facile à Monaco.

M. Christophe ROBINO.- Moi je trouve que c'est une bonne question, qu'il fallait la poser et que cela méritait une bonne réponse.

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, en effet, c'est bien que vous l'ayez rappelé, vous avez

dit que le sujet avait été soulevé, plus que cela c'est une proposition de loi qui avait été déposée. Donc, votre remarque est intéressante. Je vous remercie en tout cas de votre question parce qu'à l'époque le Gouvernement avait dit : « on le met à l'étude et on va voir » et quelques années plus tard j'ai eu la réponse de l'étude ce soir, merci Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 86 – Service des Parkings Publics

386.000 - Services des Parkings Publics	20.352.600
Total chapitre 86	<u>20.352.600</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci.

Je voulais juste faire une remarque, comme le parking de proximité des Spélugues ne semble pas faire l'unanimité avec ses 54 places, depuis ce matin nous savons qu'au Port de Vintimille il y aura un parking de 400 places. Je pense qu'il n'y a plus besoin de proximité, on a trouvé le nouveau parking.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je me garderai de toute observation.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 86 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 87 – Aviation Civile

387.111 - Traitements Titulaires	317.800
387.211 - Traitements non Titulaires.....	564.500
387.010 - Frais de Personnel	882.300
387.267 - Formation Professionnelle.....	22.000
387.020 - Frais Etudes & Formation	22.000
387.323 - Frais d'Administration	8.000
387.371 - Habillement.....	3.700
387.030 - Frais de Fonctionnement	11.700
387.351 - Achat Matériel.....	7.000
387.352 - Achat Kérosène	1.080.000
387.040 - Achat & Entretien Matériel	1.087.000
387.343 - Hélicoptère - Frais Généraux	595.000
387.381 - Hélicoptère - Entretien Général.....	82.000
387.412 - T.V.A.	30.000
387.060 - Frais Propres Activité Service.....	707.000
Total chapitre 87	<u>2.710.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 87 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 88 – Service et Maintenance des Bâtiments Publics

388.111 - Traitements Titulaires	496.000
388.211 - Traitements non Titulaires.....	1.381.700
388.010 - Frais de Personnel	1.877.700

388.323 - Frais d'Administration	19.200
388.371 - Habillement.....	3.300
388.030 - Frais de Fonctionnement	22.500
388.350 - Entretien Matériel.....	13.000
388.351 - Achat Matériel.....	78.900
388.040 - Achat & Entretien Matériel	91.900
388.320 - G. Informatique Patrimoine Immo.....	36.000
388.060 - Frais Propres Activité Service.....	36.000
Total chapitre 88	<u>2.028.100</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais en profiter parce que les circonstances me permettent de donner un exemple.

Regardez vers le haut et voyez, un des spots ne fonctionne pas... eh bien pour changer ce spot cela va nous coûter une petite fortune. Pourquoi ? Parce qu'à partir d'une certaine hauteur, il faut faire venir du matériel spécifique, plusieurs personnes, etc... et jusqu'à présent, mais je pense que vous allez me confirmer que c'est du passé, dans la construction des bâtiments publics, l'Etat n'avait pas comme première priorité, dirais-je, de s'inquiéter ou de s'enquérir du coût de fonctionnement une fois le bâtiment construit et on peut arriver à ces magnifiques choses-là qui sont très belles mais avec un système où ça descendait cela aurait coûté beaucoup moins cher.

Donc, pouvez-vous nous confirmer s'il vous plaît que dans les futures constructions, le coût de fonctionnement de maintenant des bâtiments est pris en compte ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, tout à fait, on en a déjà parlé, effectivement.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 88 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 89 – Direction de l'Environnement

389.111 - Traitements Titulaires	410.200
389.211 - Traitements non Titulaires.....	503.400
389.010 - Frais de Personnel	913.600
389.2511 - Etudes.....	126.500
389.020 - Frais Etudes & Formation.....	126.500
389.323 - Frais d'Administration.....	19.300
389.325 - Information et Sensibilisation.....	55.000
389.364 - Fournitures Techniques.....	8.800
389.371 - Habillement.....	800
389.030 - Frais de Fonctionnement	83.900
389.350 - Entretien Matériel.....	171.400
389.351 - Achat Matériel.....	116.000
389.040 - Achat & Entretien Matériel.....	287.400
389.3813 - Surveillance des Milieux.....	149.700
389.393 - Protection des Biocénoses.....	71.500
389.060 - Frais Propres Activité Service.....	221.200
Total chapitre 89	<u>1.632.600</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 89 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 90 - Direction des Affaires Maritimes

390.111 - Traitements Titulaires	393.700
390.211 - Traitements non Titulaires.....	240.100
390.010 - Frais de Personnel	633.800

390.3231 - Frais d'Administration Aff Mar.	14.000
390.371 - Habillement.....	7.000
390.030 - Frais de Fonctionnement	<u>21.000</u>
390.350 - Entretien Matériel.....	90.000
390.3501 - Lutte Contre la Pollution.....	30.000
390.3511 - Achat Matériel Aff Mar.....	23.000
390.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>143.000</u>
390.390 - Entretien Install. Maritimes	245.000
390.050 - Entretien Amélioration Locaux.....	<u>245.000</u>
390.514 - Frais Financiers.....	1.500
390.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>1.500</u>
Total chapitre 90	<u><u>1.044.300</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 90 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 92 - Direction des Communications Electroniques

392.111 - Traitements Titulaires	468.200
392.211 - Traitements non Titulaires.....	156.800
392.010 - Frais de Personnel	<u>625.000</u>
392.323 - Frais d'Administration	23.600
392.371 - Habillement.....	1.000
392.030 - Frais de Fonctionnement	<u>24.600</u>
392.350 - Entretien Matériel.....	15.000
392.351 - Achat Matériel.....	27.000
392.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>42.000</u>
392.330 - Frais de Gestion des Ressources.....	360.000
392.060 - Frais Propres Activité Service.....	<u>360.000</u>
Total du chapitre 92	<u><u>1.051.600</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 92 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 93 – Direction de l'Urbanisme, la Prospective et la Mobilité

393.111 - Traitements Titulaires	291.500
393.211 - Traitements non Titulaires.....	1.411.100
393.010 - Frais de Personnel	<u>1.702.600</u>
393.323 - Frais d'Administration	41.500
393.364 - Fournitures Techniques.....	25.500
393.371 - Habillement.....	2.400
393.030 - Frais de Fonctionnement	<u>69.400</u>
393.350 - Entretien Matériel.....	2.500
393.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>2.500</u>
	Total chapitre 93 <u><u>1.774.500</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Merci.

Je crois que le Gouvernement a été sensible à l'idée avancée dans le rapport d'essayer de faire une étude globale d'urbanisme à l'échelle de Monaco, par quartier sur une période de 20 ans à 30 ans et surtout de la relier aujourd'hui à toutes les préemptions qui ont été faites par quartier par l'Etat. Je crois que l'on ne pourra pas éviter cela si on veut éviter les tours qui n'ont pas tellement de succès et qui ne sont pas d'un meilleur effet à Monaco, de pouvoir restructurer, on a le temps, on est l'Etat, on n'a pas besoin de gagner

de l'argent à cinq, dix ans, mais de revoir un schéma urbanistique global par des professionnels, je pense que c'est important.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 93 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

G) SERVICES JUDICIAIRES

Chap. 95 – Direction

395.111 - Traitements Titulaires	738.700
395.211 - Traitements non Titulaires.....	617.800
39 5.261 - Frais de Représentation.....	12.000
395.010 - Frais de Personnel	<u>1.368.500</u>
395.251 - Missions & Etudes.....	186.000
395.267 - Formation Professionnelle.....	70.000
395.020 - Frais Etudes & Formation.....	<u>256.000</u>
395.252 - Indemnités & Vacations.....	20.000
395.262 - Déplacements.....	20.000
395.264 - Frais de Réception.....	11.000
395.316 - Frais de Greffe.....	187.000
395.323 - Frais d'Administration	168.000
395.325 - Diffusion du Droit Monégasque	179.700
395.341 - Service Social-Dépenses Div.	8.000
395.343 - Frais Généraux	4.000
395.030 - Frais de Fonctionnement	<u>597.700</u>
395.350 - Entretien Matériel.....	800
395.351 - Achat Matériel.....	4.500
395.040 - Achat & Entretien Matériel	<u>5.300</u>
	Total chapitre
	<u><u>2.227.500</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je saisi l'occasion pour dire que je vous ai fait parvenir à tous, hier, le compte rendu de la Direction des Services Judiciaires sur les statistiques, je pense que cela vous a été envoyé à tous par le Secrétariat Général, je vous invite à en prendre connaissance, il y a des éléments qui sont assez intéressants.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre le chapitre 95 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 96 – Cours et Tribunaux

396.111 - Traitements Titulaires	3.848.900
396.211 - Traitements non Titulaires.....	664.300
396.010 - Frais de Personnel	<u>4.513.200</u>

396.252	- Indemnités - Vacations - Contributions diverses.....	540.000
396.253	- Assistance Judic. & Commis. d'Office	370.000
396.255	- Haut Conseil de la Magistrat.	20.000
396.257	- Frais Justice-Taxes Urgentes.....	1.410.000
396.264	- Rentrée des Tribunaux.....	9.500
396.371	- Habillement.....	4.600
396.030	- Frais de Fonctionnement	2.354.100
	Total chapitre 96	<u>6.867.300</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 96 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 97 – Maison d'Arrêt

397.111	- Traitements Titulaires	130.900
397.122	- Heures supplémentaires - Tit.	16.700
397.211	- Traitements non Titulaires.....	1.873.400
397.222	- Heures supplémentaires - non Tit.	219.800
397.010	- Frais de Personnel	2.240.800
397.323	- Frais d'Administration	9.000
397.371	- Habillement.....	43.000
397.030	- Frais de Fonctionnement	52.000
397.350	- Entretien et Travaux	236.000
397.351	- Achat Matériel.....	82.300
397.040	- Achat & Entretien Matériel	318.300
397.312	- Soins Médicaux Hosp. Hygiène	193.300
397.340	- Nourriture des Détenus	110.000
397.346	- Activites des Détenus.....	39.000
397.060	- Frais Propres Activité Service.....	342.300
	Total chapitre 97	<u>2.953.400</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Au regard de ce chapitre je voudrais apporter ici ce soir mon soutien à la proposition de loi de mon collègue BOISSON sur les travaux d'intérêt général.

J'espère que celle-ci sera mise rapidement à l'étude par la commission ad hoc, comme nous l'avons fait pour le pacte de vie commune de l'Union Monégasque, comme vous l'avez fait pour le travail de nuit de Renaissance, j'ai confiance dans votre perception de l'intérêt de cette proposition de loi.

Intérêt, car j'ai été interpellé par une mère de famille lors de notre récente réunion de quartier, mère de famille qui fait partie de ces compatriotes qui suivent nos débats sur le canal local – je sais qu'elle nous regarde ce soir – et dont son fils, pour un délit mineur, n'ayant porté atteinte à aucune personne sinon à lui-même, je le précise, a été puni d'une peine de 8 jours de prison

Même si celui-ci a bénéficié de cette disposition pour les nationaux de pouvoir effectuer sa peine de manière fractionnée, elle m'a rapporté que son fils est ressorti assez traumatisé par son séjour à la maison d'arrêt, notamment du fait d'avoir été confronté physiquement à de vrais délinquants condamnés pour des causes autres que l'objet de sa peine.

Alors même si elle reconnaît que son enfant a fait une erreur, elle adhère totalement à cette proposition de loi, car la prison reste une expérience difficile notamment pour des personnes fragiles et peut déboucher sur d'autres effets plus négatifs.

Ces travaux d'intérêt général peuvent être pour les jeunes un dernier avertissement avant la prison, c'est le sens de cette proposition.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur FICINI.

Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Ce soir j'étais prêt à entendre beaucoup de choses, mais quand même là je trouve vraiment surprenante l'intervention qui vient d'avoir lieu.

Ne vous faites pas de souci, Monsieur FICINI, elle va être étudiée votre proposition, ce qui n'était pas le cas avant, avec l'ancien Président.

Je vous remercie.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Comme je l'avais fait remarquer il y a plusieurs années, je regrette que personne de responsable de la Direction des Services Judiciaires vienne défendre le budget afférent à la Direction des Services Judiciaires et aux Services qui en dépendent. Ce sont des budgets et des sommes publiques qui sont au budget de l'Etat et si on pose des questions on n'aura pas de réponse, comme d'habitude.

Néanmoins, je vais poser une question puisqu'on m'a fait remonter qu'en fait il y a une difficulté de travail au niveau de la prison, au niveau des surveillants, avec de nombreux arrêts maladie, avec de nombreux problèmes type des astreintes et avec des appels pendant les astreintes qui ne sont pas payées. Les astreintes ne sont pas payées, les gens sont obligés de rester dans les environs de Monaco, il y en a certains qui habitent très loin, il y a des récupérations qui sont très difficiles à prendre.

Donc, Monsieur le Ministre, je vous fais part de ces soucis, il y a un vrai problème chez les employés surveillants de la Maison d'Arrêt, et comme on n'a personne à qui poser la question et surtout pour avoir une réponse, vous avez la question et puis on aura la réponse un autre jour.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous suggère d'écrire, Monsieur le Président, au Directeur des Services Judiciaires et d'avoir des éléments de réponse.

M. Jean-François ROBILLON.- Ce qui est très embêtant c'est quand même que nous sommes en session budgétaire, qu'on discute le budget de la Direction des Services Judiciaires et que personne ne peut nous répondre. Vous n'êtes pas le premier, cela fait quand même le troisième ou le quatrième Ministre d'Etat que je vois et la réponse a toujours été la même. Il y a un problème, là aussi.

M. le Ministre d'Etat.- Mais c'est la force de la séparation de la justice, moi je trouve ce système particulièrement heureux, on est comme vous le savez un des seuls pays en Europe à avoir une justice totalement indépendante du pouvoir politique.

M. Jean-François ROBILLON.- Le problème c'est qu'on utilise des fonds publics, Monsieur le Ministre. Là je suis dans le cadre budgétaire, on demande des renseignements budgétaires, je ne questionne pas sur la politique pénale ou autre, j'interroge simplement lorsqu'on utilise des fonds budgétaires, à quel but. S'il y a des problèmes on le fait remonter comme on l'a fait sur divers services qui dépendent de vous. Je pense qu'il y a un problème.

M. le Ministre d'Etat.- L'indépendance de la justice cela veut dire indépendance du pouvoir politique et indépendance de toute pression comptable et financière.

M. Jean-François ROBILLON.- Alors, on ne vote plus le budget !

M. le Ministre d'Etat.- Non, ce n'est pas ce que je dis. Je dis que cette indépendance-là a un prix qui est, effectivement, la satisfaction des demandes budgétaires qui nous sont présentées. Mais, des demandes d'explication, je les entends.

M. Jean-François ROBILLON.- Demandez la même chose, Monsieur le Ministre, parce que vous êtes indépendant aussi alors vis-à-vis du Conseil National, donc pourquoi ne pas demander la même chose ?

M. le Ministre d'Etat.- J'entends votre demande, enfin, encore une fois j'imagine que ce n'est pas une question nouvelle.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 4 – DÉPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3

Chap. 1 – Charges Sociales

401.130 - Charges Sociales - Titulaires.....	82.915.400
401.230 - Charges Sociales - Non Tit.	20.969.900
401.231 - Caisse Prévoyance Retr. Avocats.....	301.000
Total chapitre 1	<u><u>104.186.300</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Est-ce qu'on peut y rattacher, Monsieur le Président, les problèmes de retraite de la Fonction Publique ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Non, je pense que la réponse, Monsieur ROBILLON, c'est que s'il s'agit de question strictement financière et c'est le cas, posez-nous la question avant la Séance Publique, parce que vous imaginez que là c'est difficile de vous répondre. Nous saisisons le Directeur des Services Judiciaires qui, je pense, apportera la réponse via le Ministre d'Etat. Pas sur le fonctionnement de la justice, mais sur les problèmes comme vous venez de les soulever.

M. Jean-François ROBILLON.- Ce n'est pas du tout ce que j'ai demandé, je parle de question budgétaire purement et simplement dont j'ai eu connaissance récemment. Donc, on a un problème.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Mais on ne peut pas vous répondre comme ça.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 97 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Président.- Oui, si vous voulez.

Allez-y, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- En matière de retraite de la Fonction Publique en France à l'heure actuelle, pour 1 euro versé par le fonctionnaire, l'Etat en verse 9. Cette situation est extrêmement préoccupante et si

la campagne qui s'ouvre pour la prochaine élection présidentielle nous offre à nouveau un florilège de solutions miracles, peu ont une chance réelle de parvenir à combler ce vide abyssal. En tout cas, dans le contexte économique du moment, à ce propos, Monaco bénéficie actuellement toujours, d'une situation plutôt prospère et a l'opportunité de pouvoir aborder concrètement et avec de bonnes chances de la régler définitivement, la question du financement pérenne des pensions de retraites de des fonctionnaires.

La voie la plus sûre pour y parvenir, même si elle est aussi la plus coûteuse au départ, est fort probablement de créer *ex nihilo* et en quelques années une caisse de retraite dédiée. Le Gouvernement, à l'ouverture de ces séances, a apporté la preuve de son soutien et s'est dit prêt à entamer une réflexion conjointe sur ce sujet.

Vous avez expliqué, Monsieur le Ministre, qu'il n'y avait pas de contexte d'urgence, c'est vrai, mais malgré tout un simple regard du côté de l'établissement hospitalier monégasque amène peut-être à reconsidérer cette réflexion. En effet, le système de retraite du C.H.P.G. fonctionne toujours à l'heure actuelle sur la base du système ancestral des cotisations versées en recette au budget de l'établissement. Les ¾ manquants pour constituer le volume des pensions de retraite à servir étant compensés par une subvention d'équilibre que paie l'Etat. Ici encore une solution pérenne doit donc être trouvée même si elle doit aussi passer par une intervention énergique et fort lourde pour l'Etat au plan financier.

Les deux problèmes étant concomitants, là nous avons abordé celui de la retraite des fonctionnaires,

le plus important en volume, mais la présence de l'autre problème me semble une raison pour mener l'affaire avec une dynamique soutenue.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur RIT.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Est-ce qu'on parle de la retraite, parce que moi j'attendais le Fonds retraite et prévoyance, la ligne 606 227 à la page 53 ? Est-ce qu'on en parle maintenant, parce que je préfère attendre la ligne idoine pour en parler ?

M. le Président.- Si vous voulez on peut attendre la ligne idoine, mais on peut en parler aussi maintenant, comme vous voulez.

Nous attendrons donc la ligne idoine.

Monsieur POYET, c'est pareil ?

M. Thierry POYET.- Même intervention, même réponse, c'est parfait.

M. le Président.- Merci.

Je mets donc ce chapitre 1 de la Section 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 – Prestations et Fourniture

402.265	- Transp. & Déménag. Fonction	50.000
402.317	- Réparations Civiles	150.000
402.330	- Prest. Services Téléphoniques.....	4.200.000
402.3311	- Nettoyage Locaux : Prestations.....	2.876.000
402.334	- Eau, Gaz, Electr.,Climat B.D.	4.040.000
402.336	- Chauffage des Imm. dom. publ.	330.000
402.337	- Logements de Fonction.....	4.650.000
402.338	- Location de Locaux Usage Adm.	3.346.000

402.3391 - Assurance Immeubles	2.011.000
402.3392 - Assurance Véhicules, Bâteaux	571.000
402.371 - Habillement du Personnel Adm.	18.000
	Total chapitre 2 22.242.000

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je note avec satisfaction que le Gouvernement a tenu compte des remarques de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Vous vous souvenez qu'au Budget Rectificatif 2016, des rachats par le biais du Fonds de Réserve Constitutionnel avaient été faits pour les Ambassades et on voit à la ligne 402.338, comme le Gouvernement s'y était engagé, « location de locaux à usage administratif » une augmentation ; cette année elle est de 933 000 €, qui correspondent, je pense comme cela avait été dit, aux locations payées par les Ambassades et versées comme il se doit de façon orthodoxe au Fonds de Réserve Constitutionnel puisque c'est un investissement rentable, donc je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FICINI, je vous en prie.

M. Alain FICINI.- C'est sur la ligne concernant les assurances immeubles.

On a déjà évoqué dans cette enceinte le problème de l'assurance « catastrophe naturelle ». On a pris connaissance, Monsieur le Ministre, des courriers qui ont été échangés entre nos deux Institutions sur ce sujet. Dans votre réponse, vous nous avez informé avoir missionné un Cabinet d'Assurance pour mieux appréhender la mise en place d'une telle police de catastrophe naturelle.

Nous aimerions connaître le retour au regard de cette mission que vous avez confiée à un Cabinet d'Assurance et donc de savoir si celle-ci peut être prise en charge en Principauté et si comme c'est un peu la mode ces temps-ci dans cet hémicycle, il faudrait créer un fonds dédié pour y faire face, comme cela est le cas dans le pays voisin.

C'est un sujet, à mon sens, que nous ne devons pas prendre à la légère au regard notamment des

investissements immobiliers importants qui ont été effectués dans notre pays.

Donc je voulais savoir si vous avez déjà des retours de cette mission.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur FICINI.

Je vous confirme avoir mandaté un Cabinet pour étudier cette question mais nous n'avons pas encore reçu cette étude qui a été déjà demandée il y a deux ou trois mois. On vous la fera circuler, évidemment, parce qu'elle aura des conséquences importantes sur le plan budgétaire.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Mon collègue FICINI me fait rappeler une intervention – dommage que M. GRINDA ne soit pas là – mais en Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie on avait effectivement évoqué le cas des sinistres et, en particulier, du fait que dans la région voisine lorsqu'il y a des sinistres de grande ampleur, il y a un décret de catastrophe naturelle qui est publié et qui donne lieu ensuite à un remboursement par les assurances parce qu'ils attendent ce décret.

En Principauté la plupart des assurances sont celles du pays voisin, en tout cas ce sont des antennes représentant les françaises qui peuvent attendre de notre part également cet arrêté, arrêté qui aujourd'hui n'existe pas dans nos textes. L'intervention de M. FICINI me faisait rappeler – et peut-être que, Monsieur le Ministre, ce genre de question a été posée au même Cabinet – de se poser aussi la question parce qu'il y a eu, il n'y a pas si longtemps, des pluies diluviennes avec des inondations en particulier sur Fontvieille, sans que pour autant on ait un arrêté qui classe Monaco en catastrophe naturelle. Peut-être que cela fait partie de la même chose, je ne sais pas.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous confirme, Monsieur POYET, que cela fera partie de la même étude.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le

chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 – Mobilier et Matériel

403.352 - Mobilier des Services Adm.	420.000
403.353 - Mobilier des Ets d'Enseign.	390.000
403.3541 - Entret. & Manutent. Mat. éducat.	90.000
403.3542 - Entret. & Manutent. Mat. Administ.....	120.000
403.355 - Mobilier des Ambassades	238.600
403.356 - Mobilier des Eglises	53.800
403.360 - Res. Radio Numérique Cardelina.....	324.300
403.368 - Matériel Info. Services Adm.	2.586.000
403.3681 - Matériel Info. Ets Enseignement	563.000
403.369 - Entretien Mat. Informatique.....	12.000
403.370 - Location Photocop. Serv. Admi.	350.000
Total chapitre 3	<u>5.147.700</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 – Travaux

404.381 - Petits Travaux & Entretien.....	4.725.000
404.383 - Repar. & Entret. Ambassades.....	361.500
Total chapitre 4	<u>5.086.500</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 – Traitements-Prestations

405.115 - Traitt. Tit. Personnel Service	127.700
--	---------

405.215 - Traitt. non Tit. Personnel Service	951.900
--	---------

Total chapitre 5	<u>1.079.600</u>
------------------	------------------

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 – Domaine Immobilier

406.000 - Domaine Immobilier	36.498.900
------------------------------------	------------

Total chapitre 6	<u>36.498.900</u>
------------------	-------------------

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 – Domaine Financier

407.000 - Domaine Financier	320.600
-----------------------------------	---------

Total chapitre 7	<u>320.600</u>
------------------	----------------

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

Chap. 1 – Assainissement

501.231 - Déficit Caisse Complément Retraite.....	400.000
501.4321 - Nettoyement de la Ville.....	10.820.000
501.4322 - Collecte et Incinération	13.500.000
501.4323 - Assainissement Collecte Pneuma	150.000
501.436 - Entretien Station d'Épuration.....	900.000
Total chapitre 1	<u>25.770.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 – Eclairage Public

502.434 - Consommation.....	1.455.000
502.435 - Entretien des Installations.....	2.089.000
Total chapitre 2	<u>3.544.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Il me semble qu'une grande firme de la ligne mondiale était venue à Monaco et avait même rencontré les plus hautes autorités avec un projet ultra moderne et qu'il y

avait des études en cours. Est-ce que nous avons des informations particulières ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous parlez de PHILIPS ? Oui on avait fait un essai avec l'éclairage public qui s'était révélé concluant et donc nous sommes en train de poursuivre cette migration vers

une technologie LED sur la totalité de l'éclairage public.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Le but c'est *in fine* d'avoir toute la ville éclairée avec ce système qui économise de l'énergie. Bref, est-il performant ou pas ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, on tend vers cela, effectivement.

M. le Président.- On tend vers quoi exactement ?

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 – Eaux

503.436 - Consommation.....	1.400.000
503.437 - Entretien des Installations.....	240.000
	Total chapitre 3
	1.640.000

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 – Transports Publics

504.438 - Cie Autobus MC - Minorat. Recette.....	8.330.000
	Total chapitre 4
	8.330.000

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des questions sur les autobus ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On va étendre ce système à toute la ville comme l'a dit M. CUCCHI.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 – Communications

505.431 - Diffusion Météo Marine	240.000
Total chapitre 5	<u>240.000</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECTION 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

Chap. 1 – Budget Communal

601.101 - Dot. Globale de Fonctionnement	41.876.500
601.1012 - Subvention Spéciale Commune.....	5.743.100
Total chapitre 1	<u>47.619.600</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur le chapitre 1 bien qu'en général ce ne soit pas la coutume ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 – Domaine Social

602.1011 - C.H.P.G. (Cf annexe p72)	5.998.900
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri (Cf annexe p76).....	2.858.500
602.102 - Ecole d'Infirmières.....	721.300
602.103 - Déficit du C.T.S.	1.360.000
602.104 - Off. Protec. Soc. (Cf annexe p79)	26.831.200
602.105 - A Qiétude (Cf annexe p81).....	738.500
602.106 - Centre Rainier III (Cf annexe p84).....	3.190.800
602.108 - Serv. Medic. d'Urg. & Réanimation	431.100
Total chapitre 2	<u>42.130.300</u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voulais m'adresser à Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et en même temps à son collègue de l'Intérieur. On a voté au mois de juillet, en session extraordinaire, une loi sur la Sécurité Nationale pour lutter, notamment, contre les éventuels actes de terrorisme qui pourraient survenir en Principauté.

Je voulais savoir s'il existe au Centre Hospitalier Princesse Grace l'équivalent de ce que l'on appelle en France le « plan blanc », c'est-à-dire un plan qui prene en charge les blessés à grande échelle avec des blessures de guerre – c'est comme cela qu'on appelle les blessures des attentats – quel est l'outil qui est prêt au Centre Hospitalier Princesse Grace pour recevoir ces éventuels blessés ? Peut-on avoir des informations là-dessus ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je parle sous le contrôle de mon collègue de l'Intérieur, parce que nous sommes à cheval entre la santé et la sécurité, mais oui, un plan blanc existe sur le modèle que vous connaissez du plan blanc hospitalier français. Il prévoit la réquisition de personnels sur des listes préétablies de personnels médicaux et paramédicaux. Il prévoit aussi la mobilisation de lits et la possibilité de doubler un certain nombre de chambres, pour accueillir en urgence une foule de blessés, notamment par exemple après un grave accident ou un attentat. Ces plans sont testés régulièrement par la Direction de l'Hôpital et en liaison avec tous les services de sécurité de la Principauté et le Département de l'Intérieur.

Donc, nous sommes prêts autant que faire se peut à faire face à ce qui peut toujours être imprévu, imprévisible et à un afflux massif de blessés à soigner rapidement, en peu de temps, au Centre Hospitalier Princesse Grace.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

En début de mandat les élus m'ont désigné comme représentant du Conseil National au Centre Hospitalier Princesse Grace et le Conseil d'Administration m'avait désigné pour le représenter dans la sous-commission des Ressources Humaines. J'ai donc participé à la plupart de ces réunions et j'ai pu apprécier les travaux, travaux difficiles, compliqués, parce que le principe, c'était l'actualisation des grilles salariales. Je me permettrai de vous demander, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, si vous le voulez bien, de nous expliquer plus précisément le sujet, moi je reste juste sur le problème de fond. Ce n'était pas seulement un copier/coller avec les grilles françaises, il fallait actualiser à Monaco en tenant compte du différentiel qui avait été acquis de 39 heures à 37 heures, jamais en dessous, cela a d'ailleurs été le cas puisqu'il y a eu des variations de 7.29 jusqu'à même 13 %, 14 % il est arrivé le moment où il fallait voter et je sais qu'un certain nombre de personnes désapprouvaient, au niveau des syndicats. Moi, j'ai considéré que l'on ne pouvait pas ne pas voter car si on n'avait pas voté, aujourd'hui, il n'y aurait pas la ligne inscrite au budget, cela représente quand même un coût de 1 M€ donc c'est dans l'intérêt des salariés. Lorsque j'ai pris position j'ai indiqué à tous les membres du Conseil d'Administration et déjà auparavant à la commission, qu'en contrepartie je défendrais cela ardemment devant le Conseil National. Je dois dire que je n'ai pas eu besoin de défendre cela devant les élus du Conseil National parce que lorsqu'il s'agit de défendre l'intérêt des salariés de l'hôpital et surtout de pouvoir permettre d'investir 1 M€ pour leurs salaires, les élus du Conseil National ne discutent pas ce genre de chose, c'est dans l'intérêt de l'Institution et de l'hôpital.

J'en profite également pour saluer l'initiative de l'hôpital mais on sait très bien qu'elle a été faite dans le cadre du Département, d'une prime qui a été accordée cette année encore pour le personnel hospitalier.

Mais peut-être, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, si vous pouviez nous préciser la volonté qu'a eue le Gouvernement de soutenir cette actualisation.

Merci, Monsieur.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Merci, Monsieur le Président. Effectivement, M. BOISSON, la préoccupation du Gouvernement c'est d'abord, bien sûr, la qualité des soins et l'excellence de la prise en charge des malades et cela passe très clairement aussi par un personnel suffisamment nombreux, bien rémunéré et qui a plaisir à travailler au sein de l'hôpital. C'est déjà la troisième réforme sociale importante mise en œuvre depuis que j'ai accédé à mes fonctions. Il y a eu la protection du système de retraite du C.H.P.G., par rapport à la dégradation du système de retraite des hospitaliers publics français, puisque jusque-là nos hospitaliers évoluaient avec le système de retraite français. C'est fait depuis maintenant quatre ans. Il y a eu également la création d'une retraite complémentaire. C'était à Monaco, le seul régime qui n'avait pas de retraite complémentaire, c'est fait depuis maintenant près de trois ans. La troisième réforme importante c'était de garantir – comme d'ailleurs les Arrêtés Ministériels nous le demandaient – que dans chaque situation, à chaque poste et à chaque moment de la carrière hospitalière monégasque on soit toujours au moins aussi bien, et c'est souvent mieux, rémunéré que dans la fonction hospitalière publique française.

Ces grilles mettent cela en forme et le garantissent concrètement. C'est d'une complexité considérable. Il y a eu deux années de travail, vous en savez quelque chose Monsieur BOISSON pour y avoir participé. M. ROBINO aussi d'ailleurs y a participé pour la C.M.E.. C'est extrêmement complexe. Cela a été long. La discussion a été technique. Nous sommes arrivés à des propositions qui garantissent, effectivement, ce principe à Monaco. Quelle que soit la fonction que l'on occupe dans notre hôpital, on sera toujours mieux rémunéré que dans une fonction équivalente dans un hôpital public français. C'est la garantie que nous voulions donner aux salariés.

Je rappelle qu'en plus il y a déjà 7.14 % supplémentaires pour les salaires, qui sont liés au travail hebdomadaire de 37,5 heures au C.H.P.G., parce qu'en France la durée de travail est de 35 heures dans les hôpitaux. Donc il y a déjà les plus de 7 % supplémentaires par rapport au temps de travail et, au-delà de ces 7.14 %, de mémoire, on garantit de toute manière toujours une carrière au moins équivalente, et pour la plupart des cas, meilleure qu'en France.

M. Claude BOISSON.- Vous oubliez, Monsieur le Conseiller, vous avez accepté aussi un déplafonnement. Peut-être pas celui qu'espéraient les représentants des syndicats mais au départ il n'y avait rien et à la fin il y a une grille...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* ... Je ne voulais pas rentrer trop dans les détails parce qu'il est vrai que là nous allons avoir un débat de spécialistes. Donc, oui, effectivement, Monsieur BOISSON, une des mesures importantes de cette réforme, c'est aussi de récompenser la fidélité de ceux qui font une longue carrière au sein de notre hôpital public et comme les grilles françaises arrivent à des plafonnements au bout de quinze ou vingt années selon les postes, nous on a déplafonné de manière à ce que ceux qui restent vingt-cinq, trente ou trente-cinq ans dans notre hôpital, puissent toujours évoluer. C'est une mesure de récompense de la fidélisation des hospitaliers.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais aborder un sujet concernant la santé de nos adolescents, l'hyperactivité, plus connue sous l'appellation T.D.A.H..

Durant leur scolarité, les enfants dits turbulents, ayant du mal à se concentrer, sur recommandation des psychologues des écoles, ont souvent suivi des psychothérapies qui, on le sait aujourd'hui, ne leur ont été d'aucune aide, avec parfois des prises de médicaments inadéquats avec des effets indésirables.

La raison, la méconnaissance de ce trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité.

Un grand spécialiste français dans ce domaine, le Docteur BAYLE, a mis tout son poids pour que ce trouble soit aujourd'hui reconnu dans l'hexagone, et pris en compte dans le domaine de la santé de l'enfant.

Pour information on relève, rien que dans les Alpes-Maritimes, près de 8 000 enfants qui ont été diagnostiqués de ce trouble à ce jour. Ils suivent non seulement des traitements adaptés, mais également des suivis psychologiques à base de bilans cognitifs et de programmes de remédiation leur permettant d'optimiser leur fonctionnement cérébral.

Aucune structure ne pouvant traiter ce trouble en Principauté, un bon nombre de ces enfants et adultes sont pris en charge à l'heure actuelle à l'Hôpital Lénval de Nice, grâce à une équipe dédiée à la tête de laquelle se trouve un professeur.

A l'heure où le nouveau C.H.P.G. va sortir de terre, il serait tout à fait naturel que la Principauté se dote d'une structure permettant de traiter ce trouble pour venir en aide à ces adolescents en souffrance, et apporter également une aide aux psychologues des écoles qui sont aux premières loges pour détecter des comportements susceptibles de relever de ce trouble.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je le dis sincèrement, je ne connais pas le sujet, car c'est la première fois qu'on l'aborde que ce soit en séances, privées ou publiques. De plus, alors que beaucoup de requêtes parviennent au Département, depuis sept ans bientôt que j'exerce mes fonctions, je n'ai jamais reçu une famille ou une lettre me parlant de ce problème-là.

Lorsque je suis arrivé au Département, en janvier 2010, je raisonnais exactement comme vous le faites ce soir, c'est-à-dire je me disais que lorsqu'il y a une personne dans ce pays qui a un problème, il est normal qu'elle ait envie que ce soit à Monaco qu'on réponde, qu'on apporte la réponse, qu'on apporte le traitement, qu'on apporte les soins nécessaires. La réalité c'est qu'il y a des seuils minimum nécessaires. On fait beaucoup en Principauté, mais il faut qu'on ait un minimum de patients ou de personnes concernées pour justifier la création de structures qui en découle, de personnels, de locaux, de budget de fonctionnement. Vous êtes souvent nombreux dans cette enceinte, à nous rappeler que l'on ne peut pas tout faire, que l'on ne peut pas dépenser toujours plus, que l'on ne peut pas toujours créer plus de postes, qu'il faut maîtriser les dépenses publiques, qu'il faut contrôler la création de postes dans la Fonction Publique.

Donc là, je vais vous dire très clairement, je ne sais pas ce soir s'il y a suffisamment de cas qui justifieraient que l'on puisse le faire Monaco, avec des dépenses supportables et une qualité parce que dès qu'on touche à la médecine, aux soins, à la psychologie, à la psychiatrie, on ne peut pas faire de la bonne qualité, si on n'a pas suffisamment de patients. Il faut savoir que même si on ne regardait

pas les dépenses, de toute manière un spécialiste situé dans un bassin d'un million de personnes comme les Alpes-Maritimes, qui verrait lui des dizaines de personnes par semaine, va être beaucoup plus efficace qu'un spécialiste à Monaco qui verrait une personne par mois, parce que la médecine, la psychologie et la psychiatrie, ce sont des arts qui se pratiquent d'abord.

Donc, moi, je dis « pourquoi pas », parce que s'il y a des personnes en détresse qui préféreraient se faire prendre en charge ou du moins leurs enfants, leurs adolescents en Principauté, cela mérite qu'on regarde, mais s'il n'y a pas suffisamment de personnes concernées, je vous expliquerai pourquoi et je vous dirai pourquoi on ne pourra pas le faire en Principauté, mais on va regarder.

Merci de me faire passer les informations qui sont en votre possession.

M. Alain FICINI.- Si j'arrive à vous donner le chiffre des personnes...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* ... Vous avez dit 8 000 dans les Alpes Maritimes ?

M. Alain FICINI.- Selon les informations que j'ai, c'est environ 250 enfants qui partent de Monaco pour aller se faire suivre à Nice et je peux vous dire le nom du docteur, c'est le Docteur CASSI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* On va regarder, c'est promis.

M. Alain FICINI.- On en reparlera en dehors de la Séance Publique et je vous donnerai toutes les informations là-dessus.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* On a des pédopsychologues et des pédopsychiatres au Centre d'activité thérapeutique à temps partiel, et au Centre Médico Psychologique. Pourquoi pas ajouter une vacation en Principauté si elle manque au C.A.T.T.P. ou au C.M.P.

On va regarder.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour répondre à mon ami Alain, il y a une unité de psychiatrie adolescents qui doit être développée et qui peut-être pourra participer à la prise en charge de ce genre de troubles qui, la plupart du temps, sont des troubles légers qui ne posent pas forcément de problème particulier, notamment, d'hospitalisation, sous réserve car je ne suis pas compétent en la matière.

Mon intervention portera sur la filière gérontologique. Au Budget Primitif 2017 le montant cumulé des déficits des trois établissements de santé de la filière gérontologique, le Cap Fleuri, la Résidence A Qiétüdine et le Centre Rainier III représentent 6,8 M€. Chaque année une réévaluation du taux d'augmentation, appliquée au tarif de journée du C.H.P.G., réalisé sur la base de l'ONDAM, pour l'année 2015 ce taux a été de 1,65 % et devrait être pour 2017 de 1,5 % traduisant la volonté de maîtrise par les autorités françaises et des dépenses de santé. Les trois établissements de la filière gérontologique sont financés essentiellement par les Caisses Sociales monégasques et je m'étonne que la réévaluation du taux d'augmentation du taux applicable ne soit que 1 % car au final cela les pénalise et j'aurais voulu savoir si vous aviez une explication sur le différentiel d'application du taux d'augmentation qui est appliqué à ces forfaits journaliers.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Ecoutez non, comme cela sur le siège, c'est une question un peu technique, mais je sais que lorsqu'on a mis en place le Centre Rainier III en 2013, il y a eu des négociations difficiles, et c'est logique, entre d'une part, la Direction de l'Hôpital qui souhaitait avoir, évidemment, les forfaits les plus élevés possible pour faire face à ses coûts et à la qualité des soins à l'hôpital et d'autre part, la Direction des Caisses Sociales, qui défendait l'intérêt des Caisses et qui ne souhaitait pas dépenser trop, selon elle, par rapport à cet accord.

J'ai conduit cette négociation en ayant à la fois parfois la casquette de Conseiller chargé de la Santé et, en même temps, de Président du Comité de Contrôle des Caisses de Maladie. Je pense donc avoir été le plus impartial possible. Nous sommes arrivés à un accord. Ce n'était pas simple, il y a de

fortes personnalités, le Directeur de l'hôpital et le Directeur des Caisses, qui défendaient à juste titre et très légitimement les intérêts des deux Institutions qu'ils dirigent, mais nous sommes arrivés à un accord qui, par définition, est un compromis. Je pense que si vous interrogez la Direction du C.H.P.G., elle va penser comme vous que ces forfaits ne sont peut-être pas suffisamment élevés et qu'ils devraient évoluer de manière plus importante chaque année, mais si vous interrogez la Direction des Caisses, elle vous dira exactement le contraire.

Donc, je pense que cette évolution de 1 % doit être liée à la discussion de 2013 et à l'accord passé. Je vais m'en assurer. On pourrait peut-être effectivement demander d'évoluer sur l'ONDAM, mais l'écart est faible. L'ONDAM l'année prochaine, c'est autour de 1,5 %. Nous sommes à un demi-point d'écart, on va regarder ça.

M. Christophe ROBINO.- Certes, Monsieur le Conseiller, mais si pour autant je ne suis pas chagriné que l'on doive compenser ce déficit puisqu'il s'agit de la prise en charge de nos aînés, comme on se targue de faire aussi bien si ce n'est mieux qu'ailleurs, je m'étonnais qu'on n'applique pas un taux d'augmentation au moins similaire à celui de la France.

M. le Président.- Merci.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir sur l'article 902 104 – Office de Protection Sociale.

Comme chaque année je crois, je voudrais saluer le travail fait par l'Office de Protection Sociale, c'est évident et on doit le saluer parce que nous voulons tous une politique sociale généreuse en Principauté et pour autant, on ne peut que constater le besoin croissant au budget sans qu'il soit possible d'en fixer une limite. Toutefois, cette limite, il faut bien la trouver, c'est la position du curseur que nous devons placer, l'équilibre entre les recettes et des dépenses du budget de l'Etat.

Alors justement, permettez-moi de proposer une piste de réflexion. Ne serait-il pas possible de rechercher des mécènes, un peu à l'image d'une Fondation avec des membres bienfaiteurs qui souhaiteraient participer à l'action sociale en Principauté. L'O.P.S. gère déjà des dons et legs mais cela n'est pas fait dans une démarche de recherche systématique de sponsors. Certes ce

n'est pas la vocation actuelle et naturelle de l'O.P.S. que de devenir une force commerciale. Certes, cela nécessiterait peut-être de créer un événement annuel de collecte de fonds de mise en avant de généreux donateurs un peu à la manière du Gala de la Croix Rouge, cela me semble en tout cas nécessaire de pouvoir être tenté.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Tout est toujours possible. Je mets beaucoup d'énergie en ce moment à développer la Fondation des Amis du Centre Hospitalier Princesse Grace, dont le but est celui que vous décrivez mais pour l'hôpital, c'est-à-dire de lever des fonds pour nous aider à financer du matériel, des plateaux techniques, et indirectement, effectivement, à nous aider à utiliser moins d'argent public dans ce but. C'est beaucoup d'énergie. Il est vrai que les résidents sont très sollicités, il y a énormément de belles actions soutenues par la Principauté, par de nombreuses associations, de nombreuses fondations, de nombreux résidents.

Donc, pourquoi pas, mais peut-être que plus encore que pour l'hôpital, il est bon quand même aussi que l'Etat joue son rôle et pleinement son rôle dans la politique sociale du pays.

Je dis pourquoi pas, mais sachez que chaque fois qu'on va chercher des mécènes, c'est beaucoup de temps, beaucoup d'énergie et surtout des gens qui vous disent « mais cela fait déjà de nombreuses sollicitations que je reçois »...

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 – Domaine Culturel

603.101 - Musée National (cf annexe p87)	3.357.600
603.102 - Cent. Scientifique (cf annexe p90).....	5.688.300
	9.045.900
Total chapitre 3	

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Si vous me permettez je vais intervenir de manière globale sur le Domaine Culturel et les chapitres suivants.

M. Thierry POYET.- Monsieur le Conseiller, ma position n'était pas de déléguer la gestion de la politique sociale de la Principauté à des tiers ou des privés, bien sûr que non, pas du tout. On a eu il n'y a pas si longtemps une famille connue qui a investi, qui a fait un don important pour le numérique dans l'éducation, action louable et il faut les féliciter et les remercier pour cette action. Peut-être que ce genre d'action peut se retrouver aussi dans le cas de la politique sociale par exemple. Donc, l'idée n'est pas de toujours aller solliciter des gens, à l'instar de ce qui avait été fait dans le domaine culturel, mais peut-être que certaines personnes voudront participer, naturellement, comme l'exemple que je vous ai cité dernièrement où des personnes volontaires souhaitaient faire quelque chose. C'est juste en fait se permettre cette opportunité, c'est tout.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* On va réfléchir. Merci.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Pour le Musée National, je voudrais simplement dire que la gratuité du dimanche a augmenté la fréquentation. Ce n'est pas l'objectif, je le signale quand même.

J'en viens donc au Budget de la Culture. Tout d'abord pour vous dire que probablement au premier trimestre nous aurons enfin, je l'espère, si tout le

monde est d'accord, notre loi sur la Préservation et la valorisation du Patrimoine National. Par ailleurs pour rappeler, quand nous sommes dans un pays béni, que le budget culture représente 4,7 % et 6 % si on rajoute les sponsors. Donc nous sommes quand même extrêmement bien lotis de ce point de vue là et bien sûr toutes nos Institutions culturelles développent largement la notoriété, l'attractivité du pays. On a cité Cécilia BARTOLI en début de séance qui vient se rajouter à toutes les activités qui s'exercent. Je rajoute aussi les associations, j'en ai parlé au titre du Théâtre des Variétés, on peut en parler aussi pour la Maison des Associations, c'est environ 10 000 personnes qui la fréquentent. C'est vraiment une activité qui est moins connue mais forte.

Cela dit, un bémol, celui de la fréquentation des visiteurs, toutes catégories confondues :

En 2013 : 1 250 200 visiteurs ;

En 2015 : 1 160 000 visiteurs.

Les Institutions Culturelles font de même :

En 2013 : 230 000 visiteurs ;

En 2015 : 200 000 visiteurs.

Autrement dit, il y a au moins une stagnation. C'est pour cela que tous ensemble nous avons inventé la « Nuit Blanche » de Monaco. Cette première édition fut un succès, près de 5 000 spectateurs, mais, surtout, des nouveaux spectateurs qui ont bénéficié, évidemment, de l'opportunité des événements qui se présentaient aussi à côté. Et puis, plus rien ! La Nuit Blanche a disparu des radars. Je me demande parfois si on ne joue pas avec la culture « les infortunes de la vertu » je vous rassure ce n'est pas Justine du divin Marquis, mais Platon qui se demandait si on devait ou non enseigner la vertu. Nous sommes dans une situation curieuse. Nous venons d'obtenir aussi le plan glissant pour les principales activités culturelles du pays, pour faire venir des « stars » à Monaco et la Nuit Blanche a été oubliée de ce fameux plan glissant *because* charge de travail...

(Sonnerie).

... Excusez-moi je termine.

Donc nous risquons de nous retrouver fin 2017 pour préparer 2018 dans la même situation.

La Nuit Blanche est un événement nouveau, complémentaire à ce qui existe, en synergie avec les événements qui se passent pour l'attractivité du pays. Est-ce les infortunes du plan glissant ?

On n'en finit pas avec les paradoxes, tout se passe comme si. Je termine avec la philosophie et SOCRATE : est-il possible de tout désirer sans vouloir pour autant assouvir tous les désirs ? La Nuit Blanche devrait être inscrite au Budget Rectificatif pour le moins avec une ligne et surtout parce que c'est là où le bât blesse, avec un pilote officiel pour la Nuit Blanche.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Dans le domaine de l'humour, Monsieur le Doyen, je vous remercie beaucoup de faire référence à la Nuit Blanche, à minuit quinze, parce que je pense qu'on y est, on va y être !

M. le Président.- Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- C'est important comme intervention, j'aimerais savoir quelle est la position du Gouvernement ? Pourquoi cette année pas de Nuit Blanche ? Est-ce que le projet est enterré ou est-ce qu'il y a un projet pour l'avenir d'une prochaine Nuit Blanche ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Tout d'abord il faut peut-être se méfier un petit peu des chiffres sur la fréquentation parce que compte tenu du nombre de représentations et de la capacité des salles de spectacles de la Principauté, on arrive à un plafond qu'il est difficile de dépasser ; ça c'est sur le premier point sur la fréquentation qui stagnerait.

Lorsqu'on regarde de près les spectacles qui sont proposés en Principauté par les différentes Institutions culturelles, par les Théâtres, le Théâtre des Muses ou le Théâtre Princesse Grace, le Théâtre des Variétés, les salles sont bien remplies, très bien remplies et ce quel que soit le nombre de représentations qui est proposé.

Sur la Nuit Blanche on avait, effectivement, organisé un premier événement en 2016, on en a tiré le bilan, un bilan plutôt satisfaisant, notamment, sur la fréquentation que l'on a estimée entre 2 500 et 3 000 personnes ce qui a été une belle opération pour cette première édition puisqu'on partait, il faut le

rappeler, dans l'inconnu par rapport à ce que pouvait être ce type d'évènements sur la Principauté. Cet évènement a bénéficié du fait d'être adossé lors de sa programmation à un événement culturel important qui est la foire « Art Monte-Carlo » qui se tenait le même week-end. Les éléments que l'on a tirés de cette expérimentation c'est que vraisemblablement l'évènement ne trouverait pas un public pour être reproduit chaque année et on avait parlé d'une programmation à minima biennale pour pouvoir éventuellement trouver sa place. La difficulté de ce type d'évènements c'est que si on reproduit toujours un peu la même chose, le public que l'on a qui était essentiellement un public local, régional, avec les publics qui étaient venus pour le salon « Art Monte-Carlo » pouvait se lasser de l'évènement.

Donc, ce qui avait été tiré comme conclusion c'est que si une nouvelle édition devait avoir lieu ce ne serait pas en 2017 mais en 2018. Reste alors à voir comment mettre en œuvre une telle programmation. La première édition ayant été organisée par la Direction des Affaires Culturelles avec le support technique de l'équipe de M.I.E., Monaco Inter Expo, qui finissant l'opération de l'exposition universelle pouvait prolonger son action pour l'organisation de la Nuit Blanche. C'est pour cela qu'aucune inscription n'a été pour l'heure portée au Budget Primitif 2017 pour cette opération.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas ou plus d'intervention...

M. Daniel BOERI.- ... Excusez-moi, une petite réponse.

Juste deux chiffres parce qu'il ne faut pas non plus rabaisser les choses, même si je le dis gentiment. Villa Sauber, on a dû fermer tellement il y avait de monde, plus de 1 200 personnes sont venues spécialement pour la Nuit Blanche ; le concert de musique

contemporaine 1 000 personnes à l'Auditorium en deux séances. L'on peut se féliciter du fait que le public n'a pas été le même que celui qui vient d'habitude car c'est un public de jeunes, un public qui vient effectivement de la région. Je voudrais dire quand même qu'il ne faut pas rabaisser ce qui a été fait. L'équipe qui l'a fait l'a bien réussi, il ne faut pas non plus que sous prétexte qu'on ne l'a pas mis dans la ligne budgétaire, on rabaisse le succès. Mais ce n'est pas grave.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Loin de moi le souci ou le souhait de vouloir rabaisser cet évènement qui a été pour ma part un succès, mais les chiffres sont ceux-là. L'estimation de la fréquentation est de l'ordre de 2 500 à 3 000 personnes, le concept qui avait été proposé c'était un cheminement le long de la nuit et le long de l'espace et, effectivement, vous avez rappelé deux évènements qui ont connu un très fort succès, mais le public s'est déplacé donc si on ajoute les deux, on peut estimer qu'à 2 500, 3 000 personnes le public a été au rendez-vous. Ce que l'on peut souligner c'est que ce public a été présent grosso modo de 19 heures jusqu'à plus de minuit presque une heure du matin, donc un public qui a répondu présent à l'ensemble de la programmation qui était proposée, je crois que cela a été un vrai succès. Mais il faut donner les chiffres tels qu'ils sont.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CELLARIO, je vous remercie, Monsieur le Doyen.

Nous allons passer au votre de ce chapitre 3 s'il n'y a pas d'autres interventions.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 – Domaine International de la Coopération

SC.4.1 Subventions

604.101 - Subventions Diverses	20.000
604.102 - O.H.I.....	67.500
604.103 - Commission Médico-Juridique.....	2.000
604.105 - Agence Inter. Energie Atomique.....	1.400.000

604.106	- Association Consuls À Monaco : ACHIM	88.000
604.107	- Accobams Secret. Fonctionnement	180.000
604.108	- Institut Droit Economique Mer	98.500
	Total du chapitre SC.4.1	1.856.000
 SC.4.2 Politiques Publiques		
604.201	- Contrib. Oblig. Org. Intern.	2.897.300
604.202	- Fondation Albert II.....	604.700
604.204	- Fondation Princesse Charlène.....	500.000
604.215	- Expo Internat. Astana 2017.....	1.500.000
604.217	- Contrib. Volont. Multi et Bilat.....	2.344.200
604.218	- Protocole Kyoto.....	356.000
604.220	- APD - Coopération Bilatérale	7.074.200
604.2201	- APD - Coopération Multilatérale.....	1.880.000
604.2202	- APD - ONG Monégasques.....	746.500
604.2203	- APD - Prévention Urgence Réhabilitation.....	760.000
604.221	- Exposition Univ. Dubai 2020.....	500.000
604.227	- Participation Iter	550.000
604.228	- Conférences Internationales.....	925.000
	Total du chapitre SC.4.2	20.637.900
	Total chapitre 4	22.493.900

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Sur ce chapitre et plus généralement sur toute la section avec un point quand même pour compléter ce qui a été dit par M. BOERI. Même s'il n'y a pas de Nuit Blanche en 2017, je ne sais pas s'il y a une ligne budgétaire pour préparer celle de 2018, donc est-ce que cela veut dire que l'on va démarrer en janvier 2018 la préparation d'avril 2018 ?

Nonobstant, sur toute cette section, je vais juste répéter en deux mots le constat fait par M. BURINI dans le rapport du Budget Primitif parce que l'évolution de cette section globale est quand même très inquiétante. Pour mémoire, en 2008, on était à 175 M€, on est passé à 215 M€ en 2012, là on a resserré les boulons, 2013 était plus bas et cette année en 2017 le bas du tableau montre 268 M€ sur cette section des interventions publiques. Donc, en gros + 30 % sur 4 ans. C'est un constat qui nous amène à réfléchir à la nécessité probablement de dispositions pour éviter cette croissance permanente et limite démesurée sous peine que ces dépenses d'interventions dépassent bientôt, par exemple, les dépenses du personnel du budget. Lorsque je lis par exemple, puisque le chapitre 4 démarre, le

rapport de politique extérieure de 2015 – j’invite mes collègues à le lire puisqu’il est au programme de la Commission des Relations Extérieures de demain – je ne peux que constater le nombre élevé d’interventions, de missions, de participations, via des aides au développement, via des coopérations avec des Instituts, via des financements de projets.

Je sais qu’il y a dans tous ces domaines une tradition monégasque d’aide, de soutien, mais la période veut peut-être qu’on aille vers un tri un peu plus sélectif de nos actions avec une coordination claire ou plus claire et peut-être avec des arbitrages, ce qui inclut la capacité à un certain moment peut-être, d’arrêter des soutiens plutôt que de les reconduire paresseusement ou d’auto justifier certaines prolongations de missions ou d’actions. Voilà, j’arrête là. Il me semblerait aussi logique et cela on peine à le trouver, d’avoir des bilans ou des comptes rendus un peu plus précis justement de tous ces investissements qui soient mis en relation avec les objectifs initiaux et la politique recherchée parce que lorsqu’on est à ce niveau, ce qui représente environ ¼ de notre budget, cela mérite peut-être de passer un peu plus de temps sur les bilans des actions.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Très brièvement puisqu’il est très tard, je rebondis sur ce que disait mon collègue Jean-Charles ALLAVENA. Moi, c’est sur les expositions internationales, je suis contre l’exposition de Milan, contre l’exposition d’Astana 2017 et contre l’exposition de Dubaï 2020. Je trouve que ces expositions ne servent pas à grand-chose sinon qu’à « graisser la patte » à quelques-uns. Je préfère ce que vous avez choisi comme communication, Monsieur le Ministre, c’est bien plus utile, comme le sport, par exemple, sachant qu’un certain nombre de chaînes retransmettent en permanence, retranscrivent les exploits de l’A.S.M. Football Club et, à un degré moindre, certes, ceux du Basketball. Cela ne coûte pas grand-chose alors que, regardez ce que l’on dépense dans les expositions internationales pour pas grand-chose. Je trouve que l’on dépense beaucoup trop.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Sur les interventions publiques, comme sur l’ensemble du budget cette année d’ailleurs, j’ai dit en déclaration de politique générale que l’Etat ne peut pas tout faire, l’Etat ne peut pas tous sponsoriser, l’Etat ne peut pas participer à toutes les opérations, l’Etat ne peut pas subventionner tous les navires, tous les projets qui sont proposés de près ou de loin aux autorités, qu’elles soient gouvernementales ou Princières. On arrive à un moment où on a, on l’a vu avec les engagements en matière de dette viagère pour les retraites, on va en parler après, on ne peut pas tout faire.

C’est le moment des arbitrages, c’est le moment des choix, Monsieur le Ministre, et ces choix, on se les applique aussi à nous en tant que Conseillers Nationaux, on ne peut pas tout demander au Gouvernement, on ne peut pas être dans la démagogie en permanence et on ne peut pas être dans « toujours plus » c’est un célèbre livre qui avait été écrit par François de CLOSETS il y a une vingtaine d’années. On est dans le toujours plus.

Il est vrai que le budget des interventions publiques représente pratiquement un tiers maintenant du budget, ce n’est pas possible, on ne peut pas continuer comme cela. Imaginez qu’on ait un problème de Recettes, qu’il y ait une difficulté sur le plan international et conjoncturel, bien que je pense que nous allons avoir une année 2017-2018 sur les marchés, porteuse, mais cela est un autre sujet. Donc on ne peut pas continuer à tout faire et à ne jamais rien arbitrer. Alors vous allez me dire que ce sont vos services qui ont préparé le budget, donc vous avez certainement arbitré beaucoup de choses, vous avez certainement répondu par la négative à beaucoup de choses, ou émis des réserves à beaucoup de demandes d’associations subventionnées. Il y a effectivement trop d’associations subventionnées, il y a trop d’associations qui veulent faire quelque chose non pas pour le principe de faire quelque chose mais pour le principe de servir leur image... Or, il faudrait réorganiser les associations, les regrouper, optimiser les démarches et j’aimerais qu’il y ait vraiment une réflexion dans ce domaine. Cela ne sert à rien de prendre ligne après ligne et d’essayer de dresser un certain nombre de procès ou de demandes ponctuelles. Je crois que c’est au Gouvernement, vous n’êtes pas responsable devant nous et d’ailleurs vous nous le faites bien savoir sur un certain nombre de sujets, vous êtes indépendants, vous êtes nommés par le Souverain, vous avez des comptes à rendre au Souverain, eh bien profitez-en pour faire des arbitrages, c’est le moment, ce n’est pas populaire mais

vous n'avez pas besoin d'être populaire. Donc nous sommes dans un pays extraordinaire pour l'Exécutif, vous n'avez pas de compte à nous rendre, c'est nous qui allons être impopulaires l'année prochaine si on prend un certain nombre de décisions, que l'on doit prendre d'ailleurs, y compris sur la réforme des retraites que je salue encore...

(Sonnerie).

... Monsieur le Ministre, votre courage politique d'avoir mis ce sujet sur le tapis.

Voilà ce que je voulais dire à cette heure tardive.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOUVION.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- L'intervention de Monsieur NOUVION m'a réveillé et je peux difficilement être en désaccord avec lui. Je crois qu'il faudrait commencer, peut-être, à regarder les organisations auxquelles nous donnons des subventions, j'en cite au hasard, mais que ce soit le Grimaldi Forum, le Musée ou l'A.C.M., et regarder l'aide qu'on leur fournit par rapport au budget entier. Lorsqu'on regarde la subvention au C.H.P.G., on retrouve à la fin du document des chiffres sur le C.H.P.G. qui indiquent la subvention que nous accordons à cette organisation, à comparer à ses dépenses totales à ses recettes totales, ce qui me paraît tout à fait normal. Pour d'autres organisations, ce n'est pas le cas puisqu'on nous informe de la somme allouée à... – je ne vais pas citer parce qu'on pourrait me dire que je n'ai pas pris le bon exemple – mais il y en a une demi-douzaine qui ont des revenus qui leur sont propres, on leur donne une subvention et moi j'aimerais bien savoir ce que cette subvention représente dans les revenus totaux de cette organisation. Je ne vais pas citer un nom ou un autre, mais je crois que d'une manière générale je serais favorable pour aller dans le sens que suggère M. NOUVION.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASQUIER.

Y a-t-il d'autres observations sur ce chapitre ?

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je peux confirmer l'accord du Gouvernement sur cette préoccupation. Je vous

entends, je vous confirme que je ne serai pas un Ministre d'Etat populaire et qu'effectivement il y aura un peu plus d'arbitrage l'année prochaine. Vous risquez d'être, comme nous, soumis à une grande pression et il ne faudra pas, à ce moment-là, lâcher parce que vous ne nous avez pas toujours habitués à un très grand soutien du Gouvernement dans ce genre de situation, mais c'est vrai que l'on a trop, beaucoup trop, d'interventions publiques dans des domaines multiformes, illisibles et je pense que l'on pourrait rationaliser. La question qui va se poser c'est : comment le faire ? Trouver la bonne méthode. Alors, M. PASQUIER en a suggéré une, mais il faut trouver quelque chose qui soit suffisamment objectif pour pouvoir rentrer dans ce dossier important de façon rationnelle et certaine en tous les cas pas incertaine. On vous a entendu et on essaiera d'en tenir compte.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense, Monsieur le Ministre, que certes nous aurons des pressions à subir, mais nous ne serons pas les seuls si vous décidez de vous attaquer là où il faut faire les économies justement. On sera d'accord s'il est envisagé de les faire là où il faut les faire. Si on les fait que sur une partie de là où il faut les faire, peut-être qu'en effet on risque de ne pas être d'accord, mais je souhaite qu'on le soit, cela voudra dire qu'on aura tous résisté aux pressions.

M. le Ministre d'Etat.- Là aussi, c'est le problème de méthode dont je vous parle. On peut le faire ensemble si vous voulez, mais on risque de ne pas forcément avoir les mêmes impératifs et si vous ne suivez pas... donc on peut peut-être engager un dialogue sur ces interventions publiques.

D'ailleurs M. BURINI avait dans son rapport suggéré le cantonnement de la liquidité opérationnelle du Fonds, c'est une très très bonne précaution en cas de diminution de nos recettes si, pour des raisons « X », « Y », nos dépenses diminuaient et donc on aurait besoin de diminuer nos interventions et puisque nécessité faisant loi, ce serait probablement plus facile de le faire comme cela mais on peut déjà commencer, y compris en excédent budgétaire, parce que je crois qu'il y en a beaucoup trop et je ne suis pas sûr que cela serve les intérêts de quiconque d'avoir autant d'argent public distribué de cette façon-là. C'est un débat que l'on aura besoin de reprendre.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?
S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.
(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 – Domaine Educatif et Culturel

SC.5.1 Subventions

605.101 - Orchestre Philharmonique Monaco.....	8.386.000
605.1012 - Opéra de Monte-Carlo.....	1.921.000
605.102 - Commission Nationale UNESCO.....	4.000
605.103 - Comité National Arts Plastiq.	14.000
605.104 - C.I.M.....	5.800
605.105 - Musée Océanographique.....	6.035.000
605.106 - Institut Paléontologie Humaine.....	181.400
605.108 - Université de Nice.....	30.000
605.109 - Rencontres Philosophiques Monaco.....	600.000
605.110 - Jeunesse Avenir.....	8.500
605.112 - Studio de Monaco.....	22.400
605.113 - Scouts et Guides de Monaco.....	52.700
605.115 - Coeurs Vaillants.....	57.300
605.116 - Jeunesse Catholique.....	14.000
605.117 - Subventions Diverses.....	481.700
605.122 - Comité Nat. Traditions Monégasque.....	1.800
605.124 - Cie de Ballets de Monte-Carlo.....	8.105.000
605.125 - Centre Jeunesse Princesse Stéphanie.....	721.500
605.126 - Assoc. des Jeunes Monégasques.....	95.300
605.128 - Académie Langues Dialectales.....	9.200
605.129 - Assoc. Foi Action Rayonnement.....	226.400
605.131 - Spectacles du Fort Antoine.....	160.000
605.132 - Archives Audiovisuelles.....	1.023.800
605.133 - A.P.E.E.M.....	9.800
605.137 - Printemps des Arts.....	1.341.000
605.138 - Théâtre Princesse Grace.....	1.212.000
605.139 - Garden Club.....	195.500
605.141 - Culture - Contributions.....	1.526.000
605.1 42 - Divers Contributions.....	10.000
605.1 43 - Médiarama - Le Logoscope.....	11.200
605.144 - Aides diverses Cultes.....	30.000
605.145 - Fondation Prince Pierre.....	563.400
Total sous chapitre SC.5.1	33.055.700

SC.5.2 Politiques Publiques

605.220 - Etabl. d'Enseignement privé	10.378.100
605.230 - Voyages écoliers - Projet Jeunes	149.000
6 05.234 - Programme Jeunesse	72.000
	Total sous chapitre SC.5.2 10.599.100
	Total chapitre 5 43.654.800

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Tout à l'heure j'ai félicité l'excellent travail de la Direction des Affaires Culturelles et je voudrais à présent saluer, pour son formidable dynamisme, le Théâtre des Muses qui est une toute petite structure qui vient augmenter le nombre de nos rendez-vous culturels. Ce théâtre propose un autre style de programmation, complétant parfaitement notre programme culturel et il mériterait d'être soutenu financièrement, de façon conséquente, afin qu'il puisse perdurer. Je sais qu'on vient de parler d'économies....

(Rires).

... mais ce n'est pas une grosse subvention qui est attribuée à ce théâtre. Je sais que je tombe mal, mais je tenais à parler de ce petit théâtre qui représente quand même bien notre population monégasque.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous confirme, Madame AMORATTI-BLANC, que nous avons résisté à la tentation et aux pressions qui nous invitaient à donner une subvention à ce petit théâtre en invitant ce petit théâtre à essayer d'avoir une programmation commune avec le Théâtre des Variétés. Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas au moins travailler ensemble. Alors on m'a expliqué que cela n'était pas possible mais du coup on n'a pas donné, donc on a résisté et il faudra que de votre côté si vous souhaitez nous aider, que vous résistiez aussi.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je trouve cela

bien dommage.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, c'est dommage mais nous avons économisé 100 000 €, alors vous me dites qu'effectivement ce n'est pas grand-chose mais...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ... je pense que cette somme est quand même conséquente pour ce petit théâtre.

M. le Ministre d'Etat.- Si on le fait systématiquement je vous assure qu'on arriverait à de réelles économies.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Vous auriez pu économiser 100 000 € sur autre chose.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Je voudrais juste apporter un complément d'information sur le Théâtre des Muses qui a, effectivement, une programmation et un public important, il reçoit un aide de la part de l'Etat. On a résisté à l'augmentation très sensible qui était demandée de cette aide, mais il reçoit une aide de 100 000 € de la part de l'Etat.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 – Domaine Sociale et Sanitaire

SC.6.1 Subventions

606.101 - Croix-Rouge Monégasque	2.739.200
606.102 - Amicale des Donneurs De Sang	32.000
606.113 - Société Protectrice Animaux.....	71.400
606.114 - Subventions diverses	703.200
606.115 - Fight Aids.....	130.000
606.119 - D'Amorepsy Monaco.....	80.100
606.120 - Fondation Flavien Nouv. Espoir	50.000
606.129 - Jeune J'écoute.....	450.000
606.137 - AMAPEI - Caps	1.487.200
Total sous chapitre SC.6.1	5.743.100

SC.6.2 Politiques Publiques

606.203 - Prestation Sociales aux Etud. Monégasque.	250.000
606.204 - Gratifications & Aides Soc.....	405.000
606.205 - Bourses d'Etudes.....	2.793.000
606.206 - Prévention Médico-Sociale.....	658.800
606.207 - Aide à la Famille	170.000
606.208 - Fonct. Centre Medico-Psycholog.....	727.700
606.209 - Aide Travailleurs-Ind. Auxil.	1.638.400
606.211 - Amélioration Habitat.....	100.000
606.212 - Médecins - Indemnité Compensatoire	65.000
606.217 - Ctre de Coordin Gérontologique.....	404.200
606.218 - Structure d'accueil Spéranza	685.800
606.219 - Formation Professionnelle.....	429.000
606.221 - Ctre Acc. Thérap. Temps Partiel	549.300
606.222 - Aide Nationale Au Logement.....	8.600.000
606.223 - Mes. Mobilité Per. Handicapées	610.000
606.224 - Bonif. Prêts Accession Propriété	5.000
606.225 - Unité Psy. & Psycho. Médic.....	797.900
606.226 - Intérêts Prêts Etudiants	10.000
606.227 - Fonds Retraite et Prévoyance	5.000.000
606.228 - Aide à l'Installation Profess.	600.000

606.229 - Aide à l'Installation Artistes	70.000
606.238 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés.....	639.800
606.242 - Alloc. différentielle de Loyer.....	2.300.000
606.246 - Colonies de Vacances.....	55.000
	Total sous chapitre SC.6.2 27.563.900
	Total chapitre 6 33.307.000

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

A cette heure tardive alors que l'on commence à évoquer des économies, je voudrais quand même faire une intervention sur les bourses d'études.

L'enseignement n'a pas de prix et représente un des meilleurs investissements que peut faire un pays, je crois que c'est M. PASQUIER, entre autres, qui nous avait dit cela. Avec près de 2,8 M€ prévus au Budget Primitif 2017 au titre des bourses d'études, il est clair que l'Etat monégasque n'est pas en reste. Un travail remarquable est fait chaque année par les Services de l'Education Nationale pour traiter au plus vite les demandes de bourses, allant jusqu'à relancer régulièrement les candidats pour obtenir l'intégralité des pièces requises. Sur l'année 2015/2016, 611 candidats ont bénéficié d'une bourse, 52 % de Monégasques et il faut souligner que 74 % du montant total des bourses a été attribué à ces étudiants monégasques.

Récemment, vous nous avez communiqué les barèmes des bourses d'études pour l'année 2016/2017, à la lecture de ceux-ci il ressort que la distinction pour le calcul du montant des bourses prend en compte l'éloignement de Monaco, c'est vrai, mais avec seul distinguo les établissements situés dans le Département des Alpes-Maritimes et en dehors du Département.

Comme d'autres l'ont fait avant moi, j'insiste sur la nécessité de stratifier le montant des bourses allouées non pas sur le seul critère du Département mais sur l'éloignement réel de Monaco, que ce soit sur le territoire français mais encore plus pour les établissements situés à l'étranger et surtout pour ces derniers sur la prise en compte des frais réels de scolarité.

Si ce travail peut être aisément réalisé pour les établissements français, je reconnais que la tâche est plus ardue concernant les établissements à l'étranger. Je sais que le travail est en cours et que pour cela les services de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports se sont rapprochés des services français compétents. J'attends donc avec intérêt les conclusions de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports qui, à n'en pas douter, amèneront à envisager des modifications du règlement d'attribution des bourses d'études.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très rapide. Je souscris, bien évidemment, aux propos de mon collègue ROBINO, je voulais simplement vous faire remarquer que dans les deux années qui viennent nous allons dépenser plus d'argent pour les abris pour les animaux que pour les bourses d'études.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Deux interventions sur cette partie. La toute première qui va concerner la sous-section qui est globale aux subventions, juste pour saluer – pour ma part, je suis en contradiction avec ce qui vient de se dire – le travail fait par l'ensemble des associations, qui complète tout à fait le travail fait par le Gouvernement aussi parce que c'est totalement complémentaire aux différentes prestations et puis

également l'occasion de citer l'A.M.A.P.E.I. qui fête cette année ses 50 ans. Cela montre aussi qu'il y a des choses qui durent et qui durent longtemps et qui rendent un réel service à la Principauté.

Deuxième point, certains l'ont déjà évoqué, cela va, j'imagine, être repris, le fonds de retraite et prévoyance sur l'article 606 227 qui est la deuxième sous-section. Nous en avons beaucoup discuté, bien sûr, au cours de nos séances privées et, en tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je ne pouvais pas ne pas intervenir sur le sujet.

Pour commencer, j'avais eu l'occasion de le dire mercredi dernier au cours de mon intervention de politique générale, je voudrais saluer la présence de cet article dans la liasse budgétaire. Oui, saluer par ce geste la décision de Monsieur le Ministre, vous répondez à ma demande faite au cours des débats du Budget Primitif 2016 d'ouvrir les dossiers de la dépendance et de la retraite de la Fonction Publique. Au moins à ce titre, je vous remercie.

Ensuite, vous le savez, regrouper ces deux dossiers dans un seul article est pour moi un non-sens. La retraite de la Fonction Publique concerne les salariés du secteur public, la prévoyance, l'ensemble des résidents de la Principauté. Il est impératif de dissocier ces deux articles en deux, avec chacun une dotation propre.

Il faut aussi évoquer l'ouverture de crédit de 5 M€. Pourquoi pas 1 M€ ? Pourquoi pas 100 M€ ? En fait la grande question, avant même de parler de la somme qui va être consacrée à ces domaines, c'est peut-être de parler des principes de gestion de ces sommes. Il y a une chose qui est indispensable, il faut arriver à sanctuariser les sommes qui seront consacrées à ces sujets et tant que celles-ci seront dans le budget de l'Etat, rien ne pourra nous garantir que ces sommes ne seront pas utilisées à d'autres destinations.

Aussi, quelle solution technique devons-nous mettre en place ? La création d'une caisse de retraite de la Fonction Publique gérée par des spécialistes et si oui lesquels ? Un fonds spécifique géré par un établissement public comme l'O.P.S. par exemple ? Et comme je ne suis pas expert dans toutes ces questions, bien sûr, je reste à votre écoute.

Enfin et pour finir, à hauteur de combien faut-il abonder ce fonds ? Mais pour cela je ne peux pas répondre, les élus n'ont pas été rendus destinataires d'acteurs de simulation sur 10, 20 ou 30 ans. Vous avez proposé, Monsieur le Ministre, une réunion début 2017 pour partager ce dossier entre nous, il le

faut, c'est urgent et je vous remercie encore.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le domaine des retraites je souhaiterais vous poser une question Monsieur le Ministre d'Etat, concernant le départ des fonctionnaires à la retraite. Vous n'êtes pas sans ignorer que les fonctionnaires peuvent anticiper leur départ de la Fonction Publique, dès l'âge de 50 ans pour les hommes, tout autant qu'ils aient effectué 15 années de service effectif, pour les femmes, même plus tôt, dès lors qu'elles ont une personne à charge. La pension des hommes et femmes étant bien entendu calculée en fonction du nombre d'années effectuées.

Lors de leur demande pour partir à la retraite, ils sollicitent de l'Administration l'octroi de classes indiciaires dites de bonification, une sorte de prime de fin d'activité, ce nombre de classes variant en fonction de la catégorie dans laquelle le fonctionnaire a évolué, cela peut aller de 2 à 4 classes. Depuis des années, des rumeurs reviennent régulièrement brouiller leur esprit, comme quoi cet avantage pourrait disparaître et dernièrement vos propos dans la presse ne les ont pas rassurés. J'aimerais ce soir que vous puissiez, Monsieur le Ministre d'Etat, justement, rassurer ces fonctionnaires sur cet aspect non négligeable et si important pour eux, car s'il y a une élite au sein de l'Administration, il y a également de petites fourmis pour qui cet avantage, même si minime soit-il, est très important pour leur vie de retraité.

Pour avoir une idée, pour un fonctionnaire de catégorie B, qui est la catégorie la plus représentée au sein de l'Administration, une classe représente selon l'échelle entre 80 et 120 euros, vous imaginez la ruine pour l'Etat

Dans cette hypothèse selon laquelle cet avantage pourrait disparaître, ce que je n'envisage pas un seul instant, elle aurait pour conséquence qu'une majorité de fonctionnaires reculeraient l'âge de départ à la retraite, et donc par ricochet, d'empêcher le recrutement de nouveaux fonctionnaires monégasques.

N'oublions pas que de tout temps la Fonction Publique a été le principal employeur de nos nationaux.

J'attends votre réponse, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous ai dit qu'on allait consacrer une Commission Plénière d'Etude spéciale sur les retraites. Je vous confirme trois points.

Le premier c'est qu'on fait cette séparation que vous avez suggérée et qui est tout à fait juste entre la prévoyance et les retraites.

Le deuxième point c'est qu'on cantonne à l'intérieur du Fonds de Réserve Constitutionnel 130 M€ pour les retraites, cela représente deux années d'écart de déséquilibre entre les cotisations et le versement des retraites.

Le troisième point c'est qu'on parle de tout cela, absolument de tout cela, ensemble, à partir de l'année prochaine, étant entendu, je le répète, qu'il n'y a pas d'urgence. En disant qu'il n'y a pas d'urgence je confirme ce que disait M. BURINI, c'est que le système actuel continue à s'appliquer et c'est ensemble – parce que je pense qu'il nous faudra une loi – qu'on prendra les mesures qui toucheront l'ensemble du système des retraites dans la Fonction Publique.

Mais, actuellement je vous confirme les trois points que j'ai déjà développés dans mon intervention.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-
Ministre des Finances et de l'Economie.-* Peut-être par rapport à l'intervention de M. POYET, juste pour souligner que sauf erreur de ma part une étude avait fait l'objet d'un envoi dans le cadre des réponses du Gouvernement aux questions du Conseil National en séance privée...

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui, on a envoyé des actuaire.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- D'abord, Monsieur le Ministre, je voulais vous dire qu'il ne soit jamais question d'argent entre nous...

(Rires).

... Pour poser un problème, on n'a pas besoin de poser 5 M€, ce n'est pas à 00 heure 45 qu'on va trouver la solution, je suis tout à fait d'accord avec vous, on se revoit sur les modalités juridiques, le montant, etc... Merci, pour la ligne « Retraite et Prévoyance », c'est tout ce que j'ai à dire, on ne va pas ce soir trouver les solutions, on se voit en janvier ou en février.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, à la rentrée.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI, vous souhaitez intervenir ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Non, non Monsieur le Président, je pense que les débats ont été longs, c'est un sujet important que l'on pourra aborder ensemble. En effet, je partage totalement l'opinion de Marc BURINI.

M. le Président.- Merci.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Je ne vais pas dire grand-chose de nouveau mais je tenais moi aussi à vous remercier d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour et d'avoir créé déjà une ligne. Je suis d'accord avec mes collègues. Pendant que nous avons des années excédentaires, c'est le bon moment de s'y attaquer. Vous avez choisi de créer un groupe de réflexion et de partager ensemble les études qui seront faites sur ce sujet, donc je vous en remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Ce qui vient de se passer nous laisse plein d'espoir, cela veut dire que les Conseillers Nationaux peuvent émettre plein de vœux en se disant que, d'ici dix ou quinze ans, ils pourront se réaliser. Il y a au moins quinze ans, Monsieur le Ministre, des élus, ils ne sont plus tous ici, souhaitaient cette concrétisation, on passait pour des dingues, on nous disait que cela était impossible. Donc, aujourd'hui, nous sommes très heureux de votre initiative, de votre volonté.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Colle, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Juste pour apporter un petit élément de réponse sur la question qui a été posée sur les bourses et vous confirmer qu'effectivement une étude est en cours, l'objectif étant de pouvoir présenter à la Commission Nationale des Bourses d'Etudes du mois de mars des éléments de cette étude et une éventuelle proposition de modification du règlement qui s'appliquerait pour la rentrée 2017.

M. Christophe ROBINO.- Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 Domaine Sportif

SC.7.1 Subventions

607.101 - Centre Formation ASM FC.....	2.119.300
607.103 - Comité Antidopage	130.000
607.105 - Yacht Club de Monaco.....	900.000
607.107 - Subventions Diverses	574.100
607.108 - Tennis Club	229.000
607.110 - Fédération Motonautique.....	60.200
607.117 - ATP.....	74.500
Total chapitre SC.7.1	4.087.100

SC.7.2 Politiques Publiques

607.202 - Sport Scolaire.....	996.600
607.203 - Comité Olympique	1.934.700
607.204 - Aide Aux Sportifs/Haut Niveau.....	380.000
607.208 - Bourses Sportives	100.000
Total chapitre SC.7.2	3.411.300
Total chapitre	7.498.400

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président, je vais être très rapide.

En fait je voulais faire une intervention sur le petit terrain de jeu qui est au Quai Antoine 1^{er} au niveau

de l'Ecole Internationale. A qui appartient-il ? Est-ce qu'il est à l'Ecole Internationale ? Puisqu'il est situé sur la voie publique.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.*- Il appartient au Domaine Public de l'Etat.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Et est-ce qu'il ne serait pas possible d'ouvrir ce terrain qui est réservé je pense à l'Ecole Internationale en règle générale, à nos jeunes comme terrain de sport afin qu'il puisse justement jouer au basket, au football, etc... Cela m'a été demandé par plusieurs adolescents.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est sur le Domaine Public de l'Etat mais c'est entièrement entretenu, aménagé et installé par l'Ecole Internationale. En fait on leur a prêté le terrain.

M. le Président.- D'accord, et il n'y a pas de désaffectation sur ce terrain.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vais passer la parole à Monsieur CELLARIO, mais il est vrai qu'il peut y avoir un problème de responsabilité en cas d'accident.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Donc il n'y a pas de possibilité pour nos jeunes d'utiliser ce terrain ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il me semble que non.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- C'est dommage.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'écoutais avec attention la réponse de Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre qui a dit « je crois que nous prêtons... » c'est bien ce que vous avez dit non ?

(Rires et brouhaha).

... Je n'aime pas ce mot « prêter » !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On le loue, mais il faut voir l'intérêt de cette école internationale, nous en sommes tous conscients, je ne pense pas que c'est ce qui ramène le plus de recettes dans les caisses de l'Etat.

M. Bernard PASQUIER.- Mais enfin, est-ce que vous êtes d'accord quand même sur le principe que lorsqu'on a une école qui est une école pour profit, il y a des investisseurs, il y a des gens qui font payer des sommes qui sont loin d'être négligeables aux étudiants, pourquoi nous, les Monégasques, les pauvres, on va donner des subventions aux riches ? Je ne comprends pas ! Vous pouvez m'expliquer s'il vous plaît ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je ne connais pas le prix de la location.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Oui, je sais lorsqu'on arrive à cette heure si tardive on devrait passer tout très vite à la fin, ce n'est pas sérieux, je suis désolé, mais il fallait aller plus vite avant. Donc je fais mon intervention parce que je suis quelqu'un de sérieux je vais jusqu'au bout et moi cela ne me dérange pas de rester jusqu'à 3 heures du matin s'il le faut.

Plus concrètement j'ai une question à poser au Gouvernement, plus précisément à Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, y a-t-il actuellement des discussions en cours avec les communes limitrophes, notamment avec la ville de Beausoleil, pour la recherche d'un espace multisports ? Parce que nous en avons bien besoin et que nous avons intérêt à trouver des solutions.

Merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Comme je l'avais déjà indiqué précédemment, oui, effectivement, on ne s'interdit aucune hypothèse, aucune solution et donc cela fait partie des hypothèses de travail que nous avons dans le cadre des réflexions liées à la restructuration du Stade Louis II.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Conseiller, c'est ce que vous nous aviez dit en privé, mais j'aime bien que cela soit dit en public parce que si nous oublions, le public s'en souviendra.

Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 8 – Organisation de Manifestations

SC.8.1 Subventions

608.103 - Festival Int. Tv / Médiax.....	4.150.000
608.104 - Epreuves Sportives Automobil.	20.260.000
608.112 - Festival Mondial Théâtre Amat.	645.000
608.116 - Exploit. Grimaldi Forum S.A.M.	6.650.000
608.130 - Expositions Florales	15.000
608.132 - Manifestations Sportives.....	1.060.200
608.134 - Monaco Inter Expo	485.000
608.137 - Evénement Cult. Grimaldi Forum.....	3.400.000
Total sous chapitre SC.8.1	<u>36.665.200</u>

SC.8.2 Politiques Publiques

608.201 - Manifestations Nationales	622.600
608.205 - Congrès - Réceptions	885.000
608.206 - Congrès - Contributions.....	1.400.000
608.207 - Manifestations Culturelles.....	485.000
608.213 - Animation	60.000
Total sous chapitre SC.8.2	<u>3.452.600</u>

Total chapitre 8 40.117.800

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 9 – Aide Industrie Commerce et Tourisme

SC.9.1 Subventions

609.117 - Monaco Economic Board	990.000
609.119 - Coordin. Communes Limitrophes.....	630.000
Total sous chapitre SC.9.1	<u>1.620.000</u>

SC.9.2 Politiques Publiques

609.201 - Aide Commerce.....	300.000
609.202 - Aide Industrie	2.100.000
609.204 - Bonifications de Prêts	68.000
609.208 - Etudes Economiques.....	1.565.800
609.214 - Intervention Economique.....	3.125.500
609.218 - Exploitation Gare.....	1.575.000
609.221 - Participation Réseau Télé.....	350.000
609.223 - Communication.....	4.470.000
Total sous chapitre SC.9.2	<u>13.554.300</u>
Total chapitre 9	<u><u>15.174.300</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 10 – Développement Durable

SC.10.1 Subventions

610.101 - Associations Devel. Durable.....	130.000
Total sous chapitre SC.9.2	<u>130.000</u>

SC.10.2 Politiques Publiques

610.201 - Aide Développement Durable.....	1.767.000
610.202 - Transition Energetique	5.000.000
Total sous chapitre SC.9.2	<u>6.767.000</u>
Total du chapitre 10	<u>6.897.000</u>
Total de la sous section IV	<u><u>22.071.300</u></u>

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci.

La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports agit dans de nombreux domaines au profit des jeunes, tant en matière scolaire que dans la lutte contre les conduites addictives. Elle propose d'un côté les aides et les soutiens visant à favoriser l'intégration scolaire des enfants handicapés ou en grande difficulté, parmi lesquels l'affectation d'auxiliaires de vie ou l'activation de dispositifs d'éducation ou de scolarisation individualisés. Elle met en place des actions en faveur des jeunes pour les sensibiliser aux risques encourus par les addictions au tabac, à l'alcool, aux drogues, ainsi que d'apprendre à se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles, le harcèlement scolaire.

C'est dans cet esprit de prise en compte de préoccupations ciblées de nos enfants que je trouve qu'il serait judicieux et très utile de mettre en place, en lien avec la Direction de l'Environnement, par exemple dans le cadre des Comités d'Education à la Santé, à la Citoyenneté, des actions de sensibilisation face aux risques liés au changement climatique et aux engagements pris par le Souverain lors de la COP21 à Paris en 2015 dont je rappelle le texte fut ratifié à la majorité absolue dans ce même hémicycle en octobre dernier.

Les ambitions et les enjeux de cet accord international sont essentiels pour le futur de notre planète et les enfants sont les réalisateurs majeurs de la mise en place et des respects des mesures prises dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030 par rapport à leur niveau de 1990. Pour atteindre cet objectif il ne suffira pas de changer les chaudières, de développer la mobilité ou de construire une nouvelle usine d'incinération, il faudra avant tout en amont changer les mentalités en éduquant les plus jeunes d'entre nous.

Je suis donc convaincu que de croiser les connaissances des experts de la Direction de l'Environnement avec les structures de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports déjà rodée aux méthodes de sensibilisation des jeunes, serait une avancée essentielle.

Aussi, je souhaiterais que soit ajouté aux mesures destinées à la mobilisation et à la sensibilisation de la communauté monégasque comme la démarche du Livre Blanc, la communication pour les actions de

formation à la maîtrise en énergie, un volet destiné aux jeunes et aux scolaires de la Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BARILARO.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, en ce qui me concerne et je ne vais pas empiéter sur le domaine de Monsieur CELLARIO, effectivement, nous en avons parlé entre nous, cela a été envisagé puisque, comme je l'ai rappelé la dernière fois, la transition énergétique c'est l'affaire de tous et si chacun n'y met pas un peu du sien, on n'y arrivera pas.

J'en ai déjà parlé rapidement de manière informelle avec Mme BONNAL sur l'intérêt qu'il y aurait de travailler sur la sensibilisation des enfants sur les changements climatiques et sur la transition énergétique. Elle s'est montrée plutôt favorable, et nous devons nous revoir à ce sujet, mais auparavant elle devait se rapprocher de son Département de tutelle et donc pour l'instant c'est très prématuré puisque le Livre Blanc n'est pas encore terminé. Je pense que dans le premier semestre de l'année prochaine mon Département demandera au Département de l'Intérieur de se réunir à ce sujet.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Pour rappeler en complément que la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et vous l'avez indiqué, participe et développe énormément d'actions de sensibilisation des jeunes sur diverses problématiques.

Il faut rappeler les engagements et les objectifs de développement durable que l'on a et qui vont bien au-delà de la seule problématique de la transition énergétique, cela fait également partie des éléments de sensibilisation qu'il faut développer. Je crois qu'il faut aussi rappeler le certificat environnement santé qui a été mis en place l'an dernier en partenariat avec le Centre Scientifique, là aussi pour sensibiliser les élèves de la Principauté à cette problématique des effets du changement climatique sur les organismes

et éventuellement sur la santé humaine, toutes des actions qui développent la sensibilisation des élèves sur cette problématique générale.

Je crois qu'il faut d'une manière générale ne pas avoir peur de développer notre imagination et de développer le maximum d'actions puisque c'est cette série d'actions qui, ajoutées les unes aux autres, permettra de faire la réelle prise de conscience des futurs adultes de demain que constituent les jeunes d'aujourd'hui.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur ROBINO, soyez concis je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Je vais être très concis. Il me semble, ayant assisté à la remise des prix de l'Ecole St Charles, qu'il y a des initiatives qui sont

M. le Secrétaire Général.-

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Chap. 80 – Comptes d'Opérations Monétaires :

	Dépenses	Recettes
80 – Comptes d'Opérations Monétaires	1.500.000	3.000.000

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

En séance privée j'avais demandé au Gouvernement qu'il ait la gentillesse de prévoir avec le Conseil National, M. BURINI avait suggéré que ce soit au moment de la clôture, une réunion d'explication et de pointage sur les Comptes Spéciaux du Trésor.

Les Comptes Spéciaux du Trésor ont un rôle tout à fait important dans le cadre du budget et M. PASQUIER a souligné que cela reflète les dépenses et les recettes en matière budgétaire. Les Comptes Spéciaux du Trésor sont techniquement très intéressants et politiquement aussi très instructifs.

Donc pour l'ensemble des collègues j'avais demandé qu'il y ait une réunion consacrée aux Comptes Spéciaux du Trésor, j'aimerais qu'elle soit programmée, sur le principe d'abord que vous nous

prises, du type « école verte » si je me souviens bien et qui, effectivement, vont dans ce sens.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Nous passons à présent aux Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Secrétaire Général, nous passons aux Comptes Spéciaux du Trésor.

redonnez votre accord et qu'elle soit programmée, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie ainsi que Madame VATRICAN.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Juste pour vous demander Monsieur le Président, vous mettez tous les Comptes Spéciaux du Trésor en même temps ou bien ligne par ligne ?

M. le Président.- Ligne par ligne, Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Parfait.

M. le Président.-

S'il n'y a plus d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 81 – Compte de Commerce :

	Dépenses	Recettes
81 – Compte de Commerce.....	22.600.000	4.593.500

M. le Président.- Merci

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 81 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 82 – Comptes de Produits Régulièrement Affectés :

	Dépenses	Recettes
82 – Comptes de Produits Régulièrement Affectés	50.940.500	64.648.700

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 82 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 83 – Comptes d'Avances :

	Dépenses	Recettes
83 – Comptes d'Avances	5.660.000	5.837.000

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 83 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 83 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 84 – Comptes de Dépenses sur Frais Avances de l'Etat :

	Dépenses	Recettes
84 – Comptes de Dépenses sur Frais Avances de l'Etat	2.966.500	2.610.500

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

Chap. 85 – Comptes de Prêts :

	Dépenses	Recettes
85 – Comptes de Prêts	62.470.000	1.283.300

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ALLAVENA, je vous en prie.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je voudrais poser une question puisqu'on voit effectivement une ligne qui est la 8561 sur le Prêt UVET qui est à nouveau à zéro, mais la question elle vient de plus loin puisqu'hier soir, même si je n'étais pas là, je me suis intéressé à ce qui s'était dit et on m'informe que l'on n'a pas parlé de l'usine hier soir.

Monsieur le Ministre vous avez accepté de rouvrir au cours de l'année un dossier que beaucoup considèrent comme verrouillé, vous avez fait faire une étude, on a parlé de cette étude en Commission Plénière d'Etude, à l'issue de la Commission Plénière d'Etude vous nous avez dit « pour l'instant, je n'ai pas changé d'avis malgré les éléments » mais on s'est quitté en laissant le dossier ouvert parce qu'on attendait un certain nombre d'éléments complémentaires. Là on n'en parle pas du tout, on lit dans votre rapport et dans ce que vous avez prononcé mercredi dernier, deux lignes, qui disent qu'on a toutes les chances de maintenir l'usine *in situ*. Sauf erreur de ma part il y a eu un tweet du Gouvernement Princier, le soir même, disant que le Ministre d'Etat annonce le maintien de l'usine à Monaco. Bien ! Je n'ai pas de souci sauf que cela va un peu vite, sachant que ce sujet, nous ne l'avons pas abordé du tout. Donc, dites-moi que

le dossier n'est pas clos, dites-moi que la conclusion de notre Commission Plénière d'Etude est toujours valide et que les éléments complémentaires dont on a parlé, on va les recevoir et qu'à ce moment-là il y aura des décisions.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur ALLAVENA, à une heure du matin...Je pensais pouvoir éviter cela.

Premier point sur la question de Monsieur NOUVION, oui, bien sûr, le Gouvernement est à votre disposition pour organiser dans un format *ad hoc* parce que ce n'est pas une Commission Plénière d'Etude mais avec les Conseillers qui le souhaitent, une réunion d'information sur le fonctionnement des Comptes Spéciaux du Trésor, c'est un élément très important du budget, je le confirme. Donc, à votre disposition, pas de problème.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Sur UVET moi je vous avais dit ma conviction et j'avais soulevé notamment les difficultés conventionnelles avec la France sur le fonctionnement en France, sur la prise par la France du traitement de nos déchets, parce qu'ils nous soumettaient à des conditions qui étaient, pour moi en tant que diplomate, tout à fait inacceptables. On ne peut pas être dans une situation où à tout moment ils peuvent nous dire qu'ils ne prennent

pas nos déchets. Je vous l'avais expliqué, je trouvais que cela était dangereux de se retrouver un jour en Principauté avec des montagnes de déchets parce qu'on n'avait plus la capacité de les traiter.

En revanche, donc le premier point de conclusion de la Commission Plénière d'Etude pour le Gouvernement, c'était qu'on se dotait d'une capacité de traitement des déchets en Principauté.

Le deuxième point de conclusion, c'est qu'il fallait nécessairement faire une opération tiroir et que le Gouvernement regardait la possibilité de non pas construire une nouvelle usine sur l'ancienne qui coûte cher et qui n'aurait jamais été adaptée, mais regarder les possibilités d'avoir un site dédié pour permettre une usine qui respecte les derniers critères des innovations en matière de traitement et de valorisation des déchets. On vous a dit qu'on vous ferait des propositions et qu'on en reparlerait.

Le troisième point qui était une de vos propositions qui était de regarder s'il y avait la possibilité, à l'intérieur de ce traitement des déchets, d'imaginer une sous-catégorie de déchets qui était le traitement des déchets organiques et donc de regarder avec la France et avec les communes limitrophes la possibilité de faire un centre de valorisation des déchets organiques où en échange des déchets que la Principauté de Monaco prendrait dans les communes limitrophes, ils prendraient en retour nos déchets organiques. Donc, voilà à peu près l'économie générale du projet tel qu'il est maintenant.

Donc ces trois points sont à l'étude, sont en discussion, nous allons avoir le 12 janvier prochain des discussions avec la France, notamment sur cette question et on informera des décisions prises.

Madame GRAMAGLIA m'a donné tout à l'heure l'étude dont je vous avais parlé à savoir combien de temps avons-nous devant nous avant de prendre des décisions en termes de rénovation, de restructuration ou de reconstruction d'une centrale. L'étude nous dit que nous avons environ 7 à 8 ans devant nous à un coût qui n'est pas négligeable de 2 M€ ou 3 M€ par an. Donc, il n'y a pas d'urgence, c'est comme sur les retraites, mais il va falloir s'y attaquer et le plus tôt sera le mieux.

Je pense que dans le premier semestre nous serons en mesure de disposer de tous les éléments nécessaires à la décision.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Si je vous entends bien, et je vous remercie de cette conclusion, cela veut dire qu'on est dans les dispositions de la fin de la Commission Plénière d'Etude, on continue à discuter, on prend le temps, la non inscription budgétaire est un signe qu'on prend le temps, la décision n'est pas verrouillée, on poursuit les discussions avec la France parce que même si les éléments que vous citez étaient présents à la Commission Plénière d'Etude vous aviez des éléments d'indication, pas de certitude sur ce refus de traiter, donc on va avancer là-dessus, il n'y a pas de problème, cela veut donc dire que le tweet était hâtif !

M. le Ministre d'Etat.- Non, ma conviction reste entière. Je ne sais pas d'où vient ce tweet, enfin c'était le résultat de nos discussions...

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Vos convictions sont parfaitement respectables, j'espère que vous arriverez à nous les faire partager, je crains que ce ne soit pas le cas aujourd'hui pour un certain nombre d'élus.

M. le Ministre d'Etat.- Moi je suis toujours prêt à négocier des accords avec la France ce n'est pas compliqué. En l'espèce ce n'est pas la France c'est la région autour et c'est un peu plus compliqué. Donc, je vous dis mon sentiment personnel : ce serait prendre un risque inutile que de retirer cette capacité. En revanche, on peut la dimensionner de telle façon à ce qu'évidemment on ne prenne aucun risque sur le plan de la santé, mais qu'on puisse retirer 30 % à 40 % des déchets organiques qui pourraient être traités ailleurs. On est sur cette pente- là, mais la décision n'est pas prise, je vous le confirme.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je rejoins tout à fait les propos de Jean-Charles ALLAVENA et je constate que l'on a encore inscrit cette année 60 M€ pour l'UVET.

L'an dernier il me semble me souvenir qu'on avait soulevé exactement le même problème, à environ à la même heure du matin, vous n'étiez pas là mais c'était presque la même chose, et M. GRINDA qui était présent s'était alarmé et le Ministre d'Etat avait promis qu'on noterait cette ligne....

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Monsieur GRINDA s'était ému du nom. La ligne s'appelait toujours UIRUI et non pas UVET, c'était la raison de son émoi matinal.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Donc, on maintient cette ligne ?

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Juste comme on l'a indiqué dans nos réponses à la question qui a été posée lors des questions/réponses entre le Conseil National et le Gouvernement, on a, dans l'attente de la décision qui sera rendue en début d'année, maintenu le principe qui avait été à l'époque validé en Commission Plénière d'Etude, d'un prêt par l'Etat de la moitié du coût des travaux. Donc, on a laissé cette inscription mais cette inscription, bien sûr, sera exécutée ou non selon les décisions finales qui seront prises.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Lors de la Commission Plénière d'Etude je n'étais pas rentré non plus dans le détail du financement parce qu'elle avait été assez longue et complexe et c'est vrai que cette inscription et le fait qu'elle correspondait, au conditionnel, à un prêt remonte également à des réflexions qui avaient été les nôtres il y a maintenant trois ou quatre ans avec des conditions de taux sur les marchés qui n'étaient pas celles de marchés aujourd'hui. Donc, cela correspond au principe d'une inscription qui n'est pas remise en cause parce qu'à ce jour, nous n'avons pas tranché sur la nature de l'opération, le mode de financement on sait très bien que le financement total devrait être supérieur à ce montant-là, mais ce montant-là correspondait à un premier financement qui correspondait donc à un prêt à des conditions qui ne sont plus celles d'aujourd'hui et avec des hypothèses. Ce qu'a souligné le Ministre d'Etat est important par rapport aux informations que Mme GRAMAGLIA a reçues il y a très peu de temps, avec des conditions de maintien à niveau de l'usine qui, déjà à l'époque, avait été chiffré entre 2 M€ et 3 M€ par an ce qui voudrait dire, dans une hypothèse de maintien en activité, un peu à l'instar de ce que l'on a évoqué aujourd'hui que ce soit pour le Centre Commercial ou l'hôpital, enfin, des équipements vieillissants et un jour pourraient être appelés à être reconstruits, qu'il y aurait donc une somme qui pourrait être entre 20 M€ et 25 M€ sans qu'on investisse quoique ce soit, sans qu'on dépense quoi que ce soit pour une nouvelle installation à

Monaco ou ailleurs, qu'il faudrait donc budgéter au moins mentalement parce que ce n'est pas neutre de se dire que pour la maintenir en vie encore un certain temps, cela va nous coûter 25 M€. Mais on ne va pas refaire le schéma de financement non plus à cette heure tardive, mais c'était un peu la raison de l'inscription de cette somme et de la manière dont on était arrivé au calcul il y a déjà quelques années de cela.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- C'est très important de savoir si la décision dont vous parlez déterminera le cahier des charges et donc l'appel d'offre ou est-ce que vous allez lancer l'appel d'offre qui permettra ensuite de prendre la décision. En d'autres termes, quand lancez-vous l'appel l'offres et est-ce que vous pouvez nous renouveler votre confirmation – puisque vous l'avez déjà dit plusieurs fois – que cet appel d'offres sera ouvert aux plus larges techniques ? Nous avons souvent les réponses mais il est important que le public les connaisse aussi.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Si le Gouvernement prend la décision de lancer l'appel d'offres, je vous confirme que cet appel d'offres sera ouvert, comme je l'ai toujours dit jusqu'à présent, à toutes les technologies existantes. Ce ne sera pas forcément une usine d'incinération puisqu'il s'agit bien de cela, mais d'une usine de traitement et de valorisation des déchets. Nous avons même changé le titre de la ligne budgétaire d'UIRUI en UVET pour répondre à vos attentes.

C'était juste une omission de changement de nom, cela n'a aucune conséquence.

L'appel d'offres sera lancé ou pas, en fonction de la décision qui sera prise quant à la conservation ou pas de l'UVET sur le territoire monégasque.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Deux avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Charles ALLAVENA et

Bernard PASQUIER

s'abstiennent).

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous retrouverons jeudi 15 décembre, à 17 heures, pour les explications de vote des Conseillers Nationaux, avant le vote de la loi de budget.

Je vous remercie, la séance est levée.

—
(La séance est levée à 0 heure 45).



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

